



# L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle



Rapport du président  
de la Commission

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

*« L'éducation est le point où se décide si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité et, de plus, le sauver de cette ruine qui serait inévitable sans ce renouvellement et sans cette arrivée de jeunes et de nouveaux venus. C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever leur chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun. »*

Hannah Arendt, *La crise de la culture*,  
Paris, Gallimard, 1989, p. 251.

*« Penser l'Acadie comme société civile, c'est donc affirmer que la question acadienne n'est pas simplement une question linguistique, encore moins ethnique, mais aussi une question politique : comment donner vie politiquement aux multiples interactions que les Acadiens développent ? (...) c'est encore affirmer qu'il existe des entités politiques qui ne sont pas des lieux de gouvernement mais des lieux de gouvernance. »*

Joseph Yvon Thériault, *Faire société : société civile et espaces francophones*,  
Sudbury, Prise de Parole, 2007, p. 20.

*« La société acadienne du N.-B. a parcouru tout un chemin en matière d'éducation depuis la période des maîtres ambulants de la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Malgré un contexte difficile, cette société s'est dotée d'infrastructures scolaires qui ont assuré la transmission du suivi de génération en génération. C'est à partir de ces infrastructures, des petites écoles de rang aux polyvalentes d'aujourd'hui que des milliers de femmes et d'hommes ont assumé un leadership de premier plan... »*

Maurice Basque, *De Marc Lescaibot à l'AEFNB :  
histoire de la profession enseignante acadienne au Nouveau-Brunswick*,  
Edmundston, Éditions Marévie, 1994, p. 25.

Le 22 mai 2009

L'honorable Kelly Lamrock  
Ministère de l'Éducation  
Place 2000  
250, rue King  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 9M9

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous remettre aujourd'hui mon rapport final à titre de président de la Commission sur l'école francophone. Ce rapport contient une série de recommandations et de pistes d'action que j'ose croire utiles pour l'avancement de l'éducation en français au Nouveau-Brunswick. Suite aux consultations publiques de l'automne 2008 et au Sommet sur l'école francophone de l'hiver dernier, je vous propose dans ce rapport des pistes de solution, toutes importantes et nécessaires au développement du réseau scolaire francophone et à la mission ultime que vous m'aviez donnée, soit de construire la meilleure école acadienne et francophone pour les enfants du Nouveau-Brunswick.

Après huit mois de travail et de consultations publiques, je ressors de l'exercice optimiste que la communauté éducative francophone est prête à travailler de concert avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer l'un des outils de développement les plus puissants de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Cette Commission, demandée par la communauté éducative acadienne et francophone, a permis de bien cerner les enjeux particuliers au développement du système scolaire, mais aussi de la communauté dans son ensemble. J'ai été touché à plusieurs reprises par des témoignages de parents, d'enseignants ou d'élèves, qui parfois, malheureusement, font face à des obstacles significatifs à la réussite, alors que d'autres ont des parcours riches et enrichissants qui les mènent à devenir des citoyens engagés dans la société néo-brunswickoise. On constate brusquement l'ampleur de l'évolution du système, alors que j'ai croisé de façon fortuite, pendant mon mandat de commissaire, l'enseignante de mon père à la petite école de Notre-Dame-de-Kent. Elle s'est empressée de me rappeler que « dans son temps », elle était seule devant huit différents niveaux scolaires dans la même pièce, avec peu de matériel et surtout, presque rien en français. C'est la réalité scolaire de la génération qui me précède, la première cohorte qui, aussi, a eu un premier accès aux études postsecondaires en français grâce aux réformes Robichaud. La réalité éducative a bien changé, et les pas sont certes géants, mais nous devons continuer à viser l'excellence et le dépassement.

Je veux remercier chaque personne qui a pris le temps de communiquer avec nous. La communauté a été généreuse à mon égard et sans elle, mes efforts auraient été moins précis et moins représentatifs des défis globaux du système éducatif devant lequel nous devons agir. Il y a beaucoup de bonne volonté et tant la direction du ministère de l'Éducation que le leadership communautaire sont

prêts à faire front commun pour le bien de la réussite de nos enfants. J'ai trouvé beaucoup d'initiatives que je considère des « perles », ou ce que les spécialistes de l'administration publique appellent des pratiques exemplaires. Il y a cependant encore de graves lacunes qui nécessitent tantôt du leadership, tantôt de nouvelles initiatives et tantôt des ressources supplémentaires.

Je veux remercier les districts scolaires francophones et leurs élus pour leur collaboration. Ils ont accepté d'être les cohôtes lorsque la Commission a tenu des consultations publiques dans leurs communautés. Sans eux, la petite équipe de la Commission n'aurait pu être aussi efficace et aussi stratégique dans ses choix de rencontres. Le comité consultatif constitué pour guider et aviser la Commission a été des plus utiles et a su, à de nombreuses reprises, orienter nos travaux de façon indispensable. Le personnel du ministère de l'Éducation nous a épaulés avec professionnalisme en respectant, en tout moment, l'indépendance du processus de la Commission. J'aimerais remercier ici, tout particulièrement, Madame Nicole Barrieau, qui a agi à titre de Secrétaire générale de la Commission. Elle a guidé quotidiennement avec moi ce bateau à bon port. Elle fut essentielle comme appui moral et une collègue de premier plan dans l'échange des idées qui nourrissent ce rapport final.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez accordée pour la réalisation de ce mandat, je vous prie d'accepter, monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Gino LeBlanc, président  
Commission sur l'école francophone

## Table des matières

Pour entamer l'action : certains enjeux clés.....	5
Remerciements.....	12
Introduction.....	14
Défis systémiques : les maillons manquants.....	22
Défis thématiques : des maillons à resserrer.....	30
Conclusion.....	79
Annexes.....	82

## **Pour entamer l'action : certains enjeux clés**

À titre de président de la Commission, je me permets de vous diriger vers des actions qui, à la lumière d'un regard global sur l'éducation en français au Nouveau-Brunswick et sur le développement de la communauté acadienne et francophone, émergent comme des enjeux clés.

Chacune des pistes de solution proposées dans ce rapport mérite l'attention des décideurs, autant les fonctionnaires, les élus scolaires que les leaders des organismes communautaires. Mais je m'en voudrais de ne pas en souligner quelques-unes qui ont des répercussions plus larges et qui demandent une attention immédiate. Ce sont des axes d'intervention sur lesquels il faut agir le plus rapidement possible, car il en découle des effets globaux sur le système éducatif, et même sur le développement de la communauté dans son ensemble.

Je suis conscient qu'un gouvernement doit prioriser et engager ses actions de façon progressive en tirant le maximum de ressources limitées. S'il est vrai que mon travail était surtout d'écouter et de vous retransmettre les vœux de la population acadienne et francophone à l'égard des défis du système d'éducation, j'aimerais vous proposer, humblement, certains éléments qui demandent votre attention immédiate et qui devraient produire des résultats avec des incidences systémiques et durables sur notre objectif commun : le développement de la meilleure école pour les jeunes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.

### **1. La dualité dans les structures, les politiques et la gestion et une mise en œuvre accélérée des services à la petite enfance en français pour la communauté acadienne et francophone**

J'applaudis les efforts que votre gouvernement déploie avec son plan d'action et sa stratégie décennale à l'égard de la petite enfance. J'applaudis aussi les efforts qui ont permis l'élaboration d'un curriculum élaboré pour et par la communauté acadienne et francophone. Cependant, les lacunes au niveau des services et des ressources en français demeurent trop importantes. Il est nécessaire de saisir à quel point ce secteur est clé à la pérennité de la communauté. Pour les Acadiens et francophones, non seulement est-il urgent d'agir en termes purement pédagogiques et éducatifs, mais c'est une question de survie linguistique et de maintien culturel. Intervenir dans le domaine de la petite enfance, c'est s'attaquer en amont au problème de l'assimilation et permettre une intervention précoce en ce qui concerne les apprentissages, les problèmes de développement et la construction identitaire de nos jeunes et de leurs parents.

Les mémoires que nous avons reçus et la recherche consultée me convainquent qu'une intervention vigoureuse dans ce domaine aura des retombées multiples, affectant positivement la croissance des inscriptions d'ayants droit aux écoles de la communauté, la francisation et la conscientisation culturelle des parents et des enfants, entre autres. Il faut donc accélérer l'implantation de la *Stratégie*

*décennale pour la petite enfance* et augmenter les ressources qui y sont affectées. Cet axe d'intervention en petite enfance a été souligné dans chaque coin de la province et constitue réellement l'une des priorités urgentes sur l'ensemble du territoire.

Je vous propose d'assurer le développement de ce secteur en continuité avec le reste du système éducatif francophone en demandant au gouvernement de *soit* le transférer sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, *soit* d'assurer la création d'une section proprement francophone au ministère du Développement social. La dualité administrative au ministère de l'Éducation *ou* la création d'une nouvelle section proprement francophone qui inclurait, entre autres, les Services à la petite enfance et en milieu scolaire au ministère du Développement social viendra également assurer que l'optique de développement du secteur de la petite enfance se fasse de façon continue avec toutes les étapes de la vie éducative en français au Nouveau-Brunswick. Pour qu'une minorité culturelle et linguistique se développe, il est important qu'elle puisse planifier et contrôler le continuum d'apprentissage.

## **2. Deux maillons manquants pour l'amélioration du système scolaire : un plan gouvernemental de développement de la communauté acadienne et francophone et une politique d'aménagement linguistique et culturel**

Notre rapport propose plusieurs mesures pour renforcer les mécanismes de gouvernance et guider l'intervention gouvernementale afin de lui donner un cadre d'action beaucoup plus clair. Il me semble évident que ces mesures doivent précéder le reste des éléments systémiques que nous proposons. Il est en fait inquiétant que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, 40 ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, n'ait pas de feuille de route, développée avec la communauté, afin de mesurer le développement de toutes les facettes de la vie en français au Nouveau-Brunswick. Il n'est pas normal que l'on relègue le fardeau d'une vision du développement de la communauté acadienne et francophone aux seuls ministères de l'Éducation et, dans une moindre mesure, des Affaires intergouvernementales. Il faut répondre à la requête annuelle du plus haut fonctionnaire responsable des dossiers linguistiques, le Commissaire aux langues officielles, qui demande depuis de nombreuses années cet outil d'intervention et de planification. Encore dans son plus récent rapport (2007-2008), il affirme que : « [les institutions provinciales] ... démontrent peu d'initiatives dans la planification pour s'acquitter de leur obligation de se conformer à la *LLO* et à assumer leur responsabilité de prendre des mesures positives afin de promouvoir le développement culturel, économique, éducatif et social de nos communautés linguistiques comme l'exige la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*. » On peut bien vouloir planifier une stratégie pour l'éducation en français au Nouveau-Brunswick, mais il faut au préalable un minimum de vision du développement global de la communauté acadienne et francophone.

Je propose donc l'adoption par le gouvernement d'une *politique d'aménagement linguistique et culturel* qui viserait l'opérationnalisation, dans un document de planification et de reddition de comptes, les engagements et les objectifs d'un *plan gouvernemental de développement de la communauté acadienne et francophone*. Plusieurs intervenants d'une variété impressionnante de secteurs ont exprimé à la Commission leur volonté de voir le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopter un plan global de développement et une politique pour en assurer la mise en œuvre. Idéalement, cette politique serait une initiative interministérielle et la cogestion serait assumée par la communauté et le gouvernement. Cette politique articulerait les objectifs à long terme et identifierait les initiatives qui découleraient d'un plan de développement global pour la communauté, notamment le système éducatif.

### **3. L'urgence d'améliorer le déficit scolaire de nos jeunes : continuer à mesurer et améliorer les résultats insatisfaisants**

En début de mandat, j'ai été renversé de constater les piètres résultats des évaluations standardisées des élèves néo-brunswickois, tout particulièrement ceux du secteur francophone. Je suis sensible aux frustrations, surtout de la part des enseignants, face à l'effet démoralisateur des manchettes de journaux qui font état des piètres résultats scolaires. Il est aussi vrai que des variables socio-économiques dans certaines régions de la province pèsent lourdement dans l'atteinte de la réussite scolaire. Plusieurs variables contextuelles propres au système scolaire acadien et francophone peuvent aussi avoir une incidence sur la performance de l'élève : la formation reçue par son enseignant, le niveau de connaissance de la langue d'instruction et l'accès à des services spécialisés en français, pour n'en nommer que quelques-unes. Enfin, d'autres m'ont prévenu des dangers d'une contamination de l'atmosphère d'apprentissage résultant d'un trop grand focus sur les résultats des évaluations standardisées par les directions d'école et le ministère. En d'autres mots, miser sur des résultats d'examen peut mettre en péril la créativité et le dynamisme de l'enseignement. Ces craintes sont sans doute des éléments à considérer et à éviter, mais la sous-performance est telle qu'un sérieux coup de barre s'impose avec une reddition de comptes beaucoup plus serrée. Les résultats sont souvent en deçà de ce que l'on pourrait accepter comme point de départ et il faut prendre, à mon avis, des mesures urgentes pour effectuer un virage à l'égard d'une évaluation plus compréhensive et appuyée de mesures correctrices pour les écoles ayant besoin d'aide et de renfort.

J'applaudis l'introduction d'indicateurs dans la stratégie *Les enfants au premier plan* élaboré par le ministère de l'Éducation. Celle-ci fixe des mesures concrètes et des cibles précises pour faire du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick le meilleur au pays d'ici 2013. L'évaluation doit se poursuivre, s'étendre à d'autres matières et mesurer une plus grande diversité d'apprentissages. De plus, j'incite le ministère à développer, en collaboration avec les districts scolaires, des équipes d'intervention afin d'appuyer les écoles en vue d'établir des mesures correctrices et de mettre ces écoles sur le chemin de la réussite. L'AEFNB le dit clairement : « [l]e rendement inférieur des élèves

francophones dans les évaluations pancanadiennes et internationales constitue une sérieuse entrave au cheminement des élèves, et porte atteinte à leur motivation et fierté en tant que francophones, ainsi qu'à celles du personnel enseignant.<sup>1</sup> »

Enfin, n'oublions pas la fonction informative de l'évaluation. Les examens provinciaux mesurent les compétences fondamentales des élèves, certes, mais ils servent aussi à mieux informer les parents du rendement de leur enfant et à renforcer le système scolaire par la reddition de ses comptes.

#### **4. Un comité d'experts pour revoir le financement de l'école acadienne et francophone par l'État fédéral et provincial**

Pendant nos consultations, j'ai beaucoup insisté sur le fait que les solutions en vue d'améliorer l'école devaient dépasser uniquement les considérations d'ordre financier. Cependant, en examinant le financement du système francophone dans son ensemble, force est de constater que le mandat culturel et identitaire particulier à l'école francophone, et la responsabilité constitutionnelle de la province envers sa minorité de langue française, nous amènent à réfléchir sur le financement principalement basé sur le nombre d'élèves. Cette formule de financement, ancrée profondément dans la culture gouvernementale, et *a priori* fondée sur le principe de l'égalité « formelle » ou quantitative, ne respecte pas l'intention du législateur d'un financement équitable, tel que clarifié par le plus haut tribunal du pays. Quelles sont les mesures financières prises par la province pour s'assurer d'un financement équitable et comment les ressources de l'État fédéral sont-elles dirigées vers le mandat de la réussite identitaire ?

Plusieurs intervenants clés ont proposé des pistes d'action afin de remédier à cette situation. De nombreux mémoires présentés à la Commission ont fait valoir les défis propres à l'éducation en milieu minoritaire et ont réussi à démontrer que le financement actuel, basé sur une formule qui ne tient pas compte des coûts réels, particuliers et complémentaires du mandat lié à l'enseignement en milieu minoritaire, ne suffit pas aux obligations éducatives, culturelles et communautaires de l'école acadienne et francophone. Ces obligations éducatives, culturelles et communautaires sont clairement exprimées dans la jurisprudence de la Cour suprême du Canada dans sa lecture et dans son interprétation des droits conférés aux minorités de langue officielle dans l'article 23 de la *Charte*.

La Commission ne possède ni l'expertise, ni les ressources pour analyser cet enjeu névralgique et complexe. Je propose donc que le gouvernement mette sur pied un panel d'experts composé de trois personnes : un expert du domaine de l'éducation en milieu minoritaire, un expert en droit des minorités linguistiques et un expert du domaine de l'administration publique. Ce comité devrait se rapporter à vous, monsieur le Ministre, et à la Fédération des conseils

---

<sup>1</sup> AEFNB, *Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone du Nouveau-Brunswick*, octobre 2008, p. 12.

d'éducation du Nouveau-Brunswick. Les recommandations du panel devraient être déposées à l'automne 2009, permettant ainsi de les intégrer au processus budgétaire 2010-2011.

#### **5. Quatre piliers pour une vision de l'Éducation : flexibilité, diversité des parcours, culture de l'excellence et l'école communautaire**

Enfin, monsieur le Ministre, contrairement aux axes d'interventions précédents sur lesquels j'attire votre attention, le dernier ne demande pas nécessairement de comité, de structure, ou même de nouveaux argents. La dernière priorité exige plutôt l'adoption d'une certaine vision de ce qu'est le système d'éducation en français au Nouveau-Brunswick. Je veux en quelque sorte ajouter à certaines valeurs, toutes aussi importantes, que vous avez exprimées dans votre plateforme fort pertinente *Les enfants au premier plan*, en particulier lorsque vous faites part de votre propre vision et de vos huit engagements à la population du Nouveau-Brunswick. Ces quatre piliers doivent s'intégrer à votre vision et à toute stratégie d'exécution que vous entreprendrez. Ils reviennent systématiquement dans les conversations que j'ai eues avec la communauté éducative. Non seulement apparaissent-ils dans une multitude de mémoires et de témoignages, mais l'état des connaissances sur l'éducation confirme leur importance.

##### a) La flexibilité dans la gestion

Les districts scolaires et les directions d'écoles souhaitent plus de flexibilité dans la mise en œuvre des initiatives et l'atteinte des objectifs provinciaux. Ils demandent de faire partie des processus d'élaboration de politiques et de programmes dès les premières instances. Ils souhaitent adapter et prioriser certaines mesures à la lumière de leurs particularités régionales. Bref, ils demandent plus de souplesse et d'autonomie au niveau de la gestion.

##### b) Une plus grande diversité des parcours

Plusieurs étudiants, enseignants et parents ont demandé que le système scolaire permette un plus grand choix dans les trajectoires scolaires disponibles au Nouveau-Brunswick. Dans la foulée des efforts déployés par votre ministère d'offrir plus de parcours dans le domaine des métiers, par exemple, ces intervenants veulent que le système réponde à une plus large gamme d'aptitudes et d'intérêts. Les programmes scolaires doivent élargir les possibilités, autant pour les jeunes doués que pour ceux qui ont des difficultés d'apprentissage. L'école doit éveiller le désir d'apprendre en offrant plus de choix et une plus grande diversité des parcours.

##### c) Culture de l'excellence

Au risque de tomber dans les clichés, les voix ont été très claires en affirmant, sans équivoque, qu'il faut continuer à monter la barre dans nos attentes à l'égard

des élèves et il faut continuer à viser une culture de l'excellence. Inversement, il faut cesser les trop nombreux accommodements offerts aux élèves qui pourraient réussir à l'intérieur des paramètres réguliers. Il faut être plus sévère dans l'établissement des normes actualisant le plein potentiel de l'élève et ne pas fléchir si hâtivement aux demandes de baisser les attentes.

d) L'école est de facto un milieu d'apprentissage et de vie communautaire

Le thème de l'école communautaire traverse l'ensemble des enjeux que nous soulevons dans notre rapport. S'il est vrai que les écoles acadiennes et francophones sont les lieux où s'effectuent principalement les apprentissages du curriculum scolaire, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent devenir des lieux de vie communautaire et éducative pour toute la communauté. C'est d'ailleurs leur raison d'être, car la finalité et le sens du maintien et du développement d'une vie collective en français au Nouveau-Brunswick ne peuvent se faire que si l'école est animée par une communauté de langue française qui l'entoure. Dorénavant, toute construction, rénovation ou aménagement d'école doit se faire en considérant la participation et la contribution de la communauté dans la vie scolaire. Dorénavant, tout développement de programme, de curriculum, de projet ou de services doit se faire dans l'optique que l'école est un outil de développement d'une communauté linguistique et culturelle.

Enfin, la mise en œuvre de mes recommandations requerra du leadership et un travail de collaboration soutenu entre votre ministère et le milieu éducatif. Elle exigera également des investissements nouveaux. Dans le cadre de la première année de mise en œuvre des recommandations de ce rapport, en présument que vous voulez poursuivre le partenariat entamé par la Commission et le milieu éducatif acadien et francophone, je propose que le gouvernement consacre la somme de 250 000 \$ à un comité de suivi au rapport de la Commission. Le modèle a été un succès pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la communauté artistique alors qu'un secrétariat a été mis sur pied pour assurer le suivi aux recommandations adoptées aux États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne. Je laisse évidemment au leadership communautaire et au ministère de l'Éducation le soin d'évaluer la chronologie pertinente des suivis aux recommandations systémiques que je propose, mais je me permets de souligner qu'un *plan gouvernemental de développement de la communauté acadienne et francophone* et une *politique d'aménagement linguistique et culturel* doivent être élaborés au début de la démarche que vous voulez amorcer ensemble. Par la suite, dans la deuxième année et les années subséquentes de la mise en œuvre du rapport, je recommande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick investisse, minimalement, de nouveaux fonds équivalents à 1 % du budget annuel global pour le secteur francophone du ministère de l'Éducation pour assurer les suivis découlant de ce rapport.

J'ose espérer que vous et le conseil des ministres verrez ce rapport comme une occasion de bonifier vos efforts gouvernementaux déjà entamés dans la stratégie *Les enfants au premier plan* et le *Plan d'action vers l'autosuffisance du Nouveau-*

*Brunswick.* La communauté acadienne et francophone a parlé, à vous de les écouter et de les accompagner.

## Remerciements

La Commission désire remercier ses partenaires clés, sans qui les efforts de recherche, de concertation et de déploiement n'auraient pas été aussi fructueux.

Tout au long de ses travaux, la Commission a été appuyée par un comité consultatif composé de représentants des principaux organismes porte-parole en matière d'éducation francophone :

- Carmen Gibbs de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
- Richard Lemay de l'Association des directions d'écoles francophones du Nouveau-Brunswick
- Marcel Larocque de l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
- Jean-Guy Levesque de l'Association francophone des directions générales et directions de l'éducation du Nouveau-Brunswick
- Josée Nadeau et Denyse LeBouthillier de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick
- Ernest Thibodeau des Conseils d'éducation de district
- Jean-François Richard de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton
- Anne-Marie Gammon de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick
- Éric-Mathieu Doucet de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
- James Thériault du Ministère de l'Éducation
- Roger Martin du Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit

Évidemment, sans l'appui des intervenants clés au ministère de l'Éducation, mener une Commission sur l'école francophone à bon port serait quasi-impossible. La collaboration, dès les premiers instants, a été respectueuse du lien indépendant qui doit exister entre les travaux d'une Commission et les opérations qui se poursuivent au sein de l'appareil bureaucratique. Le ministre Kelly Lamrock, le sous-ministre Roger Doucet et notre liaison au ministère sur une base régulière, James Thériault, Directeur des initiatives et Relations stratégiques, nous ont assistés et épaulé pendant toutes les étapes des travaux de la Commission. Nous voulons aussi remercier tous les employés du ministère qui ont bien accepté de nous rencontrer afin de nous guider dans les rouages de l'éducation publique en français au Nouveau-Brunswick.

Les consultations publiques n'auraient pas joui d'autant de succès n'aurait-ce pas été de l'appui indéfectible des cinq districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. Ils ont agi à titre de cohôtes des rencontres publiques de la Commission et cette formule nous a permis de gagner la reconnaissance et le respect immédiats des acteurs locaux en éducation, mais aussi des communautés

acadiennes et francophones partout au Nouveau-Brunswick. Nous voulons les remercier publiquement :

- District scolaire 1, Direction générale : Anne-Marie LeBlanc, présidence : Ernest Thibodeau
- District scolaire 3, Direction générale : Bertrand Beaulieu, présidence : Jeanne Da Gauthier
- District scolaire 5, Direction générale : Jean-Guy Levesque, présidence : Mario Pelletier
- District scolaire 9, Direction générale : Claude Giroux, présidence : Odette Robichaud
- District scolaire 11, Direction générale : Gérald Richard, présidence : Roger Martin

Il importe de remercier Sylvain Lavoie, conseiller à la Direction des Initiatives et Relations stratégiques, qui s'est assuré d'un déroulement sans heurts des activités publiques de la Commission.

En terminant, je désire remercier l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques, situé à l'Université de Moncton, qui a hébergé la Commission et a servi de havre de lecture, d'écriture et de rencontres pendant la durée des travaux.

## Introduction

Le ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick annonçait, en juillet 2008, la mise sur pied de la Commission sur l'école francophone. Le mandat de la Commission était d'engager une concertation avec l'ensemble de la communauté acadienne et francophone de la province afin de trouver des solutions aux défis de l'école francophone et de bâtir ensemble la meilleure école pour nos enfants. La Commission répond à un des engagements du plan provincial sur l'éducation, *Les enfants au premier plan*. C'est le 10 septembre 2008 que le président de la Commission, Gino LeBlanc, accompagné du ministre de l'Éducation, l'honorable Kelly Lamrock, lançaient les travaux de la Commission et dévoilaient les activités de consultations dans toutes les régions acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick<sup>2</sup>.

Le système d'éducation du Nouveau-Brunswick possède une structure parallèle pour chacune des langues officielles depuis 1974. Selon les données pour l'année scolaire 2007-2008, le secteur francophone du système scolaire du Nouveau-Brunswick comprend cinq districts scolaires regroupant 31 725 élèves et 2 376 éducateurs répartis dans 98 écoles. Les élèves francophones représentaient environ 29 % de l'effectif scolaire provincial.

## Déroulement des travaux de la Commission

La Commission a sillonné la province à l'automne 2008 pour rencontrer ceux et celles qui souhaitent s'engager dans la mission éducative, identitaire et culturelle de l'école, et ce, au nom de la réussite des élèves acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. Encadrée par un document de travail élaboré spécifiquement pour cet exercice<sup>3</sup>, la Commission a interpellé le leadership et les acteurs du milieu éducatif acadien et francophone de la province afin d'engager une concertation entre chaque maillon de la société qui souhaite contribuer à l'amélioration de l'école acadienne et francophone. Le document de travail expose les 10 principaux défis que l'école acadienne et francophone doit relever, présentés ci-dessous sans ordre d'importance :

1. Renforcer l'attachement à la langue et à la culture
2. Accroître la performance des élèves francophones
3. Mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école
4. Composer avec les variations des effectifs scolaires
5. Valoriser davantage l'éducation et la réussite scolaire dans nos communautés
6. Améliorer le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant
7. Assurer des services de francisation aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue

---

<sup>2</sup> Voir l'Annexe A pour l'horaire des consultations publiques.

<sup>3</sup> Le document de réflexion est reproduit à l'Annexe C.

8. Améliorer les services aux élèves
9. Mieux accueillir les enfants des immigrants
10. Accroître la participation des parents et de la communauté à la vie de leur école

Depuis son établissement en juillet 2008, la Commission a rencontré au-delà de 1 200 individus dans le cadre de rencontres privées, de visites d'écoles et de 11 consultations publiques organisées en partenariat avec les cinq districts scolaires francophones de la province. Les individus rencontrés représentent un large éventail d'intervenants : parents, élèves, enseignants et personnel scolaire, formateurs d'enseignants, conseillers scolaires, chercheurs, districts scolaires, milieux associatifs et culturels, élus et fonctionnaires locaux et provinciaux, gens d'affaires, citoyens concernés, etc. Dans l'ensemble, les échanges ont été fructueux et le ton est demeuré très positif. Nous avons été émerveillés par le grand nombre de personnes qui œuvrent dans le système scolaire bien plus que pour y faire carrière, mais parce qu'elles ont la vocation et la passion pour l'éducation et la réussite scolaire de la jeunesse acadienne et francophone. La Commission a également reçu plus de 70 mémoires et témoignages individuels et institutionnels.

Afin que la concertation soit efficace et de qualité, le Commission était appuyée par un comité consultatif composé de représentants des principaux organismes porte-parole en matière d'éducation francophone :

- Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick
- Association des directions d'écoles francophones du Nouveau-Brunswick
- Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
- Association francophone des directions générales et directions de l'éducation du Nouveau-Brunswick
- Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick
- Conseils d'éducation de district
- Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton
- Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick
- Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
- Ministère de l'Éducation
- Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit

Le comité consultatif a habilement conseillé la Commission sur plusieurs questions de fond, dont les paramètres de la concertation publique et les stratégies de communication.

La Commission considère que la réussite des élèves repose sur un engagement collectif et constitue la toile de fond du développement global de la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Nous avons décidé très tôt dans le processus que les consultations publiques seraient différentes des modèles classiques, passifs et magistraux, où le Commissaire reçoit simplement

les mémoires et les témoignages des intervenants. L'une des réussites importantes des travaux de la Commission s'illustre par l'engagement des citoyens autour des activités qu'elle a menées. Bien que temporaire, la Commission a su mobiliser des acteurs issus de plusieurs secteurs et domaines d'activités, et ce, dans toutes les régions acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick. Pour les consultations publiques, la Commission s'est arrêtée sur une formule de participation active où les gens auraient l'occasion d'approfondir certaines thématiques dans le cadre de discussions en atelier. Concrètement, les 11 consultations publiques se sont déroulées en trois parties. Dans un premier temps, le président présentait les objectifs de la Commission et faisait un survol des dix principaux défis de l'école acadienne et francophone. Dans un deuxième temps, les participants étaient invités à discuter de solutions potentielles aux défis. Les 10 défis étaient regroupés en trois sous-thèmes, chacun faisant l'objet d'un atelier, soit (1) l'enfant et ses parents, (2) l'école et (3) la communauté. Les participants se sont donc divisés en trois ateliers. Guidées par un animateur, les discussions de groupe avaient pour objectif de dégager un consensus sur les domaines d'intervention, les actions prioritaires ainsi que les rôles de tous les intervenants. La troisième et dernière partie de la soirée était consacrée à la plénière, où un porte-parole de chaque atelier présentait un bilan des discussions, et à la présentation de témoignages et de mémoires.

Du 5 au 7 décembre 2008, à la suite des consultations publiques, la Commission organisait le *Sommet sur l'école francophone* à Fredericton. Le Sommet se voulait une rencontre des principales parties prenantes du système scolaire francophone du Nouveau-Brunswick. Réunissant 123 participants, le Sommet a constitué un moment important où les intervenants étaient invités à valider et à préciser les pistes d'action proposées par la Commission dans un document synthèse élaboré pour l'occasion. Regroupées selon les 10 défis thématiques, ces pistes reflétaient les principaux enjeux qui avaient été soulevés dans le cadre des consultations publiques et exprimés dans les mémoires et témoignages présentés à la Commission. Les participants au Sommet ont été divisés en cinq ateliers et des animateurs ont guidé l'exercice de validation.

Le Sommet s'est avéré un grand succès. Les commentaires et suggestions des participants ont permis de valider et de préciser davantage les actions proposées par la Commission en vue d'améliorer l'école acadienne et francophone. Les participants ont également eu l'occasion de participer à un exercice de priorisation des actions. Avec chacune des pistes d'action placardée sur les murs de la salle, les participants devaient donner préséance à 10 actions en apposant un collant à côté des pistes jugées prioritaires. L'exercice a permis de dégager les actions prioritaires selon la perspective des principaux intervenants du système scolaire acadien et francophone. Les priorités identifiées par les participants du Sommet touchaient l'accueil et l'accompagnement des parents d'enfants d'âge préscolaire, l'équité au sein du système scolaire francophone, l'offre de services spécialisés aux élèves selon les besoins, l'offre de parcours différenciés aux élèves et adaptés à leurs besoins, la mise en valeur de la mission particulière de l'école acadienne et francophone,

l'intégration des arts et de la culture acadienne dans les écoles et le rattachement de la petite enfance dans le projet éducatif collectif.

Le présent rapport est donc le fruit de consultations publiques et de rencontres ciblées effectuées à l'automne 2008 dans les cinq districts scolaires francophones de la province du Nouveau-Brunswick et plus de soixante-dix mémoires et témoignages présentés à la Commission. Il a également bénéficié de l'apport des discussions issues du *Sommet sur l'école francophone*. Chacune des recommandations faites à la Commission ne se retrouve pas retranscrite dans ce document, mais nous osons croire que ce rapport final répond aux principales préoccupations exprimées par les intervenants qui ont participé à la concertation.

### **L'éducation en situation linguistique minoritaire**

Le titre du présent rapport, *L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance culturelle et linguistique*, renvoie évidemment à l'objectif gouvernemental plus large qui est de faire du Nouveau-Brunswick une province autosuffisante. En effet, le gouvernement provincial actuel mise sur une vision à long terme qui prône le développement durable et une culture d'autosuffisance. Nous avons choisi ce titre car il évoque le discours économique dominant selon lequel la richesse économique ou matérielle, à elle seule, ne pourra faire de notre province une société prospère et florissante. La présence acadienne et francophone contribue très certainement au rayonnement du Nouveau-Brunswick, mais la vitalité de cette communauté n'est pas garantie. Toute société minoritaire est fragile et doit faire face à des forces constantes qui menacent l'érosion subtile de ses acquis. La majorité des Néo-brunswickois, francophones et anglophones, souhaite la vitalité et le développement de la communauté acadienne et francophone. Des motifs fort différents peuvent expliquer cet appui. Que l'on s'inscrive dans le discours de l'importance d'une main d'œuvre créative, de la valeur ajoutée d'une main d'œuvre bilingue, ou de façon plus fondamentale, de l'importance de perpétuer et de transmettre une langue et une culture présentes sur le territoire depuis plus de quatre siècles, l'autonomie culturelle de la communauté acadienne doit constituer un objectif fondamental, tant pour la société civile acadienne que pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le concept d'autonomie culturelle est bien défini par le chercheur Rodrigue Landry<sup>4</sup> de l'Université de Moncton et cadre entièrement avec l'objectif d'autosuffisance économique, culturelle et linguistique de la province. Travailler à l'amélioration des écoles acadiennes et francophones, c'est s'engager à viser l'autonomie culturelle et à contribuer à l'autosuffisance culturelle et linguistique de la province du Nouveau-Brunswick.

---

<sup>4</sup> R. Landry, « Autonomie culturelle et vitalité des communautés francophones et acadiennes », Communication au colloque *Réflexions sur la Loi sur les langues officielles du Canada, la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick et la protection des droits linguistiques*, novembre 2008.

L'éducation n'a pas le même statut que les autres axes de développement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Certes, l'éducation est le premier lieu qu'a investi le leadership acadien alors qu'il entamait le processus d'institutionnalisation à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, mais l'éducation en français demeure un projet en évolution. Le système d'éducation nécessite un investissement et un réexamen constants afin d'assurer qu'il mène vers la réussite scolaire, mais aussi qu'il soit le reflet de la société acadienne et qu'il contribue, de pair avec les familles acadiennes et francophones, à la transmission d'une culture minoritaire à l'échelle du pays et d'un projet de société. L'éducation a longtemps été perçue par la communauté comme l'outil le plus efficace pour la protection et le développement de l'identité culturelle acadienne au Nouveau-Brunswick. En plus d'être un lieu d'enseignement, l'école est un lieu de vie et de dynamisme communautaires. L'école éduque, mais constitue aussi un lieu de rencontre et de vie pour la communauté. Les chercheuses Annie Pilote et Marie-Odile Magnan expriment bien cette double réalité : « l'éducation est le moyen le plus puissant pour assurer la reproduction de l'identité culturelle des francophones en situation minoritaire principalement par la socialisation des générations montantes, mais aussi par sa contribution au développement socioculturel de la collectivité.<sup>5</sup> »

Tout examen de l'enseignement en milieu minoritaire s'appuie, à la base, sur l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982). Les travaux de la Commission n'y font pas exception. Nos analyses se sont faites en appliquant la lentille de l'article 23 et en examinant la jurisprudence qui en découle. Plusieurs de nos constats et recommandations s'inspirent dans une très large mesure sur ces acquis juridiques.

L'accès à l'enseignement dans la langue officielle de la minorité est un droit accordé aux parents canadiens par le biais de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'objectif de l'article 23 est de « préserver et promouvoir la langue et la culture de la minorité partout au Canada<sup>6</sup> ». En résumé, l'article 23 « impose l'obligation aux provinces, là où le nombre le justifie, de dispenser l'instruction aux enfants de la minorité dans leur langue aux niveaux primaire et secondaire, tout en prévoyant également, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics<sup>7</sup>. » Par ailleurs, l'article 16.1 de la *Charte*, reprenant certains éléments de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, accorde aux francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick « le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes

---

<sup>5</sup> A. Pilote et M.-O. Magnan, « L'école de la minorité francophone : l'institution à l'épreuve des acteurs » dans J. Y. Thériault, A. Gilbert et L. Cardinal (sous la dir. de), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada*, Montréal, Fides, 2008, p.275-276.

<sup>6</sup> *Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S., 342, p. 371.

<sup>7</sup> R. Landry et S. Rousselle, *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Les Éditions de la Francophonie, 2003, p. 145.

nécessaires à leur protection et à leur promotion.<sup>8</sup> » Ce cadre juridique doit constituer la toile de fond qui guidera toute action politique découlant de ce rapport.

*Charte canadienne des droits et libertés (1982)*

Article 23

(1) Les citoyens canadiens :

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :

- a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
- b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Un deuxième élément qui a servi de fil conducteur aux travaux de la Commission est la différenciation acadienne et francophone. Autrement dit, en plus des défis globaux pédagogiques, financiers et structurels du système éducatif dans son ensemble, quels sont les éléments particuliers à la vie de la minorité acadienne et francophone et comment le système d'éducation peut-il y jouer un rôle constructif? Les mesures qui seront prises en guise de réponses au présent rapport devront appliquer cette approche asymétrique.

L'établissement de la Commission s'inscrit dans la foulée des engagements faits dans le plan d'éducation pour le Nouveau-Brunswick, *Les enfants au premier plan*, à l'intérieur duquel le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à : « Nommer un commissaire qui examinera les défis auxquels doit faire face le secteur éducatif francophone. Son mandat consistera à effectuer une vaste consultation et à remettre, d'ici janvier 2008, un rapport qui contiendra des recommandations relativement aux questions suivantes : a) la mission

<sup>8</sup> Nouveau-Brunswick, *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, Chapitre O-1.1, 1981, refondue en 1998.

supplémentaire des écoles francophones en ce qui a trait à la construction identitaire; b) le recrutement et la rétention des élèves des parents ayant droit à l'éducation en français; c) l'accès aux services de soutien en français; d) les répercussions de la baisse des effectifs scolaires sur le secteur francophone.<sup>9</sup> ». La mise sur pied de la Commission vient répondre à une demande exprimée par la communauté éducative acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick qui souhaitait lancer un dialogue de société autour de l'éducation et de son rôle dans le développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Les attentes sont élevées et l'abandon du travail entamé par la Commission serait une grave erreur. Heureusement, tout nous permet de croire que le sentiment de collaboration est omniprésent et tous les intervenants sont impatients à entamer les chantiers de travail découlant du rapport.

*Les enfants au premier plan* est un plan éducatif provincial qui vise le renouvellement du système éducatif du Nouveau-Brunswick dans le contexte de la mondialisation et qui veille à ce que les compétences enseignées aux enfants soient compatibles avec celles de la société de demain. Le plan constate aussi l'importance de développer chez nos jeunes un sentiment d'appartenance, une appréciation de la diversité culturelle et linguistique ainsi qu'une connaissance de l'histoire et la culture de nos communautés. Le mandat de la Commission n'était pas directement lié à ces engagements globaux du ministère de l'Éducation, mais nos recommandations s'inscrivent certainement dans une volonté de bâtir une meilleure école acadienne et francophone qui, ultimement, rapprochera le système scolaire francophone des objectifs nobles du ministère de l'Éducation.

## **Paramètres des travaux de la Commission**

La Commission a reçu un mandat spécifique du ministre de l'Éducation, établi en consultation avec les acteurs clés du milieu de l'éducation francophone au Nouveau-Brunswick. Ainsi, les dix thèmes (ou défis thématiques) qui se retrouvent dans le rapport ont été identifiés conjointement par le ministère et ses partenaires. La Commission a accepté d'engager ses travaux autour de ces éléments. Les thèmes n'ont pas tous la même ampleur ou la même incidence sur le système d'éducation publique au Nouveau-Brunswick. Si l'on prend, par exemple, la question des services aux élèves, articulée autour de la question de l'inclusion scolaire, une étude exhaustive préparée par le professeur A. Wayne Mackay a été déposée il y a quelques années. Il ne serait pas utile pour nous de réexaminer cette question en profondeur dans une si courte période de temps.

Évidemment, le mandat qui nous a été conféré demeure ambitieux. Certaines commissions récentes se sont penchées sur des problématiques plus pointues du système éducatif du Nouveau-Brunswick alors que notre mandat était bien plus

---

<sup>9</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Les enfants au premier plan : Faire de notre système d'éducation publique le meilleur au Canada – un défi à relever ensemble !*, Fredericton, Ministère de l'Éducation, 2007, p. 25.

holistique et global. La tâche fondamentale de la Commission sur l'école francophone a été de consulter la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, en particulier les acteurs de la communauté éducative, afin d'identifier les enjeux les plus pressants et les pistes de solution les plus aptes à améliorer le système d'éducation francophone de la province. Le lecteur devrait aborder ce rapport comme un reflet de l'opinion d'un vaste échantillon de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. La Commission a dû faire des choix et imposer des limites à ce qui, autrement, aurait pu constituer un exercice de plusieurs années et un rapport renfermant plusieurs centaines de recommandations. Ce document n'est pas une recherche universitaire, tout comme il n'est pas une opinion personnelle de l'auteur. Ce rapport ne prétend pas cerner tous les défis de l'éducation en français, ni prétend-il pouvoir régler du jour au lendemain tous les problèmes d'un système fort complexe. Cependant, nous pensons avoir relevé les principaux enjeux névralgiques que nous avons refondus en recommandations utiles et réalisables. Nous espérons, avant tout, que ce rapport soit à la base d'un nouveau pacte éducatif entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## Défis systémiques : les maillons manquants

### Un nouveau pacte éducatif pour les Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick

Lorsque vient le temps pour une Commission d'analyser les informations, doléances et suggestions qu'elle a reçues en vue d'alimenter son rapport, certaines pistes évidentes se dégagent pour orienter des actions futures possibles. Les gouvernements, de leur côté, ont divers moyens à leur disposition pour répondre aux besoins exprimés : l'introduction de nouvelles structures, l'établissement de nouveaux processus, l'investissement de nouveaux argents ou encore l'exercice d'un nouveau type de leadership, plus proactif, sur une question laissée en marge ou simplement négligée en raison d'un manque de ressources ou de volonté.

Le processus de consultation publique a révélé la présence de défis plus fondamentaux qui perturbent le fonctionnement du système éducatif francophone dans son ensemble. La Commission juge qu'il faut aborder ces défis, que l'on qualifie de systémiques, de prime abord. Loin de nous de penser que les recommandations de nature plus systémique constituent des solutions magiques aux nombreux défis exprimés lors de nos consultations publiques. Nous pensons encore moins que la simple création d'une structure pourra corriger les lacunes identifiées dans le cadre de nos consultations publiques. Cependant, les fondations du système éducatif francophone au Nouveau-Brunswick doivent être explicitées et solidifiées dans les plus brefs délais.

Il faut, à notre avis, établir un nouveau pacte éducatif pour les Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. La *Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick*, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'autres politiques et guides comme *Rôles et responsabilités des conseils d'éducation de district et du ministère de l'Éducation* (juin 2004) établissent et précisent les paramètres de l'action de plusieurs intervenants clés du système éducatif. Nonobstant ces réalisations, plusieurs acteurs rencontrés lors de nos consultations publiques ont exprimé la nécessité d'ancrer le système éducatif francophone dans une vision et une mission sociales et culturelles beaucoup mieux définies. Autrement dit, quel est le but ultime ou la finalité de l'école acadienne et francophone ? La Commission a elle-même posé les jalons d'une réflexion sur la double mission de réussite scolaire et identitaire. La présente section identifie sept (7) pistes de solution autour d'enjeux dits plus systémiques qui découlent de nos discussions et rencontres publiques. Ces mesures sont essentielles à l'établissement d'un nouveau pacte éducatif pour les Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.

#### Objectif 1 : Une vision du système éducatif clairement énoncée

Les actions du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière d'éducation en français doivent être guidées par une vision stratégique qui énonce son

engagement envers la communauté acadienne et francophone et son projet éducatif. Les formes de l'énoncé peuvent varier – allant d'une Charte de l'éducation acadienne et francophone adoptée par la législature jusqu'à une politique adoptée conjointement par le ministère de l'Éducation et la communauté – qui précise la vision et la mission de l'école acadienne et francophone. Ce qui importe, à notre avis, c'est d'entériner, dans une déclaration explicite et durable, le *modus operandi* du système scolaire acadien et francophone. Si les écoles se sont dotées d'une vision, d'une mission et de plans éducatifs, il serait tout aussi important que l'ensemble du système en fasse autant. Il serait important que la communauté, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, se donne une vision globale qui affirme les objectifs et résultats souhaités et que ce document soit validé par les corps représentatifs appropriés. La communauté acadienne et francophone, en particulier sa communauté juridique, jouit d'une réputation internationale en matière de droits linguistiques et de droit des minorités. La jurisprudence afférente à l'article 23 et la gestion scolaire a bien évolué depuis l'arrêt Mahé (1990) jusqu'au jugement Arseneault-Cameron (2000). La Cour a en effet précisé la portée et le sens de plusieurs dispositions. Il semble tout à fait naturel que la province et la communauté collaborent à l'élaboration d'une vision globale de l'éducation pour les Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.

**Objectif 2 : Une politique gouvernementale claire à l'égard du développement de communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick**

Les gouvernements se dotent généralement de politiques gouvernementales dans des secteurs d'intervention prioritaires, tels l'environnement, le développement économique et la santé, afin de coordonner l'action de l'ensemble de leurs ministères. Ces politiques, que l'on désigne des visions interministérielles ou horizontales, incitent toutes les composantes de l'État à contribuer à un effort collectif sur un enjeu prioritaire qui dépasse les responsabilités d'un seul ministère.

La Commission a été surprise, en début de mandat, alors qu'elle cherchait le lieu où le gouvernement du Nouveau-Brunswick « pensait » le développement de la communauté acadienne et francophone, de ne rien trouver de très tangible. Certes, des espaces francophones existent au sein du ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Éducation et ailleurs. Par contre, au sein des agences centrales, ou même à l'intérieur du secteur des politiques et de la planification du ministère de l'Éducation – un ministère construit le principe de la dualité – personne n'a le mandat formel de planifier l'action globale visant le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Actuellement, la préoccupation dominante au sein du gouvernement est d'offrir un service égal aux deux communautés linguistiques officielles. Ce principe est important, mais ne suffit pas à penser et planifier le développement de la minorité de langue française. D'ailleurs, les droits qui découlent de l'article 23 et ceux que l'on retrouve inscrits aux articles 16.1 par. (1) et par. (2) de la *Charte*,

où le principe d'égalité en statut et en droit des deux communautés linguistiques officielles est affirmé, sont de nature collective. Il va sans dire que les institutions homogènes de la communauté minoritaire sont essentielles à assurer la pérennité de son développement et de son épanouissement. Il faut donc penser le développement non seulement en termes de services en français, mais aussi en termes de plan de développement collectif et de complétude institutionnelle. Le projet qui a mobilisé la Commission – bâtir la meilleure école pour la jeunesse acadienne et francophone – doit s'inscrire dans un effort gouvernemental plus large issu d'un plan de développement de la communauté acadienne et francophone. Enfin, les objectifs de cette politique gouvernementale à l'égard du développement de la communauté acadienne et francophone doivent relever d'un sous-ministre. À défaut d'avoir un ministère qui championne officiellement la démarche, cette politique devrait, au départ, relever du greffier du Conseil exécutif.

### **Objectif 3 : Des outils de planification et de reddition de comptes pour l'éducation acadienne et francophone dans une Politique d'aménagement linguistique et culturel**

Le troisième défi vient opérationnaliser dans un document de planification et de reddition de comptes les éléments de la politique gouvernementale visant le développement de la communauté acadienne et francophone présentée au défi précédent. Plusieurs intervenants ont exprimé le désir de voir le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopter une *Politique d'aménagement linguistique et culturel* pour la communauté acadienne et francophone. Idéalement, cette politique serait une initiative interministérielle et la cogestion serait assumée par la communauté et le gouvernement. Comme c'est le cas dans d'autres juridictions, cette politique exposerait les objectifs à long terme et les initiatives découlant d'un plan de développement global pour la communauté, notamment le système éducatif. Soulignons que les outils de mesure du rendement des écoles déjà employés par le ministère de l'Éducation feraient partie intégrante du processus de reddition de comptes essentiel à une planification sérieuse et crédible résultant d'une politique d'aménagement linguistique et culturel.

L'un des résultats souhaités de l'adoption d'une politique d'aménagement linguistique et culturel est un système éducatif plus stable et à l'abri des incursions politiques trop fréquentes. Les voix sont unanimes à ce chapitre : il faut à tout prix cesser la reconfiguration trop fréquente des programmes et cesser l'ajout désordonné de mesures, d'initiatives et de projets qui ne proviennent d'aucune planification à long terme du système éducatif francophone. Il faut planifier à plus long terme et laisser le temps au « système » de faire une mise en œuvre appropriée et de mesurer les résultats. Plusieurs des pistes de solution que nous proposons sous la présente rubrique, « défis systémiques », permettent de créer cet environnement plus stable. Ce consensus s'est dégagé lors de nos consultations : gestionnaires, élus scolaires, directions d'école, enseignants et élèves, tous demandent plus de stabilité et de constance dans le système d'éducation, sans pour autant s'arrêter sur des approches qui stagnent et qui ne livrent pas les résultats escomptés.

Un modèle fort bien élaboré existe déjà chez nos confrères de l'Ontario français. Leur politique d'aménagement linguistique a été lancée en octobre 2004. Elle propose des lignes directrices communes aux établissements responsables de l'éducation élémentaire et secondaire en langue française afin d'assurer la protection, l'amélioration et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire.

La politique accorde à tous les conseils scolaires et administrations scolaires de langue française le mandat de concevoir une politique locale sur le développement de la langue française, en collaboration avec les parents et les organismes communautaires. Elle intègre également au processus de mise en œuvre un cadre de responsabilité axé sur les résultats et un cadre d'évaluation du rendement. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario et les districts scolaires francophones sont déjà à exécuter la phase deux de la mise œuvre dans laquelle les conseils et administrations scolaires francophones mettront en application des plans locaux centrés sur les compétences en communication orale par les élèves, l'identité culturelle et le recrutement et le maintien des effectifs scolaires. Voilà ce qui constitue un bon début. Il reste à la communauté acadienne et francophone d'adapter ce modèle à sa propre réalité éducative et sociolinguistique.

#### **Objectif 4 : Un mécanisme de concertation et de collaboration pour communautariser la dualité**

La communauté a réitéré à maintes reprises l'importance de la dualité administrative en éducation au Nouveau-Brunswick. Les acteurs gouvernementaux du ministère de l'Éducation sont des partenaires essentiels à la réalisation d'une meilleure école acadienne et francophone. Cependant, nous avons aussi constaté qu'il y a une volonté de préciser, et parfois même de repenser les relations de travail et de coopération entre le secteur francophone du ministère de l'Éducation et les gestionnaires scolaires issus de la communauté. Par exemple, certains conseillers scolaires nous ont rappelé que l'article 23 de la *Charte* est très clair à l'égard de leur droit de gestion du système scolaire. En revanche, plusieurs intervenants gouvernementaux ont illustré de façon convaincante que la mise en œuvre d'un système complexe qui livre l'enseignement à environ 32 000 élèves requiert une structure qui renferme des expertises en matière de mécanismes de consultation, de pédagogie et de gestion. Il n'y a pas de solution miracle ou définitive en ce qui concerne les relations de pouvoirs et de gestion, et encore moins les relations humaines. Cela dit, on gagne toujours à préciser les rôles et responsabilités de chacun.

Plusieurs des pistes de solution énoncées précédemment<sup>10</sup> permettent justement de tirer au clair et de préciser les rôles et responsabilités de chacun. Les rencontres ponctuelles ou bisannuelles existantes entre le gouvernement et la communauté ne répondent pas au besoin de formaliser la relation de

---

<sup>10</sup> Charte de l'éducation, politique d'aménagement linguistique et culturel, des outils de reddition de comptes, etc.

collaboration. Nous pensons qu'une nouvelle structure de gestion collaborative, par exemple une *Commission provinciale sur l'éducation acadienne et francophone*, où les élus scolaires, l'équipe de gestion francophone du ministère et d'autres intervenants clés, telle que la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton, pourrait constituer un nouveau corps délibératif essentiel. Cette nouvelle *Commission* permettrait de mieux intégrer la communauté dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles mesures et initiatives. Ce mécanisme de partenariat permettrait également de mieux définir le rôle de la communauté éducative acadienne dans la gouverne de son système et ouvrirait la porte plus explicitement à l'input des acteurs de la communauté dans l'élaboration de la vision, des paramètres et des cadres de gestion du système éducatif. C'est ce que la Commission appelle « la communautarisation de la dualité ». Cette structure de concertation et de collaboration pourrait d'ailleurs voir à la mise en œuvre des recommandations finales de la Commission sur l'école francophone.

**Objectif 5 : Une architecture communautaire pour toutes les écoles acadiennes et francophones au Nouveau-Brunswick**

Une idée simple, mais essentielle, s'est dégagée de nos consultations de façon systématique : les écoles acadiennes et francophones doivent être le reflet de leur communauté. Concrètement, la communauté doit accompagner l'école pour donner sens aux apprentissages et constituer l'un des partenaires clés du projet éducatif. Ceci ne veut en rien exclure l'obligation qu'a l'école de former des citoyens conscients des horizons plus larges, notamment la francophonie nationale et internationale, ou encore des enjeux socio-économiques et environnementaux du début du 21<sup>e</sup> siècle. Mais l'école doit s'éloigner d'un statut isolé ou désarticulé du projet de développement communautaire qui l'entoure.

Le ministère de l'Éducation a développé une initiative de rapprochement en ce sens nommée justement « l'école communautaire ». Dans plusieurs communautés que nous avons visitées, ce modèle fonctionne bien et est en voie de systématiser les relations école-communauté. Le bilan est plutôt mitigé dans d'autres cas où le projet a été conçu ailleurs et élaboré, du moins initialement, au ministère sans suffisamment de participation communautaire. Le concept de l'école communautaire doit se montrer plus flexible aux besoins de chaque district et école. La Commission veut souligner l'appui fondamental et généralisé de toutes les régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick aux bienfaits du partenariat école-communauté. Les acteurs se doivent de poursuivre dans cette orientation et envisager l'avenir en ces termes.

**Objectif 6 : Un financement équitable et le respect des obligations constitutionnelles : la nécessité d'un avis d'un panel d'experts**

Pendant ses consultations, la Commission a beaucoup insisté que les solutions en vue d'améliorer l'école acadienne et francophone doivent dépasser uniquement les considérations d'ordre financier. Le rapport final de la Commission met l'accent sur une série d'ingrédients déterminants comme le leadership politique,

la collaboration, le renouveau des structures et la sensibilisation de la société civile. Cependant, en examinant le financement du système francophone dans son ensemble, force est de constater que le mandat culturel et identitaire particulier conféré à l'école francophone, et la responsabilité constitutionnelle de la province envers sa minorité de langue française nous amènent à réfléchir sur le financement uniquement basé sur le nombre d'élèves. Cette formule de financement calculée au prorata, ancrée profondément dans la culture gouvernementale, et a priori fondée sur le principe de l'égalité « formelle » ou quantitative, ne respecte pas l'intention du législateur d'un financement équitable, tel que clarifié par le plus haut tribunal du pays. Déterminer le droit au financement par le système scolaire francophone principalement basé sur le nombre effectif d'élèves se fait au détriment des droits linguistiques et culturels de la communauté minoritaire, ce qui restreint, dans les faits, les droits collectifs de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Plusieurs intervenants clés ont proposé des pistes d'action afin de remédier à cette situation. Le mémoire du Conseil d'éducation de district 01 en particulier propose des pistes fort intéressantes à l'égard du financement. Ce mémoire n'est pas le seul. En fait, de nombreuses interventions présentées à la Commission font valoir les défis propres à l'éducation en milieu minoritaire et ont réussi à démontrer que le financement actuel, basé sur une formule qui ne tient pas compte des coûts réels, particuliers et complémentaires du mandat lié à l'enseignement en milieu minoritaire, ne suffit pas aux obligations éducatives, culturelles et communautaires de l'école acadienne et francophone. Ces obligations éducatives, culturelles et communautaires sont clairement exprimées par toutes les cours supérieures au pays, dont la Cour suprême du Canada, dans leur lecture et leur interprétation des droits conférés aux minorités francophones aux termes notamment de l'article 23 de la *Charte*.

L'intention du législateur est de viser des mesures équitables pour les minorités de langue officielle. Or, il semble y avoir un glissement important dans l'intention du législateur lorsque nous constatons que le financement de nouveaux programmes ou initiatives dans la province est basé sur une formule de calcul au prorata selon la proportion démographique de chaque communauté de langue officielle : 28,7 % pour les francophones et 71,3 % pour les anglophones. La Commission comprend difficilement comment cette répartition budgétaire tient compte des besoins réels de la communauté de langue officielle en situation minoritaire ou du principe du financement équitable.

Par ailleurs, nous estimons que les instances communautaires devraient participer aux discussions avec le gouvernement fédéral visant l'élaboration et la mise en œuvre de l'entente éducative du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE). Ces fonds de plusieurs millions de dollars, identifiés précisément dans les ententes pour le système francophone, doivent être réservés aux activités supplémentaires en lien avec le mandat culturel et identitaire de l'école francophone, un défi particulier que n'a pas à relever le système anglophone, qui se trouve en situation majoritaire. Ces montants doivent également être repérables et identifiables dans toutes les étapes de

l'exercice budgétaire du gouvernement provincial et être liés aux activités supplémentaires.

La Commission ne possède ni l'expertise, ni les ressources pour analyser les formules de financement fort complexes et particulières à la situation néo-brunswickoise. Il nous apparaît nécessaire, dans ces circonstances, de pousser plus loin cette réflexion dans les plus brefs délais avec un panel d'experts composé de trois personnes : un expert du domaine de l'éducation en milieu minoritaire, un expert en droit des minorités linguistiques et un expert du domaine de l'administration publique.

### **Objectif 7 : L'égalité réelle requiert des mesures asymétriques**

Ce dernier défi exige un changement de culture important au sein de l'administration publique provinciale, notamment dans sa façon d'aborder la « question » acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick. Il est vrai que le bilinguisme officiel sous-entend la capacité d'avoir accès aux services publics dans la langue officielle de son choix, de participer aux débats publics dans sa langue maternelle, ou encore de travailler en français.

Mais les outils et mécanismes proposés dans cette section sur les défis systémiques ne peuvent être une reproduction des mesures prises pour l'ensemble des Néo-brunswickois. Bien évidemment, la tarification de l'électricité ou la construction d'une route n'a aucune incidence linguistique ou culturelle proprement dite. Mais dans le domaine de l'éducation, entre autres, toute action gouvernementale doit tenir compte des réalités sociales, culturelles et linguistiques propres à la communauté acadienne et francophone.

Nous demeurons étonnés de constater un réflexe trop naturel de symétrie et d'application d'égalité formelle dans l'élaboration de politiques publiques au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Pourtant, depuis plusieurs années, la communauté acadienne et francophone revendique des mesures particulières et un traitement différent, car elle vit une réalité sociolinguistique différente. Du moment que l'on reconnaît que la nature des droits de la communauté acadienne et francophone est collective, on doit dépasser la logique du même service et des mêmes programmes livrés aux individus dans la langue officielle de leur choix. Il faut plutôt penser en termes de besoins et de traitements différents adaptés aux exigences et défis linguistiques et culturels particuliers à la situation minoritaire. Le plus haut tribunal du pays a confirmé ces fondements et le déploiement des politiques publiques provinciales doit s'inspirer de ces principes qui imposent nécessairement l'asymétrie. Dans l'arrêt Mahé, la cour formule l'enjeu de la façon suivante : « En outre, comme l'indique le contexte historique dans lequel l'article 23 a été adopté, les minorités linguistiques ne peuvent pas être toujours certaines que la majorité tiendra compte de toutes leurs préoccupations linguistiques et culturelles. Cette carence n'est pas nécessairement intentionnelle : on ne peut attendre de la majorité qu'elle comprenne et évalue les diverses façons dont les méthodes d'instruction

peuvent influencer sur la langue et la culture de la minorité.<sup>11</sup> » Le juge en chef Dickson rajoute : « Il n'est pas nécessaire que la forme précise du système d'éducation fournie à la minorité soit identique à celle du système fourni à la majorité. Les situations différentes dans lesquelles se trouvent diverses écoles, de même que les exigences de l'enseignement dans la langue de la minorité, rendent une telle exigence peu pratique et peu souhaitable.<sup>12</sup> »

---

<sup>11</sup> *Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S., 342, p. 372.

<sup>12</sup> *Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S., 342, p. 378.

## **Défis thématiques : des maillons à resserrer**

Un document d'informations générales sur la Commission a servi à encadrer les discussions sur l'avenir de l'école acadienne et francophone (voir Annexe C). En plus de brosser un portrait du système scolaire néo-brunswickois, ce document exposait les principaux défis auxquels sont confrontées les écoles acadiennes et francophones de la province. Au total, dix (10) défis de nature plus thématique y sont identifiés. Bien que cette liste ne soit pas exclusive, ces enjeux englobent les plus importantes facettes de l'école acadienne et francophone pouvant faire l'objet d'amélioration ou de mise au point. Un certain nombre d'entre eux sont courants dans certaines régions de la province, ou encore se manifestent de manière différente selon la région. Il va sans dire que bon nombre de ces défis sont transversaux et, par ce fait même, se recoupent de près ou de loin. Par exemple, la préparation à l'entrée à l'école, le niveau de connaissance du français et l'accès réduit à des services spécialisés peuvent tous avoir une influence sur la réussite scolaire d'un élève.

La section qui suit renferme les pistes de solution viables et réalisables proposées pour améliorer le système éducatif acadien et francophone du Nouveau-Brunswick. Ces recommandations sont basées sur ce que la Commission a entendu au cours d'une vaste consultation publique provinciale entre juillet et décembre 2008, en plus d'une recherche documentaire exhaustive autour des enjeux identifiés. Ces pistes sont regroupées sans ordre d'importance et en fonction des dix défis thématiques présentés dans le document d'informations générales de la Commission. L'encadré reproduit au début de chaque thème est tiré du document d'informations générales sur la Commission. Ces extraits ont en quelque sorte servi à lancer les discussions autour de l'amélioration de l'école acadienne et francophone.

Les pistes de solution énumérées dans la présente section répondent aux principaux besoins exprimés dans la démarche de concertation de la Commission. Elles ont fait l'objet d'une validation lors du Sommet sur l'école francophone tenu à Fredericton en décembre 2008. Le Sommet se voulait un lieu de rencontre et d'échanges pour environ une centaine de participants qui représentaient les principales parties prenantes du système éducatif francophone. La Commission a consciemment choisi de ne pas fixer d'échéanciers, préférant de laisser les personnes responsables de la mise en œuvre des recommandations de prioriser les actions et d'établir le calendrier.

## Défi 1 : Renforcer l'attachement à la langue et à la culture

La vitalité de la communauté acadienne et francophone repose surtout sur l'attachement de ses membres à leur langue et à leur culture. Cet attachement prendra racine à la maison et dans la communauté, mais aussi à l'école, car l'école est un important milieu de vie et de construction de l'identité. Donner aux élèves le goût d'apprendre et de vivre en français entre donc dans la mission de l'école francophone. Cette mission est toutefois plus difficile à accomplir en milieu minoritaire, c'est-à-dire un milieu où les francophones constituent une minorité.

- Comment pouvons-nous mieux appuyer les efforts de l'école en matière de langue et de culture?
- Quels sont les défis propres à l'enseignement en milieu minoritaire et comment devons-nous préparer les enseignants et enseignantes à oeuvrer dans ce milieu?
- Comment pouvons-nous mieux intégrer les arts et la culture dans nos écoles?
- Comment pouvons-nous encourager les parents ayant droit à l'enseignement en français à choisir une école francophone pour leur enfant?
- Comment pouvons-nous encourager les élèves francophones à poursuivre des études postsecondaires en français?

La langue et la culture sont indissociables dans la mesure où la langue est le véhicule de la culture. Les recherches confirment qu'en situation linguistique minoritaire, l'école est la pierre angulaire de l'épanouissement culturel et identitaire. Si le noyau familial constitue normalement le premier véhicule de transmission de la langue et la culture, l'école représente le second. Au Nouveau-Brunswick – et ailleurs au Canada où il y a des communautés francophones en situation minoritaire – l'école acadienne et francophone a un mandat additionnel à celui de la tâche d'instruction : « Les écoles pour les groupes linguistiques minoritaires ont un objectif supplémentaire : le maintien et, dans certains cas, le perfectionnement des compétences en français ainsi que le développement du patrimoine et de la culture de ces groupes.<sup>13</sup> »

L'enchâssement de l'article 23 dans la *Charte* ne suffit pas à garantir la construction identitaire et l'appartenance à la langue et la culture acadiennes et francophones. Dans un monde idéal, la fierté et l'identité francophones seraient acquises de façon automatique dès la naissance. Dans les faits, cependant, les parents, qu'ils constituent des couples francophones ou exogames, ne sont pas toujours aptes à assurer la transmission de langue et de culture. À l'instar du noyau familial, l'école joue donc un rôle fondamental dans la construction identitaire et l'appartenance communautaire. Elle est l'institution privilégiée pour assurer la sauvegarde de la langue et de la culture. Sont présentées ci-

---

<sup>13</sup> Patrimoine canadien, « L'instruction en français au Canada - caractéristiques et objectifs », Ottawa, Programme d'appui aux langues officielles, 2000, p. 1.

dessous les pistes de solution qui vont aider à l'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick à relever le défi associé au renforcement de l'attachement à la langue et à la culture.

### **La mission particulière de l'école acadienne et francophone**

La vitalité de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick repose surtout sur l'attachement de ses membres à leur langue et à leur culture. Le juge en chef Dickson explique le lien implicite entre langue et culture de la façon suivante : « Une langue est plus qu'un simple moyen de communication ; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle. C'est le moyen par lequel les individus se comprennent eux-mêmes et comprennent le milieu dans lequel ils vivent.<sup>14</sup> » La construction identitaire est définie comme « un processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et l'environnement naturel où elle évolue.<sup>15</sup> » La construction de l'identité acadienne et francophone prend racine à la maison et dans la communauté, mais aussi à l'école. La construction identitaire fait d'ailleurs partie intégrante du mandat de l'école de langue française et vient s'ajouter au mandat général d'instruction qui s'impose à toutes les écoles. L'école en milieu minoritaire se veut, par conséquent, un agent de reproduction linguistique et culturelle.

La mission identitaire de l'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick s'est avérée un enjeu de très grande importance tout au long des consultations de la Commission. Il reste que le sens et la portée de cette mission ne sont pas suffisamment bien compris par les parents, les directions d'écoles, le personnel enseignant et non enseignant, les élèves ou la communauté dans son ensemble. Plusieurs témoignages et mémoires ont souligné le besoin de bien articuler le mandat particulier de l'école acadienne et francophone et de l'intégrer dans toutes les facettes des activités scolaires et parascolaires.

### **Piste de solution :**

Dans l'élaboration de sa mission et de sa programmation, chaque école doit mettre en valeur la langue française et l'identité acadienne et francophone. Cette mission doit transcender tous les enseignements pédagogiques et toutes les activités menées par la direction, l'équipe-école, les enseignants, le parascolaire, etc.

Acteurs clés : CED, directions d'école

---

<sup>14</sup> *Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S., 342, p. 362.

<sup>15</sup> Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), « Cadre d'orientation en construction identitaire », Québec, ACELF, 2006, p. 12.

## **Les arts et la culture acadienne en milieu scolaire**

### ***Intégration accrue des arts et de la culture***

Les artistes acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick sont reconnus pour leur dynamisme. Les œuvres et créations de ces artistes sont en quelque sorte le reflet de la société dans laquelle elles se déploient. La Commission a entendu que les élèves de la province sont trop peu exposés aux arts et à la culture en milieu scolaire. En mai 2007, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) a tenu le Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick. L'un des axes d'intervention stratégiques découlant des États généraux concerne justement l'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire. La Commission estime que la culture doit se vivre le plus souvent possible à l'école et non seulement lors d'une activité ponctuelle (un spectacle, par exemple). Des initiatives telles GénieArts, Art sur roues, Accrocs de la chanson, le réseau Cerf-Volant, le Festival de théâtre jeunesse et les artistes en résidence connaissent un succès retentissant dans les écoles acadiennes et francophones de la province grâce aux partenariats entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les organismes communautaires (AAAPNB, FJFNB, RADART, etc.), les districts scolaires et la communauté. Dans son mémoire présenté à la Commission, l'AAAPNB recommande la consolidation d'initiatives comme celles susmentionnées et l'élaboration de « nouvelles initiatives d'intégration des artistes professionnel.le.s et de leurs œuvres en milieu scolaire »<sup>16</sup>. La Commission appuie ces efforts et encourage l'intégration accrue des arts et de la culture dans la vie scolaire et les activités pédagogiques.

#### **Piste de solution :**

Intégrer davantage les arts et la culture acadienne dans les écoles acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick et mieux intégrer les arts, la culture et les artistes acadiens et leurs œuvres, de même que les activités culturelles communautaires, aux apprentissages.

Acteurs clés : MÉNB, CED, AAAPNB et autres partenaires communautaires

#### ***Des ressources qui reflètent la communauté***

Le District scolaire 5 L'étoile du Nord relate, dans son mémoire à la Commission, que « [l']accès aux arts et à la culture joue un rôle majeur dans le processus de construction identitaire.<sup>17</sup> » En fait, plusieurs personnes qui ont participé aux travaux de la Commission ont exprimé le besoin de créer des mécanismes pour mousser la fierté, l'identité et l'appartenance communautaire dans les écoles par l'entremise des arts et de la culture. À l'heure actuelle, il y a trop peu de matériel pédagogique, de personnel d'animation et d'infrastructures pour la réalisation d'une programmation culturelle complète qui soit à l'image de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. La Commission juge

---

<sup>16</sup> AAAPNB, *L'art de faire de nos écoles de véritables foyers d'épanouissement culture : Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone*, 2008, p. 19.

<sup>17</sup> District scolaire 5 L'étoile du Nord, *Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone*, novembre 2008, p. 12.

important que chaque école acadienne et francophone dispose de ces ressources pour remplir son mandat culturel et identitaire.

**Piste de solution :**

Attribuer des ressources pédagogiques (livres, musique, etc.), humaines (animation culturelle) et matérielles (infrastructures, technologies) adéquates à l'école acadienne et francophone pour la réalisation d'une programmation artistique et culturelle complète qui renforce la construction identitaire et l'appartenance communautaire.

Acteurs clés : MÉNB, CED, FSÉ

**Les particularités de la pédagogie en milieu minoritaire**

***Offre généralisée d'ateliers sur la pédagogie en milieu minoritaire***

Le fait d'enseigner en milieu minoritaire revêt certaines particularités : d'une part, l'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick a cette double mission de réussite scolaire et identitaire et, d'autre part, les élèves en situation linguistique minoritaire ont des besoins différents de ceux en situation majoritaire. Dans bien des cas, ces élèves n'ont même pas le français comme langue maternelle. Le cours *EDUC 4323 – Éducation en milieu minoritaire*, offert à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton, aborde les problématiques de l'enseignement en contexte minoritaire. Ce cours ne deviendra obligatoire qu'en 2009. Or, comme le fait remarquer l'AEFNB, « la majorité des diplômés et diplômées de la Faculté n'ont reçu à ce jour aucune formation à l'enseignement dans un contexte minoritaire proprement dit.<sup>18</sup> » Il en est de même pour les enseignants formés dans d'autres universités. La Commission juge donc essentiel de mettre en œuvre des ateliers sur la pédagogie en milieu minoritaire afin d'appuyer et d'accompagner le personnel enseignant dans son perfectionnement professionnel.

**Piste de solution :**

Les écoles acadiennes et francophones doivent offrir des ateliers sur la pédagogie axée sur les particularités du milieu minoritaire en renforçant les concepts propres à l'enseignement en milieu minoritaire, tels que la construction identitaire, l'insécurité linguistique, le rapport positif à la langue, la conscientisation, etc.

Acteurs clés : MÉNB, CED, FSÉ, AEFNB

***Ressources pédagogiques conçues selon les réalités régionales***

Au départ, l'accès aux ressources pédagogiques et didactiques en français est plus restreint qu'en anglais. Ajoutons à cela que les ressources disponibles en français sont généralement mal adaptées aux réalités et besoins de l'Acadie du Nouveau-Brunswick si bien que les élèves s'identifient peu aux exemples utilisés

---

<sup>18</sup> AEFNB, *Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone du Nouveau-Brunswick*, octobre 2008, p. 17.

et au vocabulaire employé. L'AEFNB ajoute que le personnel enseignant francophone du Nouveau-Brunswick « trouve difficilement des ressources qui reflètent la spécificité de leur milieu ; il doit tantôt traduire de l'anglais ou adapter du matériel québécois, ce qui ajoute à sa charge déjà lourde. » Le Conseil d'éducation du district 01 renchérit qu'en « utilisant un matériel *hors frontière*, on rate une autre occasion de favoriser la construction identitaire de l'élève acadien et francophone.<sup>19</sup> » La Commission juge que le matériel pédagogique et didactique doit refléter les couleurs de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et développer le sentiment de fierté et d'appartenance chez les élèves.

**Piste de solution :**

Les ressources pédagogiques utilisées dans les salles de classe francophones, autant au niveau primaire que secondaire, doivent refléter les spécificités des communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick.

Acteurs clés : MÉNB, CED

**Le droit à l'éducation en français**

***Recrutement maximal de la clientèle scolaire cible***

Les recherches constatent l'inquiétante réalité démographique des communautés francophones à l'extérieur du Québec alors que le pourcentage de personnes dont la langue maternelle est le français est à la baisse. Le Nouveau-Brunswick se tire mieux d'affaire que d'autres provinces canadiennes, mais on y affichait tout de même une légère diminution du nombre de francophones (langue maternelle) entre 2001 et 2006. Les transferts linguistiques des francophones vers l'anglais, pendant ce temps, sont à la hausse.

La fréquentation scolaire des enfants est un bon indicateur de l'avenir de la communauté acadienne et francophone. Entre 1997 et 2007, le système éducatif francophone du Nouveau-Brunswick a perdu quelque 10 000 élèves. La baisse des effectifs scolaires est non seulement attribuable à la dénatalité et à la mobilité interprovinciale, mais aussi à l'assimilation linguistique. L'exogamie (couples francophone-anglophone) est un phénomène en croissance qui a une forte incidence sur le nombre d'enfants d'ayants droit et qui invite les parents à faire un choix concernant la langue de scolarisation de leur enfant. Bon nombre de parents ayants droit choisissent de ne pas envoyer leur enfant dans une école de langue française. En 2006, 19 % des enfants du Nouveau-Brunswick dont l'un des parents bénéficie du statut d'ayant droit fréquentaient des écoles primaires anglophones et 22 % des écoles secondaires anglophones<sup>20</sup>, que ce soit le programme régulier ou le programme d'immersion. Les enfants d'ayants droit représentent un « potentiel caché », pour emprunter l'expression du chercheur

---

<sup>19</sup> Conseil d'éducation du district scolaire 01, *Comment bâtir la meilleure école pour nos enfants ? : Mémoire soumis à la Commission sur l'école francophone*, octobre 2008, p. 31.

<sup>20</sup>J.-P. Corbeil, C. Grenier et S. Lafrenière, *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, Ottawa, Statistique Canada, 2006, p. 154-155.

Rodrigue Landry<sup>21</sup>. La Commission est d'avis que le secteur éducatif francophone du Nouveau-Brunswick a tout intérêt de recruter de façon maximale la clientèle scolaire cible, tant pour contrer l'assimilation que pour maintenir la vitalité ethnolinguistique acadienne et francophone. Si des actions ne sont pas prises en ce sens dans le court terme, les parents risquent de choisir l'école anglophone au profit de l'école francophone.

**Piste de solution :**

Lancer une campagne de recrutement des enfants d'ayants droit de sorte à assurer le recrutement maximal des effectifs cibles dans le secteur éducatif francophone. Toute stratégie de recrutement s'appuiera sur le portrait réel des choix scolaires actuels des parents – c'est-à-dire le nombre d'enfants dont l'un des parents est ayant droit dans le système francophone, un programme d'immersion ou le système anglophone – et devra engager les parents à participer au projet culturel et langagier de l'école.

Acteurs clés : MÉNB, CED

***Sensibilisation accrue aux droits à l'éducation en français***

Il y a, de façon générale, une méconnaissance et une incompréhension du droit à l'instruction en français. Les droits conférés par l'article 23 de la *Charte* ne sont accordés qu'aux parents dont la première langue apprise et encore comprise est le français, ayant reçu une éducation primaire de langue française ou dont un des enfants a reçu une telle instruction. On désigne un tel parent un ayant droit. Avec la croissance de l'exogamie, plusieurs couples mixtes sont confrontés au choix de la langue d'instruction de leur enfant. Nombreux sont ceux qui choisissent l'école anglophone pour leur enfant, ne réalisant pas les avantages que procure l'école acadienne et francophone par opposition à un programme d'immersion en français. Dans bien des régions de la province – surtout les régions anglodominantes ou mixtes telles Moncton, Saint-Jean, Fredericton, Bathurst, Campbellton et Grand-Sault – le système scolaire anglophone fait concurrence au système francophone. Comme l'articule le mémoire du CED 01, il faut informer les parents « que l'école francophone est une véritable valeur ajoutée et qu'elle est un outil fondamental à la croissance de la communauté francophone et acadienne.<sup>22</sup> » Cette sensibilisation doit se faire le plus tôt possible après la naissance de l'enfant afin de favoriser une meilleure préparation à l'entrée à l'école.

**Piste de solution :**

Le besoin s'impose d'entreprendre une campagne de sensibilisation à l'échelle de la province en ce qui concerne le droit constitutionnel à l'éducation de langue française, et ce, particulièrement auprès de parents ayants droit dont les enfants sont d'âge préscolaire. Une partie intégrante du message transmis concernerait la valorisation de l'éducation de langue française, les avantages qu'elle procure,

---

<sup>21</sup> Voir R. Landry, *Libérer le potentiel caché de l'exogamie : profil démographique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2003.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 44.

et la distinction à établir par rapport aux programmes d'immersion. De plus, il importe de faire comprendre les conséquences à long terme de ne pas exercer ce droit, soit la perte de ce droit pour la descendance des ses enfants, entraînant l'assimilation d'un plus grand nombre, et l'affaiblissement de la communauté francophone en général.

Acteurs clés : MÉNB, CED

### **L'orientation des élèves vers une vie en français**

L'un des trois buts fondamentaux de la stratégie provinciale en matière d'éducation, *Les enfants au premier plan*, est exprimé ainsi : « Avant la fin de leurs études secondaires, nos enfants auront eu l'occasion de découvrir leurs forces ainsi qu'un domaine qui les passionne.<sup>23</sup> » Assurément, l'élève parfait ses compétences, développe son potentiel et découvre ses passions pendant toutes ses années dans le système scolaire. Bien que l'école ne soit pas qu'un lieu de préparation au marché du travail, il demeure que les finissants de l'école secondaire sont confrontés à des choix importants quant à leur projet vie-carrière. L'approche de l'école orientante mise sur la collaboration de tout le personnel scolaire, y compris la direction, les enseignants et les conseillers d'orientation, afin d'insérer l'orientation au cœur même du projet éducatif de l'école. Les professionnels du domaine de l'orientation constituent les ressources clés qui accompagnent l'insertion socioprofessionnelle des élèves dans le développement de carrière. Dans le contexte actuel, plus de choix que jamais s'offrent aux finissants des écoles acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick. Les conseillers en orientation peuvent influencer les choix des élèves par la valorisation qu'ils font de la culture francophone et des possibilités de carrière et d'études postsecondaires dans les espaces francophones. Dans son mémoire présenté à la Commission, l'équipe de professeurs des programmes de maîtrise en orientation à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton estime que les conseillers en orientation « doivent également transmettre aux élèves des stratégies pour affirmer leur identité dans leur milieu de travail, ce qui leur permettra, par la même occasion, de contribuer à la sauvegarde de la langue française.<sup>24</sup> »

### **Piste de solution :**

Les professionnels de l'orientation doivent encourager les élèves de poursuivre des études postsecondaires en français en leur présentant les programmes d'étude disponibles en français en Atlantique et au Canada. De plus, dans l'élaboration d'un projet vie-carrière à l'école, les professionnels de l'orientation et de l'éducation doivent sensibiliser les jeunes aux différentes possibilités d'une vie professionnelle en français au Nouveau-Brunswick.

---

<sup>23</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Les enfants au premier plan : Faire de notre système d'éducation publique le meilleur au Canada – un défi à relever ensemble !*, Fredericton, Ministère de l'Éducation, 2007, p. 9.

<sup>24</sup> *Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone par l'équipe de professeurs des programmes de maîtrise en orientation à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton*, 14 novembre 2008, p. 2.

Acteurs clés : MÉNB, CED, FSÉ

## Défi 2 : Accroître la performance des élèves acadiens et francophones

Depuis plusieurs années, des évaluations nationales et internationales montrent que les élèves francophones qui vivent en milieu minoritaire au Canada ont en général des résultats scolaires inférieurs à ceux des élèves anglophones. C'est d'ailleurs le cas des élèves francophones néo-brunswickois.

- Quels sont les facteurs à l'origine de cette situation?
- Quelles pourraient être les stratégies pour améliorer la performance de nos élèves?
- Qu'en est-il des programmes?

Le défi de la réussite scolaire n'est pas propre à l'école francophone. Cela dit, plusieurs variables contextuelles propres au système scolaire acadien et francophone peuvent avoir une incidence sur la performance des élèves : la formation reçue par l'enseignant, le niveau de connaissance de la langue d'instruction et l'accès à des services spécialisés en français, pour n'en nommer que quelques-unes. Avec *Les enfants au premier plan*, le ministère de l'Éducation a fixé des mesures concrètes et des cibles précises pour faire du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick le meilleur au pays d'ici 2013. Certaines de ces cibles visent directement l'amélioration des résultats scolaires en littérature, en numératie et en sciences.

Des évaluations nationales (PPCÉ) et internationales (PISA) montrent que les résultats scolaires des élèves francophones vivant en milieu minoritaire au Canada sont généralement inférieurs à ceux des anglophones. C'est notamment le cas des élèves acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. L'AEFNB fait remarquer que « [l]e rendement inférieur des élèves francophones dans les évaluations pancanadiennes et internationales constitue une sérieuse entrave au cheminement des élèves, et porte atteinte à leur motivation et fierté en tant que francophones, ainsi qu'à celles du personnel enseignant.<sup>25</sup> »

Outre l'administration des programmes pancanadiens et internationaux d'évaluation des apprentissages dans les écoles acadiennes et francophones de la province, la Direction de la mesure et de l'évaluation du ministère de l'Éducation voit au développement, à l'administration et la correction d'examen provinciaux au primaire et au secondaire. Les examens provinciaux mesurent les compétences fondamentales des élèves, certes, mais ils servent aussi à mieux informer les parents du rendement de leur enfant et à renforcer le système scolaire par la reddition de ses comptes.

<sup>25</sup> AEFNB, *Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone du Nouveau-Brunswick*, octobre 2008, p. 12.

La Commission a entendu un discours discordant à l'égard des évaluations provinciales et le rôle de celles-ci dans l'amélioration de l'école acadienne et francophone. Si la très grande majorité des intervenants ont appuyé le concept de l'évaluation des élèves à l'échelle de la province, plusieurs ont exprimé l'importance de bien contextualiser les résultats et surtout d'utiliser ceux-ci comme outil d'amélioration de nos écoles. Certains considèrent que l'école est devenue trop axée sur les résultats et pas assez sur les efforts. D'après ce que la Commission a entendu, les pressions reliées au rendement scolaire se font sentir à la fois sur les directions d'école, les enseignants, les parents et les élèves. La Commission considère que les évaluations sont des outils de mesure indispensables. Cela dit, il est urgent que tous les acteurs qui interviennent de près ou de loin dans système scolaire, y compris le ministère de l'Éducation, le personnel administratif des districts, les directions d'école, le personnel enseignant, les parents et les intervenants spécialisés, mettent en place les bonnes conditions pour assurer et soutenir la réussite scolaire.

#### **La continuité du plan éducatif**

L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement est généralement suivie de l'adoption d'un nouveau plan éducatif provincial qui articule ses objectifs en matière d'éducation. Dans toutes les régions de la province, un nombre appréciable d'enseignants et de gestionnaires se sont dits essoufflés par les réformes successives en éducation. La mise en œuvre d'un nouveau plan provincial exige bien souvent un réalignement du programme d'études et des stratégies d'enseignement, ce qui, en bout de ligne, peut avoir un effet sur les résultats scolaires. La Commission a entendu à plusieurs reprises qu'il faut sortir la politique de l'éducation et que les acteurs du système éducatif acadien et francophone doivent viser la stabilité du plan éducatif. En bout de ligne, l'alternance trop fréquente des programmes pénalise les élèves et compromet les apprentissages.

#### **Piste de solution :**

Se doter d'un plan éducatif à long terme que le gouvernement provincial et les conseils d'éducation de district s'engagent à respecter dans le but de favoriser une certaine continuité des programmes d'études. Ce plan éducatif devra comprendre des objectifs précis et mesurables et fera l'objet d'une évaluation annuelle et sera à l'abri des changements qui surviendront sur le plan politique provincial.

Acteurs clés : GNB, MÉNB, CED

#### **Une stratégie d'aide aux devoirs pour les parents**

Il existe tout un débat de société autour de la question des devoirs. Certains experts questionnent la pertinence des devoirs alors que d'autres y voient de grands bienfaits. Quoi qu'il en soit, la Commission n'a pas les connaissances en la matière pour se prononcer en faveur ou contre les devoirs à la maison. Il reste

cependant que bon nombre d'élèves acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick reviennent à la maison avec des devoirs. Les parents, pour leur part, se sentent souvent démunis devant la complexité grandissante des travaux scolaires, que ce soit parce qu'ils manquent les compétences nécessaires ou le temps en raison d'un horaire travail-famille trop chargé. Si les devoirs sont utilisés comme levier de la réussite scolaire, il importe de mettre en place une structure d'appui pour accompagner et encadrer les parents.

**Piste de solution :**

Plusieurs écoles misent sur l'aide aux devoirs (préceptorat) comme stratégie en appui à la réussite scolaire avec des résultats positifs dans le rendement des élèves. Les parents acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick bénéficieraient d'une stratégie provinciale d'aide ou d'encadrement aux devoirs.

Acteurs clés : MÉNB, CED, AFPNB

**Des stratégies pour soutenir et motiver les élèves**

***Poursuivre et élargir la stratégie en littératie***

La littératie, c'est la capacité de comprendre, d'utiliser et de traiter l'information écrite nécessaire pour bien fonctionner en société. Le succès d'un enfant à l'école tout au long de sa vie dépendra dans une très large mesure de ses aptitudes en lecture. Le mouvement de littératie, un programme mis sur pied par le ministère de l'Éducation qui cible les élèves de la maternelle à la deuxième année, connaît actuellement un très grand succès. L'acquisition de compétences en littératie en bas âge fait progresser l'enfant dans ses apprentissages de façon significative et diminue ses risques d'échec ou de décrochage. Selon le personnel enseignant et les spécialistes rencontrés dans le cadre des travaux de la Commission, les efforts axés sur la littératie en bas âge donnent de très bons résultats, à un point tel qu'il a été suggéré d'élargir l'initiative pour répondre aux besoins des élèves de tout âge, tant au niveau primaire que secondaire. Des ressources en littératie au-delà de la 2<sup>e</sup> année sont proposées comme stratégie pour soutenir la réussite scolaire de tous les élèves, peu importe leur niveau scolaire.

**Piste de solution :**

En plus de mettre en place des programmes visant l'accroissement des expériences de francisation en bas âge, il importe de maintenir les programmes existants en littératie au niveau primaire (M-2) et prévoir l'élargissement de ceux-ci pour répondre aux besoins des élèves de tous les niveaux. Les décisions relatives à l'allocation des ressources en littératie doivent prendre en compte le fait que la tâche d'amener un enfant à apprendre à lire, à écrire et à bien communiquer exige plus d'efforts, de temps et de ressources lorsque ce même enfant ne parle pas encore la langue.

Acteurs clés : MÉNB, CED

### ***Offrir des parcours différenciés et adaptés aux besoins de l'élève***

Plusieurs élèves acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick ne se retrouvent pas dans le système scolaire actuel. Ils n'ont pas la motivation nécessaire pour développer leur passion d'apprendre. Depuis la disparition des programmes de métiers dans les écoles secondaires de la province au cours des années 1980, les élèves sont tous dirigés vers un parcours scolaire « académique ». L'élève au profil non académique a donc perdu le contact avec les métiers. À l'instar des autres districts scolaires francophones de la province, le district scolaire n° 11 éprouve « beaucoup de difficulté actuellement à répondre aux besoins des élèves ayant un intérêt pour les métiers.<sup>26</sup> » La Commission a pu constater le besoin d'améliorer les possibilités de formation technique et professionnelle dans des domaines telles la mécanique et la menuiserie. Dans le contexte actuel de croissance de la demande pour une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée, il est essentiel d'offrir aux élèves différentes possibilités de cheminement vers la carrière. Les élèves qui termineront avec succès un parcours axé sur les métiers et la technologie connaîtront les possibilités de carrière dans ces domaines et auront l'information nécessaire pour faire un choix éclairé et avisé en ce qui concerne leurs études postsecondaires. De toute évidence, l'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick se doit de mieux rejoindre les domaines d'intérêt de tous les élèves, d'éveiller leurs passions et de les motiver dans leurs apprentissages au quotidien.

#### **Piste de solution :**

L'école doit offrir une plus grande gamme de parcours pour les élèves afin de continuer à stimuler l'intérêt et la volonté de réussir de ceux-ci. L'exemple le plus souvent exprimé est la nécessité d'offrir aux jeunes des parcours techniques ou manuels. Le système doit offrir des programmes d'études plus spécialisés et adaptés aux besoins spécifiques des élèves et répondre aux besoins du nombre maximum d'élèves en tant qu'individus. De façon plus globale, l'école doit reconnaître les diverses méthodes d'apprentissage et actualiser ses stratégies pédagogiques autant pour les jeunes doués que ceux en difficulté d'apprentissage.

Acteurs clés : MÉNB, CED

### **L'école, le personnel éducatif et la réussite scolaire**

#### ***Plan d'amélioration et de redressement pour les écoles***

Autant que l'élève ait des comptes à rendre à l'école, l'école est aussi redevable à ses élèves et à leurs parents. L'école acadienne et francophone doit bien fonctionner pour remplir son mandat de réussite scolaire et identitaire. Loin d'être un problème généralisé observé lors des travaux de la Commission, il peut néanmoins arriver que certaines écoles doivent composer avec des situations particulières qui puissent compromettre la réussite scolaire des élèves. Dans

---

<sup>26</sup> Conseil d'éducation du district scolaire n° 11, *Exerçons notre pouvoir d'agir : Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone*, décembre 2008, p. 7.

l'éventualité de telles circonstances, il doit y avoir des mesures en place pour corriger le tir. Un programme de redressement en milieu scolaire se veut un ensemble d'actions à entreprendre qui permettra d'apporter à une école des améliorations afin de trouver la stabilité et le bon fonctionnement.

**Piste de solution :**

Les écoles qui éprouvent des défis particuliers doivent continuer à investir, appuyées par les districts scolaires, dans des stratégies d'amélioration et des mesures de redressement.

Acteurs clés : MÉNB, CED, écoles

***Création d'équipes de la réussite dans chaque école***

Les enfants n'arrivent pas l'école avec le même bagage. Même lorsque l'enseignement en classe est de bonne qualité, certains enfants ont besoin d'une aide ou de motivation supplémentaires. Il serait souhaitable que l'élève en besoin soit dépisté et fasse l'objet d'une intervention le plus rapidement possible. Une intervention précoce peut grandement contribuer à atténuer les difficultés et à améliorer les chances de réussite scolaire. Dans son mémoire à la Commission, l'AEFNB soulève une voie d'action fort intéressante mise sur pied par le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour répondre à ce genre de situation : des équipes responsables de la réussite des élèves dans chaque école. L'approche est fondée sur le travail d'équipe et la responsabilité partagée. Ces équipes, composées de divers membres du personnel de l'école (direction, enseignant, conseiller en orientation, etc.), travaillent ensemble pour dépister et appuyer les élèves éprouvant des difficultés, offrir des occasions supplémentaires d'apprentissage et suivre leur progrès. Ces équipes pourraient travailler en complémentarité avec les équipes stratégiques actuellement en place en aidant les élèves à acquérir davantage de confiance en soi et de compétences. La Commission voit la pertinence de cette approche dans les écoles acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick.

**Piste de solution :**

La mise en place d'une équipe de la réussite dans chaque école (composée, par exemple, de la direction, d'un enseignant, d'un enseignant-ressource, du personnel d'orientation et d'autres intervenants du secteur de la santé et des services familiaux) permettrait un dépistage prompt et précis des entraves à la réussite, des interventions multiples et un suivi à responsabilité partagée.

Acteurs clés : MÉNB, CED, communauté éducative

***Poursuivre l'initiative des communautés d'apprentissage professionnelles***

Même si l'organisation et les modalités de fonctionnement des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) varient selon les districts scolaires, la très grande majorité des directions d'école et des enseignants rencontrés par la

Commission accueillent de façon très favorable leur introduction depuis l'automne 2008. Les CAP sont des équipes collaboratives composées d'enseignants et d'autres professionnels de l'enseignement qui se rencontrent à des fréquences régulières pour se pencher sur les apprentissages des élèves. Fondée selon un processus coopératif, cette initiative a ouvert la porte à des collaborations accrues entre les enseignants (selon le niveau scolaire, la matière), et dans certains cas de différentes écoles. Les CAP offrent une tribune pour échanger de nouvelles idées et développer des stratégies pour améliorer à la fois la qualité des apprentissages et le rendement des élèves. Amener un enfant à réussir est une tâche fort complexe. La Commission applaudit l'introduction d'une telle approche collaborative comme moyen de répondre aux besoins individuels des élèves.

**Piste de solution :**

L'initiative des communautés d'apprentissage professionnelles doit se poursuivre puisqu'elle permet aux équipes d'enseignants de perfectionner et d'améliorer leurs stratégies d'enseignement et d'évaluation, ce qui contribue à améliorer la réussite scolaire.

Acteurs clés : MÉNB, CED, communauté éducative

**La mesure de la réussite scolaire**

***Reddition de comptes annuelle et publique du rendement scolaire***

Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick s'est fermement engagé dans la voie de l'évaluation et de la reddition de comptes. Depuis l'automne 2008, le ministère diffuse publiquement les résultats des évaluations provinciales à l'aide d'un bulletin de l'école et d'un bulletin du district. À l'automne de chaque année, ces bulletins présenteront les taux de réussite des élèves francophones et anglophones aux évaluations provinciales annuelles. Ces évaluations fournissent des repères et balises aux districts scolaires ainsi qu'aux écoles. De surcroît, elles permettent de bien informer la communauté et leur rendre compte de la performance de l'école dans une perspective évolutive et comparative. La Commission applaudit l'émergence de cette culture de reddition de comptes au sein du ministère de l'Éducation et souhaite son maintien. Ces mesures favorisent le renforcement de la transparence, l'amélioration de l'imputabilité et une plus grande rigueur dans le système.

**Piste de solution :**

Le ministère de l'Éducation doit poursuivre la cueillette de données, l'analyse des résultats et l'organisation systématique des résultats scolaires. Les résultats doivent être formatés pour des fins de comparaisons annuelles et d'analyses longitudinales, et doivent présenter un portrait global de l'état de l'éducation acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick.

Acteurs clés : MÉNB

### ***Entamer un dialogue sur la méthodologie des évaluations provinciales***

La Direction de la mesure et de l'évaluation du ministère de l'Éducation administre les évaluations provinciales annuellement. La pertinence et la finalité des évaluations ne sont généralement pas remises en question, mais il semble y avoir des incompréhensions et des malentendus quant à la méthodologie employée pour le calcul des moyennes des évaluations provinciales. La méthodologie des évaluations provinciales a suscité des discussions animées dans l'ensemble des districts francophones de la province. Ceci fait en sorte qu'il y a présentement beaucoup d'attitudes négatives à l'endroit des évaluations provinciales. Reconnaisant l'importance de ces évaluations pour mesurer la progression du rendement de nos élèves, la Commission conseille la tenue de pourparlers entre les évaluateurs du ministère de l'Éducation et le personnel enseignant afin de dégonfler la polémique entourant les évaluations.

#### **Piste de solution :**

Bien que la plupart des intervenants reconnaissent la valeur et la pertinence des évaluations provinciales, plusieurs d'entre eux ont exprimé des préoccupations concernant la méthodologie pour le calcul des moyennes des évaluations. Les intervenants du milieu scolaire doivent amorcer un dialogue avec la Direction de la mesure et de l'évaluation du ministère de l'Éducation et discuter en profondeur des aspects méthodologiques des évaluations provinciales.

Acteurs clés : MÉNB, CED, communauté éducative

### **Une culture de l'excellence et du dépassement en éducation**

Certains participants aux travaux de la Commission attribuent le faible rendement scolaire des élèves acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick à un relâchement généralisé par rapport à la réussite scolaire et le succès. Dans le cadre de sa tournée provinciale, la Commission a entendu des témoignages relatant que le système éducatif francophone du Nouveau-Brunswick manque de rigueur : certains élèves sont promus sans rencontrer les exigences, la loi du moindre effort dicte souvent la conduite en milieu scolaire, l'indifférence des jeunes envers les études, etc. Certes, le développement d'une culture de l'excellence et du dépassement requiert non seulement un changement de mentalités, mais aussi un engagement collectif à long terme. Le système éducatif acadien et francophone doit renouveler ses efforts pour encourager la persévérance scolaire et le développement du plein potentiel de chaque élève.

#### **Piste de solution :**

Plusieurs intervenants - à la fois enseignants, directions d'école et parents - ont exprimé une impuissance face à une certaine culture d'accommodement inhérente au système éducatif. L'origine peut être multiple : volonté des parents de voir leur enfant promu, volonté des districts scolaires d'éviter des échecs scolaires, etc. Une plus grande rigueur dans le système et la valorisation d'une culture de l'excellence s'imposent.

Acteurs clés : MÉNB, CED, communauté éducative et société dans son ensemble

### Défi 3 : Mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école

La préparation à l'entrée à l'école est l'une des plus importantes clés de la réussite scolaire. Assurer un bon départ à l'école exige une collaboration étroite avec les parents et l'appui de services efficaces à la petite enfance.

- Comment pouvons-nous mieux appuyer les parents?
- Quel rôle peut jouer la communauté?
- Comment les services à la petite enfance pourraient-ils être améliorés?

Des dix défis thématiques identifiés par la Commission, celui qui touche la petite enfance est incontestablement ressorti comme prioritaire. Plusieurs participants aux travaux de la Commission, issus de toutes les régions du Nouveau-Brunswick, ont communiqué de façon très articulée l'ampleur des besoins pour les enfants acadiens et francophones d'âge préscolaire et la nécessité d'agir en ce sens le plus rapidement possible. Force est de constater qu'il y a des lacunes fondamentales en matière de petite enfance au Nouveau-Brunswick, et le fait de vivre en situation linguistique minoritaire ne fait qu'accentuer l'urgence d'agir. Les recherches démontrent que les services à la petite enfance en milieu minoritaire sont déterminants dans le développement de l'identité culturelle et la maîtrise de la langue. Les services à la petite enfance ont des retombées définitives sur la vie scolaire d'un enfant et sur sa construction identitaire. En fait, « il y a un consensus de plus en plus large dans la francophonie canadienne autour de l'idée que c'est au palier préscolaire que se joue l'avenir de l'école de langue française.<sup>27</sup> » Si l'on réussit à recruter l'effectif cible dès l'âge préscolaire et à les immerger dans la langue et la culture acadiennes, les probabilités que ces jeunes demeurent dans le système scolaire francophone et obtiennent de bons résultats scolaires s'accroissent drôlement. Une recherche a d'ailleurs conclu que « des services en français aux jeunes enfants s'avèrent un des meilleurs moyens d'assurer la survie de la communauté. L'éducation préscolaire serait un des facteurs premiers du maintien et de l'épanouissement des communautés francophones, et on devrait mettre en place toutes les mesures nécessaires pour la développer.<sup>28</sup> »

Le processus éducatif et identitaire d'un enfant débute longtemps avant son entrée dans le système scolaire. Les recherches en petite enfance affirment que la période de 0 à 5 ans est d'une grande importance. Bien que le parent soit le premier éducateur de l'enfant, celui-ci n'a pas nécessairement les connaissances ou les outils pour assumer ce rôle pleinement. La préparation à l'entrée à l'école est pourtant l'une des plus importantes clés de la réussite scolaire. Assurer un bon départ à l'école exige une collaboration étroite avec les parents et l'appui de services à la petite enfance. La Commission préconise une intervention précoce

<sup>27</sup> A. Gilbert et J. Y. Thériault, « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone : entre juridiciarisation et compromis politique », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 35, n° 2, 2004, p. 157.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 165.

auprès des jeunes d'âge préscolaire afin de leur fournir les meilleures chances possible de réussite. À la lumière du contexte démolinguistique préoccupant de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, la Commission recommande également que tous les services à la petite enfance soient regroupés dans un espace homogène francophone de sorte à freiner l'assimilation de nos jeunes.

### **L'intégration de la petite enfance dans le projet éducatif collectif**

La multiplication des initiatives provinciales au chapitre de la petite enfance au cours des dernières années témoigne de l'engagement du gouvernement dans le dossier. Malgré ces initiatives prometteuses, dont la *Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick* et les projets-pilotes pour des centres (francophones et anglophones) de la petite enfance et de la famille, la Commission a pu constater des lacunes importantes par rapport aux services en français. À l'heure actuelle, les services préscolaires ne relèvent pas du ministère de l'Éducation, mais plutôt du ministère du Développement social, lequel n'a pas la dualité linguistique. Plusieurs parents rencontrés dans le cadre des travaux de la Commission ont relaté que les services à la petite enfance en français (de la naissance à la maternelle) sont souvent non accessibles. De nombreux mémoires présentés à la Commission soulèvent ces mêmes préoccupations. Compte tenu de la précarité linguistique et culturelle de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, tout particulièrement dans les régions anglodominantes, il est impératif que l'ensemble des services soit accessible dans la langue de la minorité.

Il est grand temps que les services d'accueil et d'éducation à la petite enfance fassent partie intégrante de la vision globale de l'éducation publique acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick. Les services préscolaires sont essentiels à la survie et à la pérennité de la communauté acadienne et francophone. Par conséquent, ceux-ci doivent être regroupés dans un espace homogène francophone.

### **Piste de solution :**

Tout le secteur francophone de la petite enfance, y compris les futurs Centres francophones de la petite enfance et de la famille actuellement intégrés au ministère du Développement social, doit être rattaché au milieu scolaire et financé par des fonds publics. Les services universels à la petite enfance doivent viser le développement global de l'enfant francophone, l'accompagnement des parents, la mise en valeur de la langue et l'identité et la création de liens entre les domaines de l'éducation, de la santé et des services familiaux, de la justice, de l'économie et de la culture. Cette intégration favorisera la continuité des services spécialisés en petite enfance. La création de cet espace homogène francophone est sans doute l'une des priorités les plus pressantes.

Acteurs clés : MÉNB, Développement social, CED, AFPNB

### **Dépistage précoce obligatoire des enfants d'âge préscolaire**

Avant leur arrivée dans le système scolaire public, les parents d'enfants âgés de trois ans et demi sont fortement encouragés de participer à une évaluation. Bien que la plupart s'y présentent, cette évaluation demeure facultative. Les enseignants et les spécialistes qui ont participé aux travaux de la Commission confirment que les enfants qui ratent cette évaluation sont grandement désavantagés une fois arrivés en milieu scolaire. La détection précoce d'un problème de développement peut faciliter son intégration au système scolaire et contribuer à sa réussite scolaire.

#### **Piste de solution :**

Les cliniques pour les enfants de trois ans et demi et les évaluations pré-maternelles doivent devenir obligatoires afin de permettre le dépistage précoce d'un problème de développement (retard langagier et de communication, aptitudes cognitives, troubles d'apprentissage et de comportement, troubles auditifs et visuels, etc.). Ces évaluations visent à favoriser la meilleure transition possible de l'enfant dans le système scolaire et à réduire les besoins de rattrapage plus tard.

Acteurs clés : MÉNB, ministère du Développement social, ministère de la Santé, CED

### **Accueillir et accompagner les parents**

La Commission est heureuse d'avoir accueilli des centaines de parents aux consultations publiques organisées dans les cinq districts francophones de la province. Le parent, acteur clé dans le processus éducatif de son enfant, se doit d'être un partenaire privilégié du système scolaire. Or, le parent se sent tantôt étourdi par toute l'information disponible, tantôt impuissant parce qu'il ne sait pas où aller chercher de l'aide ou des renseignements. Les enfants ont besoin d'être accompagnés tout au long de leur cheminement scolaire, mais les parents tout autant. Les besoins des enfants vont évoluer entre la maternelle et l'école secondaire et le parent devra s'ajuster en conséquence. En tant que premier éducateur de l'enfant, il s'avère essentiel de créer et de diffuser des ressources qui servent à la fois à éduquer et à accompagner le parent, notamment des ressources spécifiquement adaptées aux parents non-francophones ou immigrants. Ces ressources doivent non seulement sensibiliser le parent, mais aussi inciter sa participation dans le cheminement scolaire de son enfant.

#### **Piste de solution :**

En lien avec la communauté, utiliser les ressources déjà existantes en français et concevoir de nouveaux outils et ateliers destinés aux parents endogames et exogames à différentes étapes de leur cheminement en petite enfance, notamment aux cliniques de maternité, à la naissance, aux cliniques de vaccination et aux évaluations de trois ans et demi et pré-maternelles. En plus de les éduquer quant à leurs rôles et responsabilités comme parent, ces outils et ateliers auront également pour but de les sensibiliser à leur culture, à leur droit

à l'éducation en français et aux avantages de l'école francophone. Des spécialistes doivent participer à la conception de ces ressources.

Acteurs clés : MÉNB, ministère du Développement social, ministère de la Santé, CED

### **Formation adaptée des éducateurs et intervenants en petite enfance**

Les services destinés à la petite enfance francophone accueillent de plus en plus d'enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. Ces enfants ont des besoins particuliers relatifs à leur développement linguistique et identitaire. Les éducateurs et intervenants qui œuvrent dans ce secteur doivent être conscients des défis des jeunes enfants vivant en milieu minoritaire. Leur formation initiale et continue doit tenir compte des besoins particuliers de ces enfants.

#### **Piste de solution :**

Dans le cadre de programmes de formation et de perfectionnement destinés aux éducateurs en services de garde et aux intervenants en petite enfance, les instances responsables (le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton, autres universités du Nouveau-Brunswick, organismes sans but lucratif, etc.) doivent multiplier les cours et le contenu relatifs aux enjeux et défis du milieu minoritaire, y compris les défis liés à la francisation.

Acteurs clés : MÉNB, CCNB, Université de Moncton, autres universités du Nouveau-Brunswick

## **Défi 4 : Composer avec les variations des effectifs scolaires**

En 1997, on comptait environ 42 000 élèves dans les 109 écoles francophones du Nouveau-Brunswick. En 2007, cet effectif était passé à quelque 32 000 élèves répartis dans 98 écoles francophones. En plus de la dénatalité, des conditions économiques particulières affectent l'effectif scolaire. Ainsi, alors que le nombre d'élèves diminue dans le Nord de la province, il augmente dans le Sud. Dans les deux cas, cette situation pose des défis particuliers. En outre, les petites écoles rurales sont particulièrement touchées par la décroissance des effectifs.

- Quelle stratégie devons-nous adopter pour composer avec cette situation?
- Comment assurer une éducation de première qualité à tous les élèves où qu'ils soient?

La plupart des provinces canadiennes sont aux prises avec la baisse du nombre d'enfants d'âge scolaire, mais les effectifs scolaires diminuent à un rythme encore plus accéléré dans les écoles de la minorité francophone. En 2007, le

nombre d'élèves acadiens et francophones au Nouveau-Brunswick se chiffrait à environ 31 725, soit 9 150 de moins qu'en 1998 (voir Tableau 1). Durant la même période, le nombre d'écoles francophones a chuté de 109 à 98. Les élèves acadiens et francophones représentaient environ 29 % de la clientèle scolaire provinciale en 2007. L'effectif scolaire acadien et francophone a chuté de 22,4 % entre 1998 et 2007, soit deux fois plus que l'effectif des districts scolaires anglophones qui a diminué de 11,0 % au cours de la même période.

Tableau 1. Évolution de l'effectif scolaire par district scolaire francophone au 30 septembre de chaque année, 1998-2007

District	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 98-07
01	6 917	6 845	6 913	6 914	6 915	6 891	6 936	7 055	7 123	7 297	5,5%
03	9 080	8 727	8 365	8 024	7 716	7 448	7 235	6 966	6 576	6 402	-29,5%
05	7 536	7 289	7 069	6 722	6 476	6 255	6 087	5 934	5 724	5 500	-27,0%
09	9 714	9 272	8 827	8 442	8 126	7 903	7 675	7 411	7 102	6 911	-28,9%
11	7 628	7 377	7 213	7 001	6 792	6 573	6 393	6 093	5 828	5 615	-26,4%
<b>Total - franco</b>	<b>40 875</b>	<b>39 510</b>	<b>38 387</b>	<b>37 103</b>	<b>36 025</b>	<b>35 070</b>	<b>34 326</b>	<b>33 459</b>	<b>32 353</b>	<b>31 725</b>	<b>-22,4%</b>
<b>Total - anglo</b>	<b>88 256</b>	<b>87 493</b>	<b>85 555</b>	<b>85 689</b>	<b>84 575</b>	<b>83 799</b>	<b>82 819</b>	<b>81 360</b>	<b>79 660</b>	<b>78 563</b>	<b>-11,0%</b>
<b>Total - N.-B.</b>	<b>129 131</b>	<b>127 003</b>	<b>124 942</b>	<b>122 792</b>	<b>120 600</b>	<b>118 869</b>	<b>117 145</b>	<b>114 820</b>	<b>112 013</b>	<b>110 288</b>	<b>-14,6%</b>

Source : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Statistiques sommaires : Année scolaire 2007-2008*, Fredericton, Ministère de l'Éducation, p. 42.

La dénatalité a une forte incidence sur la variation des effectifs scolaires, mais la mobilité interprovinciale et intraprovinciale aussi. Attirées par la croissance économique et les perspectives d'emplois, plusieurs familles acadiennes et francophones quittent le nord du Nouveau-Brunswick pour s'établir dans une autre province, ou dans l'un ou l'autre des centres urbains du sud de la province. Ces mouvements de population font en sorte qu'il y a diminution du nombre d'élèves dans le nord et augmentation dans le sud. Le Tableau 1 illustre de façon assez concluante la croissance scolaire du sud au profit du nord. Tous les districts scolaires francophones à l'exception du 01 ont vu le nombre d'élèves dans leurs écoles diminuer en moyenne d'environ 3 % annuellement entre 1998 et 2007 – ou un recul global de 26,4 % dans le district 11 ; 27,0 % dans le district 05 ; 28,9 % dans le district 09 et 29,5 % dans le district 03. Le district scolaire 01, qui dessert la région du sud, y compris les trois principaux centres urbains de la province, affichait une hausse de 5,5 % de son effectif scolaire pendant le même intervalle. En plus de la dénatalité et de l'exode de la population, l'exogamie et l'assimilation amplifient la situation et auront vraisemblablement de sérieuses répercussions sur le nombre d'élèves dans les écoles acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick au cours des prochaines décennies.

La variation de l'effectif scolaire pose des défis particuliers dans les districts scolaires subissant des pertes ainsi que dans le seul district scolaire où le nombre d'élèves est en hausse. Ces défis exercent des pressions sur les ressources humaines et financières de même que sur les infrastructures scolaires. Une décroissance de l'effectif scolaire entraîne généralement une décroissance proportionnelle des ressources. Les petites écoles rurales, plus

nombreuses dans les districts scolaires du nord, sont particulièrement touchées par la décroissance des effectifs. La réalité est tout autre dans le sud de la province où l'on demande la construction de nouvelles écoles et l'agrandissement d'écoles existantes pour répondre à la demande grandissante. La Commission reconnaît les réalités différentes qui caractérisent le nord et le sud de la province, et qui distinguent les milieux urbains des milieux ruraux. La persistance de ces clivages fait en sorte que les approches provinciales ne sont pas toujours en mesure de répondre aux besoins régionaux. Pour assurer une éducation de qualité de première qualité à tous les élèves où qu'ils soient, le système éducatif acadien et francophone devra faire preuve d'une plus grande souplesse.

**L'équité et l'autonomie comme valeurs fondamentales du système scolaire francophone**  
***Un système scolaire francophone basé sur le principe d'équité***

Recevoir une éducation de qualité est une prérogative de tous les jeunes Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. La Commission a eu l'occasion de visiter plus d'une trentaine d'écoles rurales et urbaines dans le nord et le sud de province à l'automne 2008 et a pu apprécier les contextes contrastants. C'est l'ensemble de la collectivité acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick qui bénéficiera d'un système éducatif de langue française qui soit dynamique, durable, rentable et équitable. Tous les élèves acadiens et francophones doivent avoir accès à un enseignement et des services éducatifs de qualité égale, peu importe leur lieu de résidence. La Commission croit fermement que ce principe d'équité est fondamental. Par équité, on entend la disposition de reconnaître le droit à chaque élève à une éducation de qualité.

**Piste de solution :**

Le principe d'équité doit guider toutes les actions et interventions visant le système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick. Les cinq districts scolaires de la province vivent des réalités bien particulières et la communauté acadienne et francophone s'attend à ce que son système d'éducation soit équitable, peu importe le nombre d'effectifs scolaires et la localisation, et ce sous trois aspects : dans la qualité des services éducatifs offerts, dans l'accessibilité à ces services (spécialisés, culturels, formation professionnelle, etc.) quelle que soit la localisation sur le territoire et dans la répartition des ressources disponibles.

Acteurs clés : MÉNB, CED

***Plus de flexibilité et d'autonomie***

Chacun des cinq districts scolaires francophones de la province a ses particularités et défis. Considérant qu'ils maîtrisent déjà bien les réalités régionales, les priorités ainsi que les besoins de leurs jeunes et de leurs communautés, la Commission estime que les districts scolaires sont les mieux placés pour prendre certaines décisions relatives à la distribution des ressources

(humaines et matérielles) et l'amélioration des apprentissages tout en demeurant imputables au ministère de l'Éducation. La Commission estime qu'il faut donner aux districts scolaires plus de moyens pour agir et répondre aux besoins locaux et régionaux. Dans son mémoire présenté à la Commission, le District scolaire 5 L'Étoile du Nord explique : « Une modification dans le style de gestion exercé permettrait une plus grande marge de manœuvre aux instances locales pour innover [...] Modifier le mode de fonctionnement organisationnel devient urgent, quand on sait que les changements décidés collectivement ont une plus grande force que ceux imposés par une loi, un règlement ou une instance supérieure.<sup>29</sup> » Il est de l'avis de la Commission que la responsabilisation accrue de ces acteurs aura des conséquences positives sur la qualité des apprentissages et les rendements scolaires. De plus, elle favorisera une meilleure appropriation par les communautés de leurs écoles. Les initiatives les plus susceptibles de réussir sont celles qui sont issues du milieu local, mais qui s'inscrivent dans la vision globale du système éducatif acadien et francophone.

**Piste de solution :**

Les principes de flexibilité et d'autonomie doivent s'appliquer autant aux districts scolaires en croissance qu'en décroissance. Il importe de valoriser des solutions qui sont adaptées aux différentes réalités démographiques des régions, notamment la mise en place d'une formule de financement qui établit les besoins réels (par opposition au nombre d'élèves), l'offre de services éducatifs qui reflètent les particularités des régions et l'appui à l'autonomie professionnelle (*empowerment*). Un exemple concret de l'application de cette piste de solution serait de donner aux districts scolaires un financement pluriannuel relié à une planification à moyen terme.

Acteurs clés : MÉNB, CED

***Des écoles et des espaces scolaires là où les besoins le justifient***

L'article 23 de la *Charte* accorde aux francophones en situation minoritaire le droit de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité « où le nombre des enfants [...] est suffisant ». La croissance des effectifs dans les villes du sud de la province pose des problèmes bien particuliers au district scolaire 01 : le surpeuplement de ses écoles dans certains cas et l'absence d'une école pour répondre à la demande grandissante dans d'autres. Le CED 01 explique que « le manque d'espace physique est devenu si flagrant qu'on risque de perdre – en fait, qu'on perd – des élèves aux districts scolaires de juridictions territoriales communes.<sup>30</sup> » C'est le cas notamment dans les régions de Kennebecasis-Saint-Jean, de Fredericton et de Moncton-Dieppe où certains jeunes élèves doivent composer avec un trajet en autobus de plus d'une heure pour se rendre à l'école. Il est impératif que les gouvernements provincial et fédéral appuient la construction de nouvelles écoles là où les besoins le

---

<sup>29</sup> District scolaire 5 L'Étoile du Nord, *Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone*, novembre 2008, p. 17.

<sup>30</sup> Conseil d'éducation du district 01, *Comment bâtir ensemble la meilleure école pour nos enfants ?* p. 17.

justifient le plus rapidement possible, à défaut de quoi les parents acadiens et francophones et les ayants droit risquent de choisir le système scolaire anglophone. S'ils sont suffisamment patients, ces parents se tourneront possiblement vers les tribunaux.

**Piste de solution :**

Il y a des besoins cruciaux d'espace dans certaines communautés du sud de la province où les effectifs scolaires sont en croissance, notamment dans les régions de la vallée de Kennebecasis, de Fredericton et de Moncton-Dieppe. Les gouvernements provincial et fédéral doivent collaborer et autoriser la construction d'écoles francophones pour répondre à ces besoins de façon à pouvoir procéder rapidement pour combler les besoins d'espaces et éviter que des élèves aient à subir davantage de préjudices en raison d'espaces restreints ou d'espaces manquants.

Acteurs clés : MÉNB, CED

**Planifier selon des projections démographiques à long terme**

Les pages qui précèdent ont présenté l'évolution de l'effectif scolaire acadien et francophone de la province depuis la fin des années 1990. Le processus de planification des districts scolaires acadiens et francophones sera grandement amélioré par l'utilisation de projections démographiques à long terme. Une meilleure anticipation des variations du nombre d'élèves dans les écoles de la province servira à mieux planifier les besoins régionaux en matière de ressources humaines et financières, en infrastructures, en matériel pédagogique et en services connexes.

**Piste de solution :**

Le processus de planification qui touche l'allocation de ressources humaines, pédagogiques, financières et immobilières doit se baser sur des projections pluriannuelles des réels besoins de l'effectif scolaire.

Acteurs clés : MÉNB, CED

**Maximiser l'utilisation communautaire de l'espace scolaire**

Certaines écoles acadiennes et francophones de la province disposent de locaux vacants en raison de la décroissance scolaire, ou autre. Ces espaces pourraient pourtant servir à des organismes et individus voulant y offrir des programmes et activités qui profiteront à la communauté dans son ensemble. Pensons, par exemple, à des programmes et activités destinés à l'alphabétisation familiale, aux universités du troisième âge, aux enfants d'âge préscolaire, à l'animation culturelle, etc. Bref, la décroissance scolaire n'est pas synonyme d'abandon de l'espace scolaire. L'école peut et doit demeurer au cœur des activités communautaires, même en situation de décroissance scolaire.

**Pistes de solution :**

Les espaces vacants de l'école doivent être offerts à la communauté pour y établir des programmes et activités qui bénéficieront à l'ensemble de la communauté, par exemple, des programmes d'alphabétisation familiale pour soutenir les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants, et d'alphabétisation tout courts.

Acteurs clés : CED, communauté éducative, organismes communautaires

**Une meilleure utilisation des technologies**

Qui dit décroissance scolaire dit généralement limitation de l'offre de programmes et de services éducatifs. Les écoles secondaires à faible population ont souvent de la difficulté à offrir une grande gamme de cours au choix à ses élèves, soit en raison du peu d'élèves pour constituer une classe ou du manque d'enseignants pouvant enseigner des domaines plus spécialisés. La Commission a rencontré plusieurs jeunes Acadiens et francophones dans le cadre de son processus de consultation. Ceux-ci ne veulent pas être pénalisés dans leur choix de cours parce qu'ils fréquentent une école en décroissance ou qu'ils proviennent d'une région éloignée. Une banque de cours en ligne est déjà offerte aux élèves de la province via Internet, leur donnant accès à un plus grand choix de cours optionnels et favorisant par la même occasion leur préparation vers les études postsecondaires ou leur insertion sur le marché du travail. Cette stratégie doit être poursuivie et améliorée en tenant compte des progrès technologiques.

**Piste de solution :**

Se servir au maximum des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information afin d'offrir la plus grande gamme possible de cours aux élèves, peu importe leur localisation.

Acteurs clés : MÉNB, CED

## Défi 5 : Valoriser davantage l'éducation et la réussite scolaire dans nos communautés

Pour réussir à l'école, l'enfant doit vouloir apprendre. Or, ce désir d'apprendre est lié à la valeur que les parents et la société accordent à l'éducation.

- Valorisons-nous suffisamment l'éducation?
- Comment pouvons-nous créer chez nous une culture de l'apprentissage tout au long de la vie?
- Quel est le rôle des différents intervenants de la société dans la création de cette culture?

Pour réussir à l'école, l'enfant doit vouloir apprendre. Or, ce désir d'apprendre est lié à la valeur que les parents et la société dans son ensemble accordent à l'éducation. Ceci suppose non seulement la promotion d'une culture d'apprentissage de façon générale, mais aussi la valorisation de la profession enseignante et des habiletés et compétences des élèves. La Commission a entendu à maintes occasions que l'éducation n'est pas suffisamment valorisée dans la province, qu'on ne parle pas assez d'éducation et de sa valeur sociale. Ce problème n'est certes pas exclusif au Nouveau-Brunswick. Loin de nous de vouloir généraliser, mais bon nombre de familles n'accordent pas l'importance nécessaire à l'éducation, peut-être parce que les parents eux-mêmes ont un faible niveau de scolarité, sont analphabètes, sont absents en raison de leur travail, ou autre.

L'éducation, c'est l'affaire de tous. Créer une culture d'apprentissage ne se fait pas du jour au lendemain, certes. L'éducation est un projet de société et, par ce fait même, doit demeurer au cœur des priorités collectives de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

### **Campagne provinciale de valorisation de l'éducation francophone**

Les deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick doivent se rallier autour du projet éducatif de la province. Un rapport sur le secteur éducatif anglophone du Nouveau-Brunswick avançait en 2002 que l'amélioration du système passait par le développement d'une culture d'apprentissage centré sur les réalisations de l'élève et la responsabilisation accrue de la communauté<sup>31</sup>. Une vaste campagne de valorisation de l'éducation et de la réussite scolaire doit être amorcée à l'échelle de la province dans les plus brefs délais. Une telle campagne se doit de faire la promotion du mandat particulier de l'école acadienne et francophone. Certes, toute campagne doit mettre en valeur le rôle de l'école dans la formation des leaders de demain, mais ensuite elle doit

<sup>31</sup> E. Scraba, *Schools Teach – Parents & Communities Support – Children Learn – Everyone Benefits: Review of the New Brunswick Education System, Anglophone Sector*, 2002, p. 52.

démontrer son importance pour le développement et l'épanouissement de la société.

Au risque de se répéter, il importe de mettre l'éducation au premier rang des priorités collectives. Le système éducatif acadien et francophone doit pouvoir compter sur l'engagement de toutes les forces vives de la société pour soutenir les jeunes, et ce, tant sur le plan éducatif que sur les plans linguistique et culturel. Les sociétés qui valorisent l'éducation, la profession enseignante et le développement du potentiel de chaque élève affichent les meilleurs rendements scolaires<sup>32</sup>.

**Piste de solution :**

Entreprendre une vaste campagne provinciale de marketing de valorisation de l'éducation de sorte à placer l'éducation au cœur des priorités collectives du Nouveau-Brunswick. Cette campagne, s'adressant tant aux communautés, aux parents qu'aux jeunes, touchera la valorisation de l'éducation en général, de la profession enseignante et de la formation professionnelle (académique) et technique (métiers) au sein de l'école.

Acteurs clés : MÉNB, CED, communauté éducative

**Plan d'action pour l'alphabétisation familiale**

Selon la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, l'alphabétisation consiste en « la capacité de comprendre et d'utiliser les documents imprimés dans les activités courantes à domicile, au travail, et dans la collectivité. Il ne s'agit pas de savoir si une personne peut lire, mais plutôt de comprendre dans quelle mesure elle sait lire. » Les interventions en alphabétisation familiale sont menées auprès d'un adulte significatif dans la vie d'un enfant (parent, grand-parent, gardienne, etc.) qui s'apprête à occuper la place du premier éducateur de l'enfant. Le mémoire présenté à la Commission par la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick articule de façon claire les lacunes en matière d'alphabétisation pour les familles acadiennes et francophones. Un programme d'alphabétisation familiale adapté aux besoins des francophones n'est pas sans incidence sur le système éducatif. Il permettrait notamment aux parents « d'être mieux outillés pour soutenir leur enfant [...] ; d'être soutenus et appuyés dans leur rôle de parent [...] ; de valoriser l'école et son système d'éducation dans la communauté ; de faire un lien entre l'école et la communauté [...] »<sup>33</sup>. La Commission reconnaît que l'alphabétisation familiale constitue un maillon important au succès de l'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. L'alphabétisation familiale contribuera aussi à rehausser la valeur générale de l'éducation et de la réussite scolaire.

---

<sup>32</sup> Voir McKinsey & Company, *How the World's Best-Performing School Systems Come Out on Top*, 2007.

<sup>33</sup> Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, *C'est le temps d'agir... pour une population pleinement alphabétisée : Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone*, 19 novembre 2008, p. 8-9.

**Piste de solution :**

Il est urgent de mettre en œuvre un plan d'action vigoureux d'alphabétisation familiale pour francophones, doté d'agents d'alphabétisation, axé sur l'accroissement des chances de succès scolaire des enfants et élaboré avec la collaboration de tous les intervenants clés. Ce plan de portée provinciale devrait mettre l'accent sur les moyens de créer au foyer une ambiance propice à l'éveil à l'écrit et à la communication en français.

Acteurs clés : MÉNB, CED, FANB

**Favoriser le rapprochement école-communauté**

***Partager les succès et le dynamisme de l'école***

Trop de belles réalisations passent sous le silence. En faisant le tour de la province à l'automne 2008, la Commission s'est rendue à l'évidence que les écoles acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick sont à l'origine d'une panoplie d'initiatives originales et novatrices dont la communauté ignore. En effet, nombreux sont les participants aux travaux de la Commission qui ont dit ne pas être au courant de ce qui se passait entre les quatre murs de l'école. La valorisation de l'éducation et de la réussite scolaire par nos collectivités passe par la reconnaissance des réalisations et des contributions de l'école. L'école opère trop souvent en vas clos. Elle doit s'ouvrir sur la communauté pour que cette dernière s'en approprie et en soit fière.

**Piste de solution :**

L'école francophone est au cœur de nombreuses initiatives gagnantes, que ce soit des partenariats avec la communauté, des projets innovateurs, des approches pédagogiques originales, des exploits académiques et parascolaires des étudiants, ou autre. Les écoles doivent partager les succès, pratiques exemplaires et stratégies gagnantes avec d'autres écoles et la communauté dans son ensemble.

Acteurs clés : CED, écoles, communauté

***Responsabilisation de la communauté acadienne et francophone***

L'éducation est un projet de société et l'école, la pierre angulaire de la construction identitaire chez les jeunes Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. Dit autrement, bâtir la meilleure école pour nos enfants exige le concours de la communauté acadienne et francophone dans son ensemble. Le système éducatif subit notamment les pressions de la sous-fécondité, de la mobilité, de l'assimilation et de l'insécurité linguistique. La communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick doit donc se rallier autour du projet éducatif et aider l'école à remplir son mandat de réussite scolaire et identitaire. Parallèlement, elle doit être inclusive et s'unir aux familles non francophones et issues de l'immigration. Pour ce faire, la communauté doit

comprendre le mandat particulier de l'école en milieu minoritaire et être consciente des pouvoirs que lui donne l'article 23 de la *Charte*.

**Piste de solution :**

L'ensemble de la communauté acadienne et francophone, y compris les parents, le personnel du milieu scolaire, les organismes communautaires, la communauté d'affaires et les médias, a un devoir de s'engager dans le projet éducatif collectif et d'en faire la promotion. Toute la communauté doit comprendre le mandat, les particularités et les avantages de l'école francophone, et en faire la promotion. Elle doit également être accueillante envers les nouveaux arrivants et les parents non francophones qui participent ou souhaitent participer au système scolaire francophone.

Acteurs clés : CED, écoles, communauté

**Aider chaque élève à atteindre son plein potentiel**

L'élève est au cœur du système scolaire, mais chacun n'y trouve pas nécessairement son compte. La réussite scolaire de l'élève est étroitement liée à sa motivation et sa volonté d'apprendre. C'est en le stimulant par les apprentissages et en développant ses intérêts que l'élève – et peut-être sa famille, par ricochet – poseront un regard différent sur les vertus de l'éducation. Le goût d'apprendre se cultive. Plusieurs participants aux travaux de la Commission ont proposé une plus grande souplesse dans le curriculum d'études comme moyen de susciter le goût d'apprendre. L'élargissement de l'offre de cours et de programmes serait certainement susceptible de rejoindre les intérêts d'un plus grand nombre de jeunes.

**Piste de solution :**

Chaque enfant apprend à sa manière et à son rythme. L'offre de programmes et de cours dans les écoles doit être élargie afin de répondre aux différents styles d'apprentissage et aux intérêts individuels des élèves. Il peut s'agir de programmes d'éducation coopérative, d'enseignement technique (métiers), de sports-études, d'arts-études, ou autre. Chaque élève doit vivre des expériences de succès à l'école.

Acteurs clés : MÉNB, CED, communauté éducative

**L'école comme lieu de formation de citoyens engagés**

L'école acadienne et francophone a le devoir de former soigneusement les élèves à cultiver leur pensée critique et à devenir des citoyens informés et engagés. Après tout, les élèves d'aujourd'hui seront les leaders de demain. Ils doivent être conscients de leur situation de minoritaires et des défis qui menacent la survie de la langue et de la culture acadienne. La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick propose d'ailleurs la création d'un cours sur le civisme dans les écoles secondaires francophones : « Il est essentiel d'outiller les jeunes francophones à non seulement être fier de leur langue et de leur culture mais aussi d'être des acteurs importants dans notre société. C'est pourquoi il est

important qu'ils connaissent les rouages du système politique canadien et néo-brunswickois dès un jeune âge pour qu'ils soient dans la mesure d'y participer activement.<sup>34</sup> » L'école acadienne et francophone doit encourager les jeunes à devenir des acteurs, à poser des gestes et actions qui contribueront à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de vie de la société.

**Piste de solution :**

L'éducation à la citoyenneté déborde les murs de l'école. Toutefois, l'école est un lieu privilégié où se construit la relève. En plus d'assurer la réussite scolaire et identitaire des jeunes, l'école acadienne et francophone doit aussi transmettre aux élèves des connaissances et compétences qui préparent à l'exercice de la citoyenneté, notamment par le développement de la pensée critique et du sens du civisme. Elle doit faire connaître l'histoire et les institutions acadiennes, tout en développant une attitude d'ouverture sur le monde, le but étant de former des citoyens actifs et engagés dans leur communauté.

Acteurs clés : MÉNB, CED, communauté éducative

## **Défi 6 : Améliorer le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant**

Dans certains districts scolaires francophones, le recrutement et le maintien du personnel enseignant posent d'importants défis. Dans certains cas, c'est la qualité même de l'enseignement qui est en jeu. Par ailleurs, enseigner en milieu minoritaire est un exercice particulier, car la langue et la culture doivent être constamment intégrées à l'enseignement.

- Comment pouvons-nous améliorer les stratégies de recrutement d'enseignants et de maintien des effectifs?
- Les enseignants francophones ont-ils la formation appropriée pour relever les défis de l'enseignement en milieu minoritaire?
- Comment pouvons-nous mieux appuyer les enseignants dans leurs efforts en matière de construction identitaire?
- Y a-t-il lieu de revoir les stratégies de perfectionnement professionnel ?

Le rôle du corps enseignant dans la réussite globale du système d'éducation est crucial. Les enseignants constituent en quelque sorte la matière première, ou encore la ressource la plus fondamentale de notre système éducatif. Même avec les écoles les plus modernes et les curriculums les plus réfléchis, un système d'éducation qui ne réussit pas à former des enseignants capables de réaliser le geste le plus fondamental dans le système, soit la transmission des connaissances, demeurera de deuxième ordre. Toutes les réformes structurelles ou pédagogiques ne réussiront pas à enrichir la qualité de l'enseignement si le

<sup>34</sup> Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, *Les jeunes et l'école francophone au Nouveau-Brunswick : Mémoire présenté au Commissaire Gino LeBlanc dans le cadre de la Commission sur l'école francophone*, novembre 2008, p. 8.

gouvernement du Nouveau-Brunswick et son partenaire en formation professionnelle en français, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton, ne mettent pas des efforts soutenus dans la formation du personnel éducatif. Comme le disait si bien une recherche sur les 25 systèmes éducatifs les plus performants au monde, trois éléments sont déterminants dans la réussite des écoles affichant les meilleurs rendements scolaires. Premièrement, il faut s'assurer que ceux qui choisissent la profession enseignante aient le profil convoité, ensuite, il faut former ces enseignants pour qu'ils deviennent compétents et efficaces, et enfin, il faut que le système puisse livrer le meilleur enseignement possible à chaque élève.<sup>35</sup> Cette sous-section est consacrée aux défis liés au personnel enseignant en contexte linguistique minoritaire, du recrutement à la formation, en passant par les conditions en salle de classe et le perfectionnement professionnel.

### **Valorisation de la profession enseignante**

Le rôle du corps enseignant est fondamental et l'atteinte des objectifs qui suivent sera déterminante dans l'amélioration du système éducatif. Comme quelqu'un nous l'a si bien exprimé lors d'une rencontre : « La qualité du système d'éducation ne peut dépasser la qualité de son corps enseignant ». Il faut en premier lieu s'assurer que la profession soit valorisée au sein de la société en général et que l'on fasse la promotion de la profession enseignante. L'image et le statut de la profession gagneraient à être relevés. On parle ici d'un changement de culture et d'attitudes vis-à-vis l'éducation comme activité centrale tout au long de la vie d'un individu. Dans le cadre de la vaste stratégie de développement durable du Nouveau-Brunswick – le plan d'action sur l'autosuffisance – la culture de l'éducation revient systématiquement comme l'un des axes à prioriser pour rendre la province autosuffisante d'ici quelques décennies.

### **Piste de solution :**

Que l'on poursuive et que l'on étende les campagnes de promotion et de sensibilisation en vue d'améliorer l'image de l'école acadienne et francophone et de la profession enseignante. En s'inspirant des efforts de marketing social autour des campagnes d'anti-tabagisme ou de protection de l'environnement, la société néo-brunswickoise doit adopter une stratégie de promotion d'une culture valorisant l'éducation.

Acteurs clés : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, tous les ministères à vocations éducatives, Communication N.-B., AEFNB, CED et la communauté éducative dans son ensemble.

---

<sup>35</sup> McKinsey & Company *How the World's Best-Performing School Systems Come out on Top*, 2007, p. 2.

### **Le rôle de la FSÉ et la formation adaptée à la réalité minoritaire**

Le rôle que joue la Faculté des sciences de l'Éducation (FSÉ) de l'Université de Moncton est fort important.<sup>36</sup> L'un des bijoux du réseau institutionnel de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, la FSÉ doit être un acteur de premier plan dans l'atteinte des objectifs que nous présentons dans ce rapport. Sa mission est claire : « assurer une formation initiale et continue de qualité aux professionnelles et professionnels qui œuvrent dans les systèmes éducatifs francophones de l'Acadie. » Elle assume, tout comme le réseau scolaire, un double mandat. La FSÉ mise d'une part sur la formation et la recherche universitaire, mais aussi contribue à la défense et à la promotion de la langue et de la culture françaises. Le défi est de taille, car avant de pouvoir outiller les futurs enseignants dans leur rôle d'accompagnateur dans la construction identitaire de leurs élèves, ils doivent eux-mêmes être conscientisés et engagés. Le futur corps enseignant doit donc être formé et préparé à cette réalité qui présente des défis bien particuliers. Comme le notait le mémoire de la FSÉ : « Ces enseignants et enseignantes vivent les mêmes insécurités et éprouvent souvent les mêmes difficultés à établir des contacts avec la culture de la langue minoritaire que leurs élèves. Pour leur permettre de devenir des « passeurs culturels » [...] ils doivent vivre des expériences de construction identitaire et de rapports positifs avec la langue et la culture.<sup>37</sup> »

Nous avons entendu clairement de plusieurs enseignants (allant de stagiaires à des enseignants à la retraite) le souhait que l'on continue à améliorer la formation initiale livrée à la FSÉ. Ceux-ci ont noté l'importance de mettre en pratique une pédagogie qui reflète ce mandat de conscientisation dans le cadre de la formation initiale et continue à la FSÉ. La recherche à cet effet est en plein essor et notons que plusieurs des travaux les plus novateurs sont issus de chercheurs qui œuvrent ici au Nouveau-Brunswick et à la FSÉ. L'une des pierres angulaires de la formation et de la production des connaissances est l'établissement du doctorat en éducation en milieu francophone minoritaire et la mise sur pied du cours « EDUC 4323 - Éducation en milieu minoritaire ». Sans aucun doute, des lacunes demeurent et il faut renforcer les acquis et bonifier l'intervention en matière de formation. La Commission n'a pas les moyens d'effectuer une évaluation complète des programmes d'études de la FSÉ, mais plusieurs personnes ont proposé des améliorations que nous relatons ici.

#### **Piste de solution :**

Dans le cadre de la formation initiale, la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton doit multiplier les cours et le contenu relatifs aux enjeux et défis de l'enseignement en milieu minoritaire, y compris les défis liés à la francisation, tout en s'assurant que les cours les plus importants soient désignés obligatoires. Plusieurs bonnes suggestions ont été identifiées, y compris la

---

<sup>36</sup> Pour un résumé du rôle de la FSÉ de l'Université de Moncton dans la formation et la certification du personnel enseignant au Nouveau-Brunswick, voir chapitre 12, « Les enseignants, les stagiaires et les gestionnaires », dans Y. Bouchamma, *Le système d'éducation au Nouveau-Brunswick*, Moncton, Éditions de la Francophonie, 2006.

<sup>37</sup> Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton, *Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone du Nouveau-Brunswick*, novembre 2008, p. 7.

création d'un comité facultaire chargé de développer le contenu et même la création d'un cours en construction identitaire sensibilisant les étudiants à leur rôle comme passeur culturel.

Acteurs clés : FSÉ, Direction de l'Université de Moncton, MÉNB

**Piste de solution :**

Des ateliers sur la pédagogie adaptée au milieu minoritaire et la construction identitaire doivent s'offrir dans toutes les écoles. La Commission applaudit l'annonce de rendre obligatoire le cours « EDUC 4323 - Éducation en milieu minoritaire », toutefois la majorité des enseignants actuellement dans le système n'ont pu bénéficier de cette formation. La sensibilisation à l'éducation en milieu minoritaire doit faire partie intégrante de la formation continue.

Acteurs clés : MÉNB, FSÉ

**Piste de solution :**

À l'instar du cours d'enseignement en milieu minoritaire, la Commission propose l'élaboration d'un cours sur le leadership éducationnel en milieu minoritaire à l'intention du personnel dirigeant des écoles et des districts scolaires.

Acteurs clés : FSÉ, MÉNB

**Des stratégies pour le recrutement et la rétention du personnel enseignant**

Plusieurs participants aux travaux de la Commission ont partagé les défis énormes que présentent le recrutement et le maintien d'un personnel professionnel de qualité dans toutes les disciplines et, de plus, dans toutes les régions. Hormis la situation dans la région du grand Moncton, le défi des districts scolaires de recruter et de maintenir le personnel enseignant pose un problème de taille. La difficulté de recruter et de maintenir du personnel qualifié a un impact direct sur la qualité de l'enseignement et le choix de cours.

**Piste de solution :**

La mise à jour d'un programme provincial de formation des enseignants mentors qui accompagnent les enseignants novices.

Acteurs clés : MÉNB, AEFNB, CED.

**Piste de solution :**

Coordonner la mise en place d'un programme afin de perfectionner les enseignants associés qui supervisent des stagiaires universitaires en enseignement et mettre à leur disposition le temps et les ressources nécessaires.

Acteurs clés : FSÉ, MÉNB, CED.

**Piste de solution :**

L'établissement d'une stratégie provinciale d'incitatifs financiers a été soulevé dans de nombreux districts scolaires. Les bourses doivent constituer des incitatifs à ceux qui reviennent dans des régions aux prises avec des pénuries d'enseignants. D'autres mesures financières doivent être adoptées, notamment le remboursement partiel des prêts étudiants, le financement partiel du logement des enseignants pendant les premières années et le financement des frais de déménagement.

Acteurs clés : MÉNB, CED

**Piste de solution :**

À l'instar d'autres provinces, nous proposons une stratégie provinciale de recrutement qui serait accompagnée d'agents de recrutement mandatés à répondre aux besoins des régions qui vivent des pénuries.

Acteurs clés : MÉNB, CED

## **Défi 7 : Assurer des services de francisation aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue**

Plusieurs écoles francophones accueillent des élèves provenant de familles où un seul des deux parents parle le français (ayant droit). Parfois, ces enfants n'ont pas une connaissance suffisante du français pour progresser normalement à l'école. La Loi sur l'éducation, en référence à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, prévoit que l'école doit fournir des programmes et services scolaires supplémentaires afin d'améliorer les compétences linguistiques de ces élèves.

- L'appui offert actuellement est-il suffisant?
- Comment pourrions-nous améliorer ces services de francisation?
- Comment ces services pourraient-ils être fournis aux enfants d'âge préscolaire?

Comme nous le soulignons en introduction, plusieurs enjeux abordés dans le cadre des travaux de la Commission se recoupent, ont des problématiques interdépendantes et doivent être abordés de façon globale. La francisation constitue certainement l'un de ces enjeux. Longtemps perçu comme un problème de « d'autres » communautés francophones davantage minoritaires au Canada, la question est définitivement à l'ordre du jour dans plusieurs régions francophones du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, l'un des maîtres d'œuvre dans l'action communautaire, le *Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit*, est tout jeune, n'ayant été fondé qu'en 1999. Cette coalition d'une vingtaine d'organismes privés et gouvernementaux vise la pleine participation de tous les enfants d'ayants droit à l'école en français au Nouveau-Brunswick. La francisation est étroitement liée à plusieurs secteurs d'intervention où des

améliorations sont souhaitables, dont la petite enfance, la pleine participation des effectifs cibles, et même l'amélioration du rendement scolaire de nos enfants.

Nous partageons la vision de plusieurs intervenants communautaires et chercheurs chevronnés, dont Rodrigue Landry, directeur de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques : il faut entreprendre immédiatement une stratégie de recrutement des ayants droit, et ce dès le préscolaire. Lorsque nous proposons au gouvernement de faire de la petite enfance l'une des priorités de ce rapport, nous incluons de facto toutes les dimensions de la francisation des enfants, et parfois même des parents de ces enfants. Les défis liés à la petite enfance touchent plus que des places en garderie ou du matériel pédagogique, mais concernent aussi les services de francisation et le développement des compétences linguistiques et culturelles des enfants.

Avant même d'aborder les défis de francisation, la Commission a entendu qu'il était impératif que le gouvernement en fasse plus pour encourager les couples exogames ou les parents ayants droit à faire un choix éclairé. Trop peu est accompli à l'heure actuelle, à la fois au niveau de la sensibilisation aux différences entre l'école homogène francophone et les programmes d'immersion et des conséquences négatives résultant de la perte du statut d'ayant droit. Plusieurs écoles francophones accueillent des élèves provenant de familles où un seul parent parle le français (ayant droit). L'école doit fournir des programmes et services supplémentaires afin d'améliorer les compétences linguistiques de ces élèves. Qui plus est, la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick prévoit des ressources pour s'acquitter de ses obligations quant à la francisation de l'enfant d'un parent qui a des droits qui lui sont conférés en vertu de l'article 23 de la *Charte* : « Le conseil d'éducation de district doit fournir à un élève admis dans une école française en vertu de l'alinéa (1)d) [dont le parent est un ayant droit en vertu de l'article 23], les programmes et les services scolaires supplémentaires qui, de l'avis du directeur général concerné, sont nécessaires afin d'améliorer les compétences linguistiques de l'élève de façon à ce que celui-ci puisse participer de manière adéquate au programme d'instruction dans lequel il a été placé »<sup>38</sup>.

### **L'identification des enfants d'ayants droit**

Il est urgent que les deux secteurs, francophone et anglophone, du ministère de l'Éducation établissent le portrait statistique des enfants d'ayants droit qui ne participent pas à l'école francophone au Nouveau-Brunswick. Combiné aux travaux de Rodrigue Landry, qui identifient le nombre global d'enfants d'ayants droit qui ne se retrouvent pas dans le système, ce nouveau portrait de la localisation permettra au ministère de mieux établir les paramètres d'une campagne de sensibilisation aux bienfaits de l'école francophone, tel qu'exprimé au défi 1 sous la rubrique *Recrutement maximal de la clientèle scolaire cible*.

---

<sup>38</sup> Nouveau-Brunswick, *Loi sur l'éducation*, Chapitre E-1.12, 1997.

**Piste de solution:**

Le ministère de l'Éducation doit mener une étude permettant l'identification des enfants d'ayants droit au Nouveau-Brunswick et leur localisation dans les systèmes scolaires francophone ou anglophone.

Acteurs clés : MÉNB (secteurs francophone et anglophone), CED (francophones et anglophones)

**La production et la diffusion accrues de ressources et outils consacrés à la francisation**

Il existe un manque flagrant de matériel consacré à la francisation et, plus encore, adapté à la réalité de l'enseignement en milieu minoritaire. Certains outils formidables existent, notamment « *Voir grand, petit à petit / Dream Big, Little by Little* » (2008) produit par l'Association canadienne d'éducation de langue française. Élaboré pour les foyers exogames, ce guide propose des idées concrètes et pratiques pour favoriser le développement langagier de l'enfant, contribuer à sa construction identitaire et le préparer à son entrée à l'école de langue française. Ce matériel ne circule pas assez dans le réseau scolaire et ne se rend pas suffisamment dans les foyers des couples exogames. La Commission pense que des spécialistes doivent être chargés de diffuser des outils de francisation et de construction identitaire aux niveaux préscolaire et scolaire et de créer des liens, trop souvent absents, entre ces deux niveaux. La Commission a récemment pris connaissance de plusieurs guides conçus et destinés aux parents ayants droit. Le système éducatif doit faire une meilleure utilisation de ces outils qui aident les familles exogames à favoriser le français à la maison et les accompagnent dans leur choix du système éducatif francophone.

**Piste de solution :**

Le ministère de l'Éducation doit appuyer la production accrue de ressources et outils consacrés à la francisation et assurer leur diffusion dans les niveaux préscolaire et scolaire par l'entremise de spécialistes en francisation.

Acteurs clés : MÉNB, AEFNB, CED et la communauté éducative.

**La création de structures d'accueil pour les familles exogames à l'école**

Tout semble indiquer qu'un nombre croissant d'élèves dans le système scolaire francophone du Nouveau-Brunswick proviendront de familles exogames ou immigrantes. Bon nombre de parents non francophones n'ont qu'une faible connaissance du français. Il est normal que ces parents puissent se sentir un peu mal à l'aise dans l'école acadienne et francophone ou à l'écart du système éducatif de langue française. Le contact avec le milieu scolaire, et la communauté éducative dans son ensemble, joue pourtant un rôle important dans le développement linguistique et culturel ainsi que la réussite scolaire de leurs enfants. L'école acadienne et francophone doit multiplier les efforts pour accueillir le parent exogame ou non francophone. Sans angliciser la communauté acadienne et francophone, l'école se doit d'aider les parents non francophones et

les familles exogames à s’y trouver une place afin que ceux-ci puissent accompagner leurs enfants tout au long de leur parcours scolaire en français.

**Piste de solution :**

Les écoles acadiennes et francophones doivent se doter de nouvelles structures d’accueil qui favorisent l’intégration des familles exogames et immigrantes dans le système éducatif de langue française (ex : programme de jumelage de parents francophones et exogames pour l’aide aux devoirs).

Acteurs clés : MÉNB, AEFNB, CED et la communauté éducative.

**L’établissement d’une stratégie scolaire en francisation et l’identification de moyens de financement**

Les enfants n’arrivent pas tous à l’école prêts à apprendre dans un milieu francophone et les écarts de francité posent problème, en particulier dans les milieux anglo dominants ou mixtes (francophones-anglophones). L’école doit être munie de stratégies et de moyens adéquats pour bien encadrer les enfants dans leur francisation sans que les autres en fassent les frais. Il est également important de faire bon accueil aux parents qui parlent peu ou pas le français. Cet enjeu est clé, car les élèves avec un faible degré de francité ont nettement plus de difficulté à s’intégrer à l’école francophone et sont souvent pénalisés dans leur cheminement scolaire. Le personnel enseignant et de direction dans les écoles a besoin de temps prévu dans la journée de travail de formation et de ressources pédagogiques pour relever le défi d’intégration au curriculum régulier en français.

**Piste de solution :**

Nous recommandons l’établissement d’une stratégie scolaire en francisation et l’identification de moyens de financement.

Acteurs clés : MÉNB, AEFNB, Réseau d’appui à l’intégration des enfants des ayants droit et la communauté éducative.

**L’intégration des parents à la vie collective en français**

Les communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick ne peuvent plus faire abstraction de la montée de l’exogamie. Elles ont tout intérêt à être accueillantes non seulement envers les enfants qui fréquentent les écoles de langue française, mais aussi leurs parents, dont certains sont non francophones. Sachant que les parents jouent un rôle essentiel dans le développement global de leurs enfants, il est important que ceux-ci aient des occasions de participer à la vie collective en français. Si l’on incite les ayants droit à inscrire leurs enfants dans l’école de langue française, il faut aussi être en mesure d’intégrer les familles ayant une faible connaissance de la langue à la vie collective. Plusieurs parents souhaitent apprendre ou perfectionner leur français afin de pouvoir jouer un rôle actif dans le développement linguistique et culturel de leur enfant.

**Piste de solution :**

Des services d'appui à la famille, des programmes d'alphabétisation familiale, de francisation et de refrancisation doivent être offerts aux parents exogames ou non francophones afin de les aider à s'intégrer à la vie collective en français et afin de leur permettre d'aider leurs enfants à s'y intégrer à leur tour.

Acteurs clés : MÉNB, AEFNB, CED et la communauté éducative.

**Défi 8 : Améliorer les services aux élèves**

Nos écoles accueillent tous les enfants et visent le plein développement de chacun d'entre eux. L'inclusion scolaire est une caractéristique fondamentale des écoles néo-brunswickoises. L'étude MacKay a d'ailleurs permis de faire le point sur notre système inclusif et d'obtenir des recommandations pour l'améliorer. Toutefois, certains défis propres au secteur francophone demeurent.

- Comment pouvons-nous assurer un accès à des services professionnels en français partout dans la province?
- Comment pouvons-nous améliorer la formation du personnel scolaire francophone relativement à l'enseignement dans des salles de classe inclusives ?

L'inclusion scolaire est une caractéristique fondamentale du système scolaire au Nouveau-Brunswick. On reconnaît même à l'échelle du Canada que la province est pionnière dans ses approches et ses programmes à l'égard de l'inclusion. Mais le principe de l'inclusion, reconnu et promu par le système scolaire néo-brunswickois, doit trouver des formes concrètes d'application et de mise en œuvre. Tous s'entendent pour affirmer que l'inclusion comporte de nombreux avantages, à la fois au niveau du sentiment d'appartenance, du développement d'aptitudes sociales et de la promotion de la tolérance et de l'ouverture envers la diversité et les différences. Le volumineux rapport MacKay, déposé auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en janvier 2006, fait une analyse rigoureuse et exhaustive de la question.<sup>39</sup> Il importe de rappeler ici que notre Commission a un mandat très spécifique à l'égard des particularités du système francophone et nous cherchons à miser sur les problématiques plus particulières à la réalité acadienne et francophone. Le défi de l'inclusion a certes un impact réel et immédiat sur le système francophone, mais je m'empresse à souligner que les solutions viendront d'une réflexion provinciale affectant autant le système anglophone.

Les 381 pages du rapport MacKay couvrent un champ vaste et complexe des questions liées à l'inclusion scolaire. La phase 1 du rapport se penche sur les

<sup>39</sup> A. W. MacKay, *Relier le soin et les défis : utiliser notre plein potentiel humain. L'inclusion scolaire : étude des services en adaptation scolaire au Nouveau-Brunswick*, Rapport préparé pour le ministère de l'Éducation, janvier 2006.

diverses considérations juridiques en analysant les droits des enfants et la responsabilité du système scolaire public, et fait un examen des meilleures pratiques d'inclusion scolaire au Canada et dans le monde. La phase 2 du rapport rend compte des propos recueillis lors des consultations publiques et la phase 3 constitue 190 pages de recommandations sur les enjeux qui gravitent autour de la question de l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick. La Commission sur l'école francophone bénéficie, bien entendu, de ce rapport rigoureux et bien reçu par l'ensemble de la société néo-brunswickoise. Le système scolaire francophone partage la très grande majorité des défis soulevés dans la phase 3 du rapport Mackay, donc nos recommandations miseront sur les besoins particuliers au secteur francophone.

Malgré la réaction favorable au rapport MacKay, la question de l'inclusion scolaire continue à susciter beaucoup de discussions trois ans après son dépôt. En fait, il y a encore certaines préoccupations concernant la mise en œuvre de l'inclusion scolaire et son impact sur le système scolaire dans son ensemble. Si la Commission a entendu un appui quasi unanime au principe de l'inclusion scolaire et de la participation de tous les élèves à la vie scolaire commune, la situation en salle de classe demeure un projet en devenir et est loin de refléter une situation d'apprentissage idéale pour tous les élèves. Par ailleurs, la Commission a noté des lacunes importantes au niveau des services spécialisés francophones aux élèves, tant au niveau de la disponibilité que de l'accès.

#### **L'acceptation du modèle de l'inclusion scolaire**

La Commission a constaté beaucoup de dissonances et de malentendus autour des diverses définitions de l'inclusion scolaire, de l'intégration scolaire, et des façons de la mettre en œuvre. Malgré la mise sur pied d'un comité interministériel voué à l'opérationnalisation du rapport, beaucoup de chemin reste à faire, tant au niveau de la définition du concept que de sa compréhension dans le système scolaire francophone. Par exemple, la Commission a souvent entendu la proposition d'un modèle d'inclusion maximale plutôt que d'inclusion totale.

#### **Piste de solution :**

Il urge de poursuivre les discussions sur le modèle d'inclusion scolaire souhaité. La difficulté de progresser dans ces discussions semble freiner l'avancement d'autres questions toutes aussi importantes. Un leadership politique doit être exercé afin d'avancer plus rapidement. Notons que certains intervenants souhaitent que la table interministérielle sur l'inclusion partage plus d'information et soit imputable aux districts et aux écoles.

Acteurs clés : l'ensemble de la communauté éducative

#### **Accroître les connaissances et les compétences**

Le rapport MacKay analyse de façon exhaustive le sujet. Les enseignants que la Commission a rencontrés ont dit avoir l'impression de ne pas posséder les compétences et les connaissances pour adéquatement gérer l'environnement d'apprentissage dans un contexte d'inclusion scolaire. Malgré une vision

partagée de l'importance et des bienfaits de l'inclusion, dans la pratique et la réalité quotidienne des salles de classe, plusieurs enseignants se sentent dépassés et inaptes à intervenir comme ils le désireraient.

**Piste de solution :**

Il faut, de façon urgente, inclure dans la formation initiale et continue un contenu qui répond aux besoins des enseignants à l'égard des difficultés d'apprentissage, de l'adaptation scolaire et de l'inclusion scolaire dans son ensemble. Les points de vue demeurent partagés entre le retour d'un baccalauréat visant l'adaptation scolaire et la formation plus poussée à l'égard des divers défis touchant l'inclusion scolaire. Une chose est cependant claire : la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton doit jouir de plus d'autonomie et de la capacité de déterminer ses programmes d'enseignement à l'intérieur de la structure de gestion globale de l'Université de Moncton. Il y a une nette perception que la Faculté n'a pas la flexibilité de s'adapter à des défis réels sur le terrain. Elle demeure en quelque sorte prisonnière de la bureaucratie universitaire alors que sa formation professionnelle lui demanderait de réagir beaucoup plus rapidement.

Acteurs clés : MÉNB, AEFNB, FSÉ, Université de Moncton

**Élaborer des ressources pédagogiques appuyant l'inclusion**

Comme nous l'avons vu dans d'autres défis, il existe un manque de ressources pédagogiques reflétant les réalités culturelles des Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. L'élève sera plus apte à cheminer et à progresser avec du matériel pertinent qui émane de son milieu socio-culturel.

**Piste de solution :**

Le réseau scolaire doit s'outiller de ressources pédagogiques spécialisées et adaptées au milieu. Ces ressources doivent être pensées, préparées et produites ici en Acadie afin de refléter le milieu de vie social et culturel des jeunes Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.

Acteurs clés : MÉNB, CED, FSÉ

**Des services spécialisés aux élèves selon les besoins**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, certaines communautés isolées géographiquement, en situation de décroissance, ou encore en situation anglo-dominante sont démesurément pénalisées. Leur faible ratio élève-services spécialisés ne leur permet pas d'intervenir de façon structurée, soutenue et efficace. La Commission a entendu des témoignages de directions d'école relatant que les services spécialisés sont défaillants à point tel que les difficultés sont à peine colmatées et que de véritables programmes de rétablissement et d'amélioration des élèves à besoin spéciaux n'étaient pas envisageables à l'intérieur des arrangements actuels.

**Piste de solution :**

Le gouvernement doit penser à une formule plus équitable d'allocation des ressources spécialisées et le système éducatif doit offrir des services plus adéquats répondant aux besoins immédiats des écoles. De toute évidence, le gouvernement doit établir un seuil minimal, de même qu'un portrait actualisé des besoins réels en matière de ressources spécialisées à l'échelle de la province.

Acteurs clés : MÉNB, ministères partenaires, AEFNB, districts scolaires.

**Incitatifs pour la formation de spécialistes**

Dans plusieurs régions, les dirigeants scolaires ont signalé des situations où il y avait des ressources pour l'embauche de ressources additionnelles pour des services spécialisés, sauf qu'il y avait une pénurie de main-d'œuvre francophone pour combler les besoins. L'Université de Moncton et les Collèges communautaires, ainsi que leurs homologues du réseau des institutions postsecondaires de la francophonie canadienne, doivent être des partenaires dans la formation des futurs spécialistes qui participeront au système scolaire francophone au Nouveau-Brunswick.

**Piste de solution :**

Le ministère de l'Éducation, en partenariat avec les institutions postsecondaires francophones, devrait mandater un groupe de travail afin de développer une stratégie de formation et de rétention de spécialistes, y compris un programme incitatif, visant les spécialités qui font partie intégrante du système d'éducation francophone (orthophonie, psychologie, travail social, etc.).

Acteurs clés : MÉNB, institutions postsecondaires francophones, districts scolaires

**La coordination des services spécialisés**

La Commission appuie les travaux interministériels entamés pour analyser le bienfondé de mieux coordonner les services spécialisés livrés en milieu scolaire, mais qui logent présentement dans différents ministères (Santé, Justice, Services familiaux et communautaires). Il y a unanimité qu'un décloisonnement des actions et interventions de divers ministères permettrait plus d'efficacité et l'atteinte de résultats voulus plus rapidement.

**Pistes de solution :**

De nombreux intervenants ont vanté les mérites d'une intégration des services spécialisés livrés en milieu scolaire au ministère de l'Éducation. La communauté éducative devrait sérieusement considérer, à défaut de voir des progrès significatifs dans la collaboration interministérielle, la livraison des services spécialisés à partir de l'infrastructure de son propre ministère.

Acteurs clés : MÉNB, districts scolaires, ministères livrant des services dans le réseau scolaire

### **Les rôles et la formation des aides-enseignants**

La Commission pense important de préciser le rôle des aides-enseignants dans leurs interactions avec les enseignants-ressources et les enseignants réguliers. Ces acteurs clés dans la salle de classe doivent recevoir une formation plus spécifique. Par ailleurs, il importe de préciser leur statut et leur rôle dans le cheminement des élèves à besoin spéciaux.

#### **Piste de solution :**

Il est important de fournir plus de formation aux aides-enseignants et d'éduquer et de sensibiliser les parents de manière à ce qu'ils comprennent mieux les rôles et responsabilités de ceux-ci. Enfin, il nous apparaît important de permettre une plus grande flexibilité dans l'attribution du soutien d'aides-enseignants dans la planification et la gestion des écoles.

Acteurs clés : MÉNB, districts scolaires, AEFNB

## **Défi 9 : Mieux accueillir les enfants des immigrants**

L'avenir de la communauté acadienne et francophone est étroitement lié à sa capacité d'accueillir les immigrants. Cette capacité repose, entre autres, sur l'efficacité des structures d'accueil dont l'école fait partie.

- La communauté acadienne et francophone dispose-t-elle des outils appropriés pour accueillir les enfants d'autres pays?
- Comment pouvons-nous améliorer l'intégration des familles immigrantes à la communauté francophone?

La Commission constate l'émergence du dossier de l'immigration francophone dans de nombreuses communautés acadiennes et francophones, tant l'aspect du recrutement que de l'accueil. Cependant, l'action stratégique dans le recrutement, l'accueil et l'intégration se limite surtout aux régions urbaines et à quelques projets en milieu rural. L'arrimage des efforts entre le milieu communautaire et le milieu scolaire nous apparaît comme une priorité. D'ailleurs, la Commission a surtout réfléchi en termes de structures d'accueil et c'est ce thème qui a dominé le contenu des interventions que nous avons reçues. Les travaux de certains chercheurs, dont ceux de Nicole Gallant de l'INRS<sup>40</sup>, sont très éloquentes et concluantes face au rôle clé que joue l'école en matière d'accueil et d'intégration des immigrants.

La Commission a reçu peu de témoignages sur le dossier de l'immigration francophone, mais il nous semble quand même pertinent de faire le point sur l'évolution de cet enjeu. Le réseau institutionnel acadien a contribué à la mise

<sup>40</sup> N. Gallant, *L'école francophone du Nouveau-Brunswick face à la diversité*, dans H. Destrempe et P. Ruggeri (sous la dir. de), *Rendez-vous Immigration 2004 : Enjeux et défis de l'immigration au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, Policy Studies Centre et Centre Métropolis Atlantique, 2005, p. 35-58.

sur pied récente de la Table de concertation sur l'immigration francophone du Nouveau-Brunswick. Cette Table est le prolongement d'une volonté du Conseil des minorités multiculturelles francophones du Nouveau-Brunswick (CMMFNB) de voir, dès l'automne 2001, la réflexion sur l'immigration francophone dans la province progresser et s'élargir. À la lecture de la documentation qui accompagne ce partenariat initial entre la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et le CMMFNB, on y voit une volonté de transformer le discours. Les organismes affirment qu'ils veulent adopter une vision pluraliste et dorénavant parler en termes de communauté d'histoire et de destin plutôt que de communauté ethnique. Ce travail de redéfinition des paramètres de l'identité en est un qui s'opère sur plusieurs décennies, mais ici, l'école peut jouer un rôle important. Il est essentiel que le programme éducatif articule bien l'importance de définir l'Acadie comme une communauté d'histoire et de destin – certains diront une nation – à l'intérieur de laquelle on peut entrer ou sortir, une communauté à l'intérieur de laquelle on peut devenir partie prenante sans être issu d'une des grandes familles acadiennes ou sans que ses origines soient retracées dans la France du 18<sup>e</sup> siècle.

La nouvelle Table de concertation fut établie en Acadie du Nouveau-Brunswick suite à une série de rencontres et de consultations provinciales entamées en 2001-2002. Il faut souligner les résultats d'une étude exploratoire dévoilée en 2002 qui dresse certains constats de base à l'égard du défi de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick<sup>41</sup> : l'Acadie du Nouveau-Brunswick a un faible taux de natalité, un taux d'assimilation inquiétant et une faible capacité de rétention du peu d'immigrants francophones qui choisissent de s'y installer.

Les discussions découlant de cette étude ont permis d'identifier d'autres obstacles qui demandent une réflexion par rapport aux politiques gouvernementales (temps d'attente pour l'étude des demandes, priorités dans le genre d'immigrants, promotion du Nouveau-Brunswick dans les ambassades, identification des pays visés, pour en nommer quelques-uns). Mais le fardeau ne reste pas uniquement sur le gouvernement, la société civile acadienne doit elle aussi être sensibilisée aux bienfaits de l'immigration. L'immigration surtout européenne des années 1970-1980 s'est diversifiée et l'on constate une plus grande présence d'immigrants issus de pays en voie de développement (Asie, Afrique, etc.). Ces débuts d'échanges interculturels favorisent l'ouverture et l'inclusion. Il ne faudrait donc pas négliger ou banaliser cette première étape de sensibilisation.

Dans sa *Stratégie de croissance démographique* (2008), le gouvernement du Nouveau-Brunswick parle effectivement de l'importance d'attirer des nouveaux arrivants francophones et d'outiller les communautés et les organismes communautaires afin de s'assurer qu'ils puissent contribuer à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants. On parle cependant peu du rôle de l'école, outre la recommandation 24 où l'on affirme l'importance de « Promouvoir le

---

<sup>41</sup> C'est la firme Okana-Solutions Marketing qui a élaboré les recommandations pour la journée de réflexion du 15 juin 2002.

multiculturalisme dans le système scolaire public de la province en en faisant un élément du programme d'études.<sup>42</sup> »

Il y a lieu de faire plus et les travaux récents de Nicole Gallant l'expriment très clairement. Elle démontre bien le rôle crucial que joue l'école dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et elle signe un plaidoyer pour mieux arrimer la *Stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick* et les politiques adoptées par le ministère de l'Éducation à l'égard de l'accueil des immigrants.<sup>43</sup> De plus, elle souligne l'importance d'appliquer le principe de la dualité déjà bien implantée au ministère de l'Éducation dans toute stratégie éventuelle de la province du Nouveau-Brunswick.

La communauté acadienne et francophone ne peut faire autre que de constater qu'elle fait face à un important défi démographique. D'autre part, la mobilité croissante des populations fait en sorte que les paramètres de l'identité francophone sont appelés à évoluer et à intégrer une plus grande diversité de la représentation du vivre en français en Acadie du Nouveau-Brunswick. Comme il a été mentionné précédemment, le sujet a été peu abordé dans le cadre des consultations de la Commission, tant au niveau du phénomène général de l'immigration que de la capacité de l'accueil scolaire des nouveaux arrivants. Très peu d'intervenants ont proposé des mécanismes ou des solutions qui portent sur le défi démographique, et encore moins sur les défis de l'accueil et de l'intégration culturelle.

#### **La sensibilisation accrue à l'importance de l'immigration**

Compte tenu du déclin démographique de la population de langue française au Nouveau-Brunswick, l'importance d'une stratégie provinciale sur la croissance démographique est indéniable. Elle doit continuer à cibler des immigrants de langue française. Le succès de la stratégie provinciale devrait se traduire par une augmentation considérable du nombre d'élèves et de familles qui participeront au système scolaire francophone. C'est donc dire que le nombre de nouveaux arrivants au sein de la communauté acadienne et francophone, et dans ses écoles, risque de s'accroître. La communauté doit être sensibilisée à l'importance d'attirer et d'accueillir des nouveaux arrivants.

#### **Piste de solution :**

La communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick doit être davantage sensibilisée à l'importance d'accueillir et d'intégrer des nouveaux arrivants partout au Nouveau-Brunswick.

Acteurs clés : MÉNB, Table de concertation sur l'immigration francophone, Secrétariat à la croissance démographique, organismes communautaires (CAIIMM, MAGMA, etc.)

---

<sup>42</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Soyez notre avenir : Stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick », 2008, p. 16.

<sup>43</sup> N. Gallant, « L'école francophone du Nouveau-Brunswick face à la diversité », p. 362-363

### **La coordination des efforts et la collaboration avec les organismes pertinents**

À notre avis, les écoles acadiennes et francophones doivent de prime abord consolider les liens entre elles et les organismes communautaires pertinents, comme la Table de concertation, l'Association multiculturelle du Grand Moncton, le Centre d'accueil et d'intégration des immigrants du Moncton métropolitain et l'Association multiculturelle de Fredericton. Les instances gouvernementales responsables de l'immigration, pour leur part, doivent être en mesure de diriger les nouveaux arrivants francophones et francophiles vers des services en français, notamment le système scolaire.

#### **Piste de solution :**

Les ressources présentement affectées au secteur de l'immigration sont limitées, en particulier celles en français. Il est important de mieux coordonner les interventions communautaires et scolaires et d'accroître les échanges entre les écoles acadiennes et francophones et les organismes spécialisés dans l'intégration des nouveaux arrivants et d'y accorder des nouvelles ressources.

Acteurs clés : MÉNB, Table de concertation sur l'immigration francophone, Secrétariat à la croissance démographique, organismes communautaires (CAIIMM, MAGMA, etc.)

#### **Piste de solution :**

Les autorités fédérales et provinciales de l'immigration, autant au point de départ des immigrants qu'au point d'arrivée, doivent informer ceux-ci des services et infrastructures francophones disponibles dans les communautés du Nouveau-Brunswick, en particulier les services éducatifs, de la petite enfance au postsecondaire.

Acteurs clés : MÉNB, CED, organismes communautaires, Secrétariat à la croissance démographique, Citoyenneté et Immigration Canada

### **Le rôle des districts scolaires dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants**

#### ***Outiller les districts scolaires***

Le mémoire du District scolaire 01 intitulé « *La diversité culturelle au district scolaire 01* » illustre bien ses efforts dans l'élaboration de structures d'accueil. Dans six de leurs écoles, une personne est désignée comme enseignant à l'accueil. La responsabilité d'accompagner des élèves immigrants se cumule, par contre, à d'autres tâches. Le district a élaboré une liste intéressante de responsabilités possibles pour les enseignants à l'accueil dans certains volets importants (pédagogique, intégration sociale et linguistique).

Plusieurs des interventions vont naître à l'échelle des districts scolaires et c'est la raison pour laquelle les districts scolaires voulant se doter de meilleures structures d'accueil pour les immigrants doivent être appuyés par des ressources humaines et financières afin de préparer le système éducatif à l'accueil de nouveaux arrivants.

**Piste de solution :**

Les districts scolaires voulant se doter de meilleures structures d'accueil et d'intégration pour les élèves immigrants et leurs parents doivent être appuyés par des ressources humaines et financières afin de préparer le système éducatif.

Acteurs clés : MÉNB, CED, directions d'écoles

***Partager des pratiques exemplaires***

Lors de ses consultations dans le district scolaire 01, la Commission a recueilli des pratiques exemplaires, dont certaines sont énumérées ci-dessous. Compte tenu du manque généralisé d'informations sur l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants dans le contexte scolaire, le partage de pratiques comme celles-ci pourra aider d'autres districts scolaires à composer avec le phénomène de l'immigration.

- sensibiliser les enseignants aux mœurs et coutumes des pays d'origine des élèves immigrants ;
- identifier des stratégies, du matériel et des interventions afin de soutenir l'élève dans ses apprentissages ;
- le jumeler le nouvel arrivant avec des élèves du milieu ;
- s'assurer d'une bonne évaluation linguistique de l'élève immigrant ;
- informer les élèves immigrants du code social, mœurs et coutumes d'ici ;
- avoir des personnes-ressources en appui aux familles pour l'accompagnement aux devoirs et la compréhension de mémos ;
- avoir un enseignant en accueil qui fait la liaison entre l'école et la famille ;  
etc.

**Piste de solutions :**

Une action peu coûteuse et rapidement exécutable est le partage, au sein de la communauté éducative acadienne et francophone, de pratiques exemplaires afférentes à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants en milieu scolaire.

Acteurs clés : MÉNB, CED

## Défi 10 : Accroître la participation des parents et de la communauté à la vie de leur école

L'éducation est l'un des moyens les plus importants pour le maintien de la culture et de la langue en milieu minoritaire. En fait, les écoles sont plus que de simples institutions d'enseignement, ce sont également des lieux de rassemblement pour la communauté acadienne et francophone en milieu minoritaire.

- Comment pouvons-nous faire en sorte que l'école francophone et les conseils d'éducation de district exercent pleinement leur rôle culturel et communautaire et contribuent à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone ?
- Comment pouvons-nous obtenir la collaboration de la communauté acadienne et francophone et de ses organismes et institutions à cette fin ?

Plusieurs éléments essentiels permettant d'accroître la participation des parents et de la communauté à la vie de l'école sont énumérés dans les premières pages de ce rapport. Le questionnaire rattaché à ce dixième et dernier défi thématique illustre l'interdépendance des relations qui existent autour de l'objectif global qui est de bâtir la meilleure école pour la jeunesse acadienne et francophone. Les parents, soit à titre individuel ou par la voix de leurs organismes porte-parole, nous ont demandé d'aborder des thèmes se rapportant à la gouvernance, à la construction identitaire, à la petite enfance, au financement du système, aux programmes d'études et aux services aux élèves.

Le lecteur attentif aura vite constaté que plusieurs de ces thèmes ont été traités d'une façon ou d'une autre tout au long de notre réflexion sur les défis du système scolaire acadien et francophone. Permettez-nous de profiter du thème particulièrement dévoué aux parents et au rôle de la communauté pour souligner la qualité des mémoires des organismes communautaires, dont celui de l'*Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick* (AFPNB). Les porte-parole des parents et de la communauté acadienne et francophone ont présenté une vision globale et intégrée du système. Personne ne s'est limité à leurs seuls intérêts corporatistes ou sectoriels. Cet effort d'aborder le système de façon intégrale a grandement facilité notre analyse des problématiques et augure bien pour le travail de mise en œuvre de ce rapport.

### La participation des parents

Tout n'a pas encore été dit sur l'amélioration de la participation des parents et de la communauté à la vie scolaire en français au Nouveau-Brunswick. En fait, cet enjeu regroupe deux dimensions importantes peu abordées jusqu'ici, soit la place et le rôle du parent dans le système éducatif et l'importance d'engager la population acadienne et francophone, y compris ses mouvements sociaux, dans le projet éducatif.

Nous avons entendu à maintes reprises l'adage suivant : « le parent est le premier éducateur de l'enfant ». Pourtant, les structures d'appui destinées à ce groupe clé sont inégales et probablement insuffisantes. L'engagement de la famille et l'établissement d'un lien de collaboration avec l'école sont gages de réussite scolaire. L'AFPNB et les comités parentaux d'appui à l'école (CPAÉ) jouent un rôle important à l'échelle de la province, mais ils sont appuyés par peu de ressources et ne peuvent intervenir de façon efficace à l'échelle de tout le territoire. Le plaidoyer pour une école plus « communautaire » interpelle évidemment les parents, mais des mesures spécifiques doivent être prises pour inclure ceux-ci dans le cheminement éducatif de leur enfant.

Le travail de recherche et de réflexion autour de la parentalité effectué par l'AFPNB et ses partenaires nationaux constitue une source d'information incontournable à l'identification de solutions visant l'amélioration du système scolaire. Qui dit parent, ou parentalité, dit aussi famille. L'unité familiale joue un rôle crucial dans la société, mais elle est aussi un lieu de socialisation et d'acculturation pour l'enfant. Le concept de famille est en pleine évolution et certains y voient un signe d'ouverture et de progrès alors que d'autres y attribuent plusieurs des maux vécus par les jeunes d'aujourd'hui. Le système scolaire doit s'intéresser de plus près à la famille et au rôle de leadership qu'elle peut jouer. Il faut aussi tenir compte des pressions exercées sur celle-ci. La cohésion familiale et la capacité d'encadrer le cheminement scolaire des enfants sont des défis qui ne font que s'accroître.

**Piste de solution :**

Le système éducatif doit articuler une vision de partenariat entre l'école et le parent. L'école acadienne et francophone est un lieu de collaboration où la réussite scolaire et identitaire est le premier objectif de tous. Le système éducatif doit élaborer ses interventions en fonction de ce principe et accepter que le parent soit le coéducateur de son enfant. La Commission apprécie le concept du pentagone en éducation, qui regroupe les cinq partenaires primaires, soit le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires, les directions générales des districts scolaires et des écoles, les enseignants et les parents. La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick propose l'ajout d'un sixième partenaire : « l'élève ».

Acteurs clés : MÉNB, CED, AEFNB, AFPNB, FJFNB

**L'accueil et l'accompagnement des parents**

Qui est responsable des parents ? Cette question a intrigué la Commission tout au long de son mandat. Tout le système s'intéresse, en principe, aux parents, mais personne n'est vraiment responsable du mandat d'accueillir, d'encadrer ou de former le parent. Les organismes communautaires se livrent à la tâche, mais personne rattaché au système scolaire n'en est vraiment responsable. C'est une lacune majeure du système scolaire et plusieurs des recommandations que nous faisons dans ce rapport ne pourront voir le jour que si les parents les comprennent, les assimilent et accompagnent leurs enfants et leur école dans les

pistes de solution. Le parent plus timide ou méfiant de l'école aura peine à trouver sa porte d'entrée au système et même le parent engagé et outillé peut se perdre très facilement dans les rouages du système.

**Piste de solution :**

Il faut gagner le pari de «brancher» le parent à l'école. La Commission recommande que l'on identifie des mécanismes permettant de faciliter la communication avec les parents. Certains intervenants ont exprimé l'importance de maximiser les occasions de communication (site Internet, télémessagerie de l'école, contact régulier avec l'enseignant au-delà de la remise du bulletin ou de sanctions disciplinaires). De plus, la Commission pense que l'établissement d'agents de liaison responsable d'accueillir et d'accompagner les parents est une idée qu'il faut adopter rapidement. Le mémoire de l'AFPNB propose déjà un cadre d'action pour ce genre de poste et une liste de responsabilités. Nous endossons cette proposition et nous pensons que les retombées seront à la fois positives et considérables.

Acteurs clés : MÉNB, CED, AFPNB

**Le bénévolat parental limité**

Malgré le fait que les CPAÉ soient institués par la *Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick*, plusieurs intervenants ont souligné la confusion et la division des énergies résultant de l'existence de deux structures parentales au sein des écoles (CPAÉ et comités de parents). Chacun a évidemment son rôle, mais les énergies et les heures de bénévolat au sein de la communauté sont limitées et nous pensons qu'ici, l'union ferait la force. Notre intention n'est certainement pas de s'immiscer dans les structures internes des organismes, mais clairement il suffit de revoir ce qui nous apparaît comme un dédoublement de structures. Il faut également des moyens pour les comités de parents et les CPAÉ afin qu'ils puissent élaborer et construire un encadrement mieux structuré pour les parents. Les ressources à leur disposition sont nettement insuffisantes, et il est difficilement imaginable qu'ils puissent réellement remplir leur mandat institutionnel et, dans le cas des CPAÉ, le rôle défini par la *Loi sur l'éducation*.

**Piste de solution :**

La Commission invite les comités de parents et les CPAÉ à entamer des discussions pour possiblement unir les forces de ces deux structures. Il importe de réévaluer promptement les ressources octroyées par les instances gouvernementales qui nous apparaissent grandement insuffisantes.

Acteurs clés : MÉNB, AFPNB, CPAÉ

**Le déficit démocratique**

Les travaux de la Commission ont réussi en quelque sorte à mobiliser la communauté, bien que pour une courte période de temps, autour de la question de l'éducation. Comment faire pour formaliser les rencontres entre les leaders communautaires et le système éducatif francophone ? Nous avons proposé

certains éléments de solution, entre autres dans la présentation des défis systémiques en début de rapport. Les CED ont manifesté une volonté d'exercer pleinement leur rôle comme principale instance de gouverne du système scolaire acadien et francophone tel que conféré par l'article 23 de la *Charte* et la jurisprudence afférente. Encore ici, plusieurs de nos recommandations systémiques viennent appuyer cette volonté de renforcer le rôle des CED.

L'un des défis présentés par les CED concerne les obstacles à la participation citoyenne dans les structures de gouverne scolaire. Malheureusement, on ne peut pas parler d'engouement, à l'heure actuelle, pour les postes de conseillers scolaires élus au sein des CED. Ce défi n'est pas particulier aux francophones et n'est pas exclusif au système scolaire ou à la réalité néo-brunswickoise. Mobiliser la société civile en ce début de 21<sup>e</sup> siècle est un défi généralisé. Mais la gestion des écoles acadiennes et francophones est un acquis si important qu'il faut investir des énergies pour s'assurer qu'elle jouisse d'un dynamisme démocratique et qu'elle suscite un plus grand intérêt en valorisant le travail effectué et en déléguant un réel pouvoir décisionnel à ces instances.

**Piste de solution :**

Il faut faire beaucoup plus afin de promouvoir l'importance des élections scolaires au sein de la communauté acadienne et francophone. Il faut poursuivre les efforts, au moment des élections scolaires, afin de promouvoir l'importance de celles-ci et de susciter un plus grand intérêt. Accroître la participation électorale de la communauté acadienne et francophone passe par la reconnaissance d'un plus grand pouvoir des CED et une valorisation de cette imputabilité au sein de la société civile.

**Piste de solution :**

De façon impérative, il faut faire la promotion des pouvoirs et responsabilités de la communauté acadienne et francophone par rapport à la gouvernance des ses écoles. Il est important de sensibiliser la communauté de son pouvoir réel de gouverner tel qu'exprimé dans la jurisprudence découlant de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. En conscientisant la communauté des pouvoirs réels qui sont conférés aux CED et en permettant aux élus d'exercer ce pouvoir, le recrutement et la mobilisation seront facilités.

Acteurs clés : MÉNB, FCENB, organismes communautaires

## Conclusion

Ce rapport est le fruit de la plus vaste consultation publique de la communauté acadienne et francophone au sujet de l'éducation et de l'enseignement public au Nouveau-Brunswick. À partir d'un questionnement holistique qui cherchait à discerner les éléments structurants du projet éducatif collectif dans une société linguistique minoritaire, nous avons tenté de mettre en lumière les plus grandes préoccupations entendues et de les transposer en des actions gouvernementales réalistes et utiles qui rejoignent la vision de départ qui sous-tend cette Commission : comment pouvons-nous bâtir ensemble la meilleure école pour la jeunesse acadienne et francophone ?

Le lecteur aura rapidement constaté que l'éducation est un projet de société. Penser que la solution réside uniquement dans certains domaines d'intervention, par exemple un programme d'études alternatif ou un financement accru, constitue une réflexion réductrice et simpliste. L'éducation doit engager, bien entendu, les parents et les familles, mais elle est aussi une question d'intérêt pour l'ensemble de la communauté, que ce soit les gens d'affaires, les élus locaux, les intervenants du milieu de la santé et autres. La diversité des participants aux consultations publiques et aux rencontres ciblées témoigne de l'intérêt très large pour un dialogue constructif sur l'éducation. Nous espérons que la coalition que nous avons contribué à édifier se poursuivra en l'absence de la Commission et que la communauté continuera à réfléchir de façon régulière et systématique aux défis de l'éducation acadienne et francophone.

Comme nous le notions précédemment, l'éducation en français au Nouveau-Brunswick a été l'un des premiers chevaux de bataille de la communauté acadienne dès le 19<sup>e</sup> siècle. Mais la gestion et la gouverne de ce système par la communauté, en partenariat avec l'État, sont relativement récentes. Nous avons constaté que l'histoire même du système scolaire acadien et francophone est souvent mal connue. Pourtant, le travail des pionniers est monumental. Des témoignages émouvants de militants plus âgés et la visite de lieux historiques importants ayant marqué l'éducation en Acadie nous ont fait apprécier à quel point cette Commission ne constitue qu'un bref moment de l'histoire de l'éducation en français au Nouveau-Brunswick. Le leadership acadien et francophone fait face à l'adversité depuis plus d'une centaine d'années, que ce soit la Loi scolaire de 1871, la résistance du clergé catholique anglo-irlandais à l'obtention d'institutions de langue française<sup>44</sup>, la lutte continue pour l'obtention de manuels scolaires en français ou l'accessibilité à la formation professionnelle en français. Même dans l'histoire beaucoup plus récente, le développement de l'éducation en français n'a jamais été un fait accompli. La mise en œuvre des recommandations du rapport Byrne (1963), lequel recommandait la centralisation des services et du financement public, favorisera les régions acadiennes (souvent les plus démunies) et créera simultanément plus de

---

<sup>44</sup> Voir A.-J. Savoie, *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick 1871-1936, Volume 1 : du français aux compte-gouttes*, chez l'auteur, 1978.

confusion en multipliant les districts scolaires bilingues<sup>45</sup>. En 1972, une firme indépendante, *P.S. Ross and Partners*, mettait sur la table la création d'une administration éducative bilingue pour le Nouveau-Brunswick<sup>46</sup>. Du rapport McLeod-Pinet, qui propose des districts unilingues (1973), à l'adoption du rapport Finn-Elliott (1979), qui créait le réseau scolaire parallèle et homogène, en passant par la dualité administrative à Fredericton suite à une étude interne du ministère de l'Éducation<sup>47</sup> (1974), les fondements des structures que nous connaissons aujourd'hui sont tout jeune. Comme c'est le cas pour toutes les minorités, le leadership acadien doit continuellement chercher à innover et à améliorer les moyens lui permettant de transmettre sa langue et sa culture, en plus des connaissances académiques régulières. Il n'est pas nécessaire de souligner la relative fragilité des instances de gouverne alors qu'il y a un plus d'une décennie, le gouvernement provincial restructurait le système scolaire et abolissait les conseils scolaires. Je suis confiant que les acquis sont maintenant solides et que l'avenir sera fondé sur un nouveau pacte éducatif entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la société acadienne.

La communauté acadienne a peut-être eu trop confiance que le joyau qu'est la dualité au sein du ministère de l'Éducation soit, à lui seul, un château fort face au défi éducatif et identitaire des Acadiens et des francophones. L'exercice de concertation que la Commission vient de mener confirme qu'il est urgent de communautariser la dualité en rapprochant l'expertise que nous avons développée en recherche, à la fois à l'Université de Moncton et dans le réseau universitaire de la francophonie, ainsi que l'excellente recherche appliquée issue des organismes communautaires. Si la jurisprudence est sans équivoque en affirmant que les parents doivent posséder le pouvoir de gérer le système, la réussite scolaire et identitaire passe plus que jamais par un effort de rapprocher les experts en éducation, les ressources du ministère de l'Éducation et le pouvoir décisionnel des conseils d'éducation de district. Il faut accroître la collaboration entre les acteurs gouvernementaux en éducation et les décideurs communautaires acadiens et francophones.

Le système éducatif que nous connaissons aujourd'hui est très jeune et doit continuer à évoluer. En plus des témoignages éloquentes que la Commission a entendus et des mémoires convaincants qu'elle a reçus, la recherche en éducation, elle aussi, vient établir l'urgence d'agir à l'égard de certains secteurs névralgiques. Ce rapport a réfléchi aux moyens d'améliorer la gouverne du système scolaire acadien et francophone, mais il s'intéresse encore plus aux moyens d'élargir l'intervention éducative auprès de la jeunesse acadienne et d'arriver à améliorer de façon significative le rendement scolaire de nos élèves.

---

<sup>45</sup> Le nombre de districts scolaires est passé de 422 à 33 dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Byrne. Voir E.G. Byrne, *Rapport de la Commission royale sur la finance et la taxation municipale au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, La Commission, 1963.

<sup>46</sup> M. Bastarache et A. Boudreau-Ouellette, « Droits linguistiques et culturels de 1713 à nos jours » dans Jean Daigle (sous la dir. de), *L'Acadie des maritimes: études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p.420-421.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.421.

Les individus qui assureront les suivis au présent rapport auront l'occasion de prioriser plusieurs axes, domaines et secteurs d'interventions. Nous souhaitons voir l'opérationnalisation d'un éventuel plan d'action à partir d'une politique d'aménagement linguistique et culturel. Nous estimons qu'un exercice de priorisation s'avèrera très important. À cet effet, nous avons mis la table en identifiant au tout début de ce rapport cinq enjeux clés qui pourraient servir de points de départ pour entamer l'action : « dualiser » le domaine de la petite enfance, établir un plan et une politique de développement pour la communauté acadienne, poursuivre agressivement l'amélioration des résultats scolaires, revoir les mécanismes de financement de l'éducation en français et, enfin, bâtir le nouveau pacte éducatif autour de quatre piliers, soit la flexibilité, la diversité des parcours, la culture de l'excellence et l'école communautaire.

Malgré les défis budgétaires et financiers du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le momentum engendré par la Commission crée un moment propice pour passer à l'action. Certains leaders influents du milieu de l'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick ont admis qu'ils constataient une conjoncture unique et favorable aux changements qu'il ne faudrait pas rater. Si l'horizon que s'est fixé le gouvernement du Nouveau-Brunswick mise sur une culture de l'autosuffisance, les actions menant à cette autosuffisance passe inexorablement par des investissements dans un système d'éducation qui valorise la réussite et la réalisation de soi. Tout aussi important pour la communauté acadienne et francophone de la province, l'amélioration de leur système éducatif est un gage de pérennité et de rayonnement de la langue française et de la culture acadienne.

## **Annexe A**

### **Horaire des consultations publiques**

<b>Date</b>	<b>District scolaire</b>	<b>Lieu de la consultation</b>
6 octobre 2008	9	Tracadie (Polyvalente W.-Arthur-Losier)
7 octobre 2008	9	Caraquet (Polyvalente Louis-Mailloux)
28 octobre 2008	1	Fredericton (École Sainte-Anne)
29 octobre 2008	1	Saint-Jean (Centre scolaire Samuel-de-Champlain)
30 octobre 2008	1	Dieppe (École Mathieu-Martin)
5 novembre 2008	11	Saint-Louis-de-Kent (École Mgr-Marcel-François-Richard)
6 novembre 2008	11	Shédiac (École Louis-J.-Robichaud)
12 novembre 2008	3	Grand-Sault (Polyvalente Thomas-Albert)
13 novembre 2008	3	Edmundston (Cité des Jeunes)
18 novembre 2008	5	Campbellton (Polyvalente Roland-Pépin)
19 novembre 2008	5	Bathurst (École secondaire Népisiguit)

## Annexe B

### Liste des individus et organismes ayant présenté un mémoire, un témoignage ou une présentation à la Commission

Donald Albert  
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick  
Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick  
Association des enseignantes et des enseignants du Nouveau-Brunswick  
Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire  
Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick  
Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick  
Cécile Belliveau  
Ola Benoit  
Julie Boucher  
Daniel Bourgeois  
Josée Castonguay  
Gérald Chaput, Conseil de la Fondation du Baccalauréat international de l'École  
Mathieu-Martin Inc  
Monique Chiasson  
Conseil d'éducation – District scolaire 01  
Aline Cool-Beaulieu  
Carole Cyr  
Rollande Côté-Hazgour, CPAÉ de l'École Ste-Thérèse  
Comité parental d'appui à l'école du Centre scolaire Samuel-de-Champlain  
Comité parental d'appui à l'École des Bâtisseurs  
Comité parental d'appui à l'école Séjour-Jeunesse  
Comité pour l'école francophone dans la vallée de Kennebecasis  
Commission de la Bibliothèque de Centenaire de Campbellton  
Conseil d'Éducation du District scolaire n° 11  
Conseil étudiant de l'École Terre des Jeunes  
Conseil provincial des sociétés culturelles  
Line Croussette  
Jean Dallaporta  
École Abbey-Landry  
École Sainte-Bernadette  
Étudiantes et étudiants du cours EDUC 3113 de l'Université de Moncton (campus de Shippagan)  
France Desrosiers  
District scolaire 3  
District scolaire 5 – L'Étoile du Nord  
École régionale de-Saint-André  
Équipe de professeurs des programmes de maîtrises en orientation, Faculté des sciences de l'Éducation – Université de Moncton  
Denise Emond Gendron  
Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton

Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick  
Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick  
Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick  
Catalina Ferrer  
Groupe d'enseignants et la direction du Centre scolaire Samuel-de-Champlain  
Albertine LeBlanc  
Alcide F. LeBlanc  
Justin LeBlanc, Conseil des élèves de l'École Mathieu-Martin  
Simone LeBlanc-Rainville  
Sylvie Léger  
Florian Levesque  
Michelle M. Levesque, directrice des ressources humaines au District scolaire 5  
Denis Losier  
Richard Losier  
Louanne Neeb  
Carole Noël Basque  
Jeremy Oliver  
Jean-Yves Ouellet  
Marie-Claire Pître  
Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick  
Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit au système éducatif francophone  
Louise Roussel  
Carlo Roy  
Gaëtan Thériault  
Daniel Saulnier  
Suzanne Savoie  
Nathalie Savoie-Delagarde  
Claude Snow  
Secteur Éducation du Forum de concertation des organismes acadiens  
Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick  
Table provinciale sur la dyslexie

**Annexe C**  
Document de travail de la Commission

# Commission sur l'école francophone

Bâtissons ensemble la meilleure école pour nos enfants



## L'école francophone : au cœur de notre avenir

L'école prépare l'avenir de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Cela s'explique par sa double mission : d'une part, assurer une solide formation générale aux élèves et favoriser leur développement global; d'autre part, participer à la transmission de la langue et de la culture.

À cette double mission s'ajoutent trois buts fondamentaux issus de la stratégie provinciale en matière d'éducation publique *Les enfants au premier plan* :

- Au moment où ils entreront en maternelle, nos enfants seront prêts à entreprendre leur parcours scolaire.
- À la fin de la 5<sup>e</sup> année, nos enfants auront maîtrisé les habiletés de base en lecture, en écriture et en mathématiques.
- Avant la fin de leurs études secondaires, nos enfants auront eu l'occasion de découvrir leurs forces et ce qui les passionne.

### **Une commission pour bâtir ensemble la meilleure école pour nos enfants**

Pour atteindre tous ses objectifs, l'école francophone doit relever certains défis qui lui sont propres.

Voilà pourquoi la Commission sur l'école francophone a été créée. Son mandat est d'engager une concertation avec l'ensemble de la communauté acadienne et francophone afin de trouver des solutions à ces défis et de bâtir la meilleure école pour nos enfants. Les travaux de la Commission permettront de définir les domaines d'intervention, les actions prioritaires ainsi que les rôles de tous les intervenants – la réussite des enfants reposant sur un engagement collectif.

Ce document expose d'abord les principaux défis que nous avons à relever. Dans un deuxième temps, il présente un aperçu du déroulement des travaux de la Commission. Enfin, il brosse un portrait du système scolaire néo-brunswickois.



# 1 Relevons ensemble ces défis

## Renforcer l'attachement à la langue et à la culture

La vitalité de la communauté acadienne et francophone repose surtout sur l'attachement de ses membres à leur langue et à leur culture. Cet attachement prendra racine à la maison et dans la communauté, mais aussi à l'école, car l'école est un important milieu de vie et de construction de l'identité. Donner aux élèves le goût d'apprendre et de vivre en français entre donc dans la mission de l'école francophone. Cette mission est toutefois plus difficile à accomplir en milieu minoritaire, c'est-à-dire un milieu où les francophones constituent une minorité.

- Comment pouvons-nous mieux appuyer les efforts de l'école en matière de langue et de culture?
- Quels sont les défis propres à l'enseignement en milieu minoritaire et comment devons-nous préparer les enseignants et enseignantes à œuvrer dans ce milieu?
- Comment pouvons-nous mieux intégrer les arts et la culture dans nos écoles?
- Comment pouvons-nous encourager les parents ayant droit à l'enseignement en français à choisir une école francophone pour leur enfant?
- Comment pouvons-nous encourager les élèves francophones à poursuivre des études postsecondaires en français?

## Accroître la performance des élèves francophones

Depuis plusieurs années, des évaluations nationales et internationales montrent que les élèves francophones qui vivent en milieu minoritaire au Canada ont en général des résultats scolaires inférieurs à ceux des élèves anglophones. C'est d'ailleurs le cas des élèves francophones néo-brunswickois.

- Quels sont les facteurs à l'origine de cette situation?
- Quelles pourraient être les stratégies pour améliorer la performance de nos élèves?
- Qu'en est-il des programmes d'études et des ressources pédagogiques?

## Mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école

La préparation à l'entrée à l'école est l'une des plus importantes clés de la réussite scolaire. Assurer un bon départ à l'école exige une collaboration étroite avec les parents et l'appui de services efficaces à la petite enfance.

- Comment pouvons-nous mieux appuyer les parents?
- Quel rôle peut jouer la communauté?
- Comment les services à la petite enfance pourraient-ils être améliorés?

## Composer avec les variations des effectifs scolaires

En 1997, on comptait environ 42 000 élèves dans les 109 écoles francophones du Nouveau-Brunswick. En 2007, cet effectif était passé à quelque 32 000 élèves répartis dans 98 écoles francophones.

En plus de la dénatalité, des conditions économiques particulières affectent l'effectif scolaire. Ainsi, alors que le nombre d'élèves diminue dans le Nord de la province, il augmente dans le Sud. Dans les deux cas, cette situation pose des défis particuliers. En outre, les petites écoles rurales sont particulièrement touchées par la décroissance des effectifs.

- Quelle stratégie devons-nous adopter pour composer avec cette situation?
- Comment assurer une éducation de première qualité à tous les élèves où qu'ils soient?

## Valoriser davantage l'éducation et la réussite scolaire dans nos communautés

Pour réussir à l'école, l'enfant doit vouloir apprendre. Or, ce désir d'apprendre est lié à la valeur que les parents et la société accordent à l'éducation.

- Valorisons-nous suffisamment l'éducation?
- Comment pouvons-nous créer chez nous une culture de l'apprentissage tout au long de la vie?
- Quel est le rôle des différents intervenants de la société dans la création de cette culture?

### **Améliorer le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant**

Dans certains districts scolaires francophones, le recrutement et le maintien du personnel enseignant posent d'importants défis. Dans certains cas, c'est la qualité même de l'enseignement qui est en jeu. Par ailleurs, enseigner en milieu minoritaire est un exercice particulier, car la langue et la culture doivent être constamment intégrées à l'enseignement.

- Comment pouvons-nous améliorer les stratégies de recrutement d'enseignants et de maintien des effectifs?
- Les enseignants francophones ont-ils la formation appropriée pour relever les défis de l'enseignement en milieu minoritaire?
- Comment pouvons-nous mieux appuyer les enseignants dans leurs efforts en matière de construction identitaire?
- Y a-t-il lieu de revoir les stratégies de perfectionnement professionnel?

### **Assurer des services de francisation aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue**

Plusieurs écoles francophones accueillent des élèves provenant de familles où un seul des deux parents parle le français (ayant droit). Parfois, ces enfants n'ont pas une connaissance suffisante du français pour progresser normalement à l'école. La *Loi sur l'éducation*, en référence à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, prévoit que l'école doit fournir des programmes et services scolaires supplémentaires afin d'améliorer les compétences linguistiques de ces élèves.

- L'appui offert actuellement est-il suffisant?
- Comment pourrions-nous améliorer ces services de francisation?
- Comment ces services pourraient-ils être fournis aux enfants d'âge préscolaire?

### **Améliorer les services aux élèves**

Nos écoles accueillent tous les enfants et visent le plein développement de chacun d'entre eux. L'inclusion scolaire est une caractéristique fondamentale des écoles néo-brunswickoises. L'étude MacKay a d'ailleurs

permis de faire le point sur notre système inclusif et d'obtenir des recommandations pour l'améliorer. Toutefois, certains défis propres au secteur francophone demeurent.

- Comment pouvons-nous assurer un accès à des services professionnels en français partout dans la province?
- Comment pouvons-nous améliorer la formation du personnel scolaire francophone relativement à l'enseignement dans des salles de classe inclusives?

### **Mieux accueillir les enfants des immigrants**

L'avenir de la communauté acadienne et francophone est étroitement lié à sa capacité d'accueillir les immigrants. Cette capacité repose, entre autres, sur l'efficacité des structures d'accueil dont l'école fait partie.

- La communauté acadienne et francophone dispose-t-elle des outils appropriés pour accueillir les enfants d'autres pays?
- Comment pouvons-nous améliorer l'intégration des familles immigrantes à la communauté francophone?

### **Accroître la participation des parents et de la communauté à la vie de leur école**

L'éducation est l'un des moyens les plus importants pour le maintien de la culture et de la langue en milieu minoritaire. En fait, les écoles sont plus que de simples institutions d'enseignement, ce sont également des lieux de rassemblement pour la communauté acadienne et francophone en milieu minoritaire.

- Comment pouvons-nous faire en sorte que l'école francophone et les conseils d'éducation de district exercent pleinement leur rôle culturel et communautaire et contribuent à l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone?
- Comment pouvons-nous obtenir la collaboration de la communauté acadienne et francophone et de ses organismes et institutions à cette fin?

## 2 La Commission sur l'école francophone

### Un appel à tous

L'éducation est un projet de société. C'est donc l'ensemble de la communauté acadienne et francophone qui est appelée à se concerter pour trouver des solutions à ces défis et bâtir la meilleure école pour ses enfants. Parents, enseignants, jeunes, conseils d'éducation de district, districts scolaires, collectivités, milieux associatifs, culturels et d'affaires, gouvernement, tous sont appelés à participer à cet exercice de concertation.

### Déroulement des travaux

À l'automne 2008, la Commission tiendra des consultations publiques dans tous les districts francophones. Celles-ci se dérouleront en trois parties :

1. présentation de la Commission et des défis de l'école francophone;
2. concertation sur les solutions à apporter et les rôles de chaque intervenant (tables rondes);
3. présentation des témoignages et des mémoires.

Les personnes et groupes qui désirent présenter leurs commentaires ou un mémoire à la Commission pourront le faire durant ces consultations. On pourra aussi faire parvenir des textes ou des mémoires à la Commission par courrier, par télécopieur ou en visitant le site Web de la Commission. Les coordonnées de la Commission sont fournies à la page 7 de ce document.

À la suite des consultations publiques, le *Sommet sur l'école francophone* permettra de mettre en commun le résultat des consultations publiques et de définir les domaines d'intervention, les actions prioritaires et les rôles de tous les intervenants. Enfin, le commissaire présentera un rapport au ministre de l'Éducation au début de l'année 2009.

### Le commissaire

Gino LeBlanc dirigera les travaux de la Commission sur l'école francophone. Depuis 15 ans, M. LeBlanc œuvre au sein de la francophonie canadienne autant à l'échelle de l'Acadie de l'Atlantique qu'au niveau national. Il a d'ailleurs occupé le poste de président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada de 1997 à 2000.

M. LeBlanc est chercheur associé à l'Institut canadien de recherche sur les politiques et l'administration publiques de l'Université de Moncton (ICRPAP). Il est boursier de la Fondation Baxter et Alma Ricard. Il a aussi reçu une bourse France-Acadie. Il détient un diplôme de troisième cycle (DEA) en études politiques de l'École des Hautes Études en Sciences sociales de Paris, une maîtrise en science politique de l'Université d'Ottawa et un baccalauréat en science politique de l'Université de Moncton.

M. LeBlanc a été chargé d'enseignement en science politique et en études canadiennes à l'Université Mount Allison et à l'Université de Moncton.

### Comité consultatif

Afin que la consultation publique soit efficace et de qualité, un comité consultatif composé de partenaires clés a été mis sur pied. Le comité rencontrera le commissaire avant et après la série de consultations publiques.

Les organismes ci-dessous font partie de ce comité.

- Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick
- Association des directions d'écoles francophones du Nouveau-Brunswick
- Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
- Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick
- Conseils d'éducation de district
- Faculté d'éducation de l'Université de Moncton
- Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick
- Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
- Ministère de l'Éducation
- Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit

## 3 Survol du système scolaire

### La gestion du système scolaire

La gestion du système scolaire est partagée entre le ministère de l'Éducation et les 14 conseils d'éducation de district (CED), dont 5 francophones et 9 anglophones. Chaque CED est formé de 11 à 13 membres élus au sein des collectivités qui font partie du district scolaire. D'une façon générale, le ministère de l'Éducation établit le cadre légal et stratégique, les normes ainsi que les programmes d'études qui s'appliquent à l'ensemble des écoles. Pour leur part, les CED établissent les objectifs et les politiques visant à répondre aux priorités et aux besoins particuliers du district. De plus, ils fixent les priorités en ce qui concerne les projets de rénovation et de construction et recommandent l'établissement ou la fermeture d'école.

Chaque CED est appuyé par une direction générale. Cette dernière est responsable du bon fonctionnement des écoles du district, de la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que du respect des normes et des politiques. Le personnel du district relève de cette direction générale.

Chaque école compte un comité parental d'appui à l'école. Ce dernier a pour objectif l'amélioration du fonctionnement de l'école.

### La dualité : une caractéristique unique

Une des plus importantes caractéristiques du système scolaire néo-brunswickois est ce qu'on appelle la dualité. Cela signifie que chaque communauté linguistique officielle dispose de sa structure de gouverne et de son réseau d'écoles primaires et secondaires. Cette dualité s'applique également au ministère de l'Éducation. On y trouve donc deux secteurs linguistiques parallèles, dotés chacun d'un sous-ministre. Chaque secteur linguistique est responsable d'élaborer ses programmes d'études et d'évaluation.

### L'article 23

L'école francophone a un mandat particulier qui lui est conféré par la Constitution canadienne. En effet, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère à la minorité francophone le droit à une éducation en français et à la gestion de ses écoles. Le partenariat et la collaboration entre le ministère de l'Éducation, les conseils d'éducation de district, les parents, les enseignants, les élèves et les communautés constituent la clef de la réussite scolaire et identitaire de la jeunesse acadienne et francophone.

### Financement du système scolaire

Le système scolaire néo-brunswickois est entièrement financé par le gouvernement provincial. La *Loi sur l'éducation* spécifie que les ressources financières approuvées par l'Assemblée législative pour le fonctionnement des écoles sont réparties par le ministre de l'Éducation, de façon équitable, entre les deux secteurs d'éducation. Selon la loi, ce partage équitable doit chercher à garantir à chaque secteur d'éducation un niveau d'instruction équivalent qui tient compte des besoins et des circonstances particulières de chaque secteur.

Au début de l'année financière, chaque district scolaire reçoit un financement établi selon une formule ayant pour base le nombre d'élèves ainsi que les coûts liés au fonctionnement de ses écoles. Le transport scolaire de même que les coûts d'énergie et d'entretien des écoles constituent une bonne part de ces coûts de fonctionnement.

## Quelques données sur le système scolaire néo-brunswickois (au 30 septembre 2007)

	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Nombre d'éducateurs	Rapport élèves-personnel éducatif
District scolaire 1	15	7 297	503,0	14,5
District scolaire 3	20	6 402	474,5	13,5
District scolaire 5	21	5 500	407,9	13,5
District scolaire 9	22	6 911	530,9	13,0
District scolaire 11	20	5 615	459,6	12,2
<b>Total Secteur franco- phone (5 districts)</b>	<b>98</b>	<b>31 725</b>	<b>2 375,9</b>	<b>13,4</b>
<b>Total Secteur anglo- phone (9 districts)</b>	<b>228</b>	<b>78 563</b>	<b>5 586,0</b>	<b>14,1</b>
<b>Total Deux secteurs</b>	<b>326</b>	<b>110 288</b>	<b>7 961,9</b>	<b>13,9</b>

### Pour joindre la commission

Commission sur l'école francophone  
 Édifice Taillon, bureau 410  
 Université de Moncton  
 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9  
 Téléphone : 506-856-5736  
 Sans frais : 877-858-4467  
 Télécopieur : 506-858-4123  
 Courriel : cef@gnb.ca  
 Site Web : [www.gnb.ca/0000/cef.asp](http://www.gnb.ca/0000/cef.asp)

